



**RÉSUMÉ DES ÉTUDES D'ÉVALUATION ET DES
DONNÉES SUR LE RENDEMENT
du volet du ministère de la Justice de
L'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale**

Octobre 2002

**Division de l'évaluation
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Contexte et objectifs.....	1
1.2 Questions d'évaluation.....	2
1.3 Méthodologie	5
1.4 Mises en garde	9
1.5 Organisation du rapport	9
2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES	11
2.1 Contexte	11
2.2 Objectifs	11
2.3 Éléments du MJ de l'ILVF.....	12
2.4 Principaux résultats	18
2.5 Ressources.....	18
2.6 Actions et liens connexes.....	21
3. PERTINENCE	23
3.1 Besoin continu.....	23
3.2 Participation et collaboration interministérielles	25
3.3 Autres aspects en matière de collaboration.....	26
3.4 Chevauchement, double emploi et complémentarité	28
4. RÉUSSITE.....	29
4.1 Produits	29
4.2 Qualité des produits	31
4.3 Diffusion des produits	37
4.4 Résultats	40
4.5 Fonction des partenariats	47
4.6 Surveillance et établissement de rapports	50
4.7 Effets non prévus	51
5. SOLUTIONS DE RECHANGE.....	53
5.1 Efficacité et rentabilité.....	53
5.2 Pertinence des ressources.....	54
5.3 Points forts et défis.....	54
5.4 Suggestions d'amélioration.....	55
6. CONCLUSIONS	61
6.1 Pertinence.....	61
6.2 Résultats	62
6.3 Solutions de rechange	64
6.4 Incidences.....	64

ANNEXE A Guide d’entrevue des principales personnes interrogées (PPI) Évaluation de l’Initiative de lutte contre la violence familiale du ministère de la Justice	67
ANNEXE B Conseils stratégiques et juridiques	75
ANNEXE C Recherche stratégique.....	81
ANNEXE D Élaboration de projet.....	89
ANNEXE E Vulgarisation et information juridiques	101
ANNEXE F Évaluation.....	115

SOMMAIRE

Contexte

En 1988, le ministère de la Justice a joint ses efforts à ceux d'autres ministères fédéraux afin de former l'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF), qui en est actuellement à sa troisième phase de fonctionnement (de 1997-1998 jusqu'en 2001-2002). L'objectif global de l'ILVF est de réduire les cas de violence familiale au Canada. Le cadre interministériel de responsabilisation de l'ILVF prévoit quatre objectifs principaux du ministère de la Justice (ci-après le MJ ou le ministère) :

- Promouvoir la sensibilisation continue de la population aux causes de la violence familiale ;
- Promouvoir la participation de la population aux mesures de lutte contre la violence familiale ;
- Améliorer la capacité du système de justice pénale de réagir au problème ;
- Appuyer les travaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation afin de déterminer des interventions efficaces.

Le budget interministériel de l'ILVF est de 7 millions de dollars annuellement, desquels 1,45 million est affecté au volet du MJ.

Les activités du MJ dans le cadre de l'ILVF comprennent l'amélioration du cadre juridique de la justice pénale et de la réponse du système à la violence familiale, par l'élaboration d'orientations, la réforme du droit pénal, la recherche, les subventions et les contributions visant à appuyer les projets de lutte contre la violence familiale et l'élaboration de documents de vulgarisation juridique. Ces activités se déroulent dans cinq éléments de programme interdépendants : conseils juridiques et stratégiques, recherches stratégiques, élaboration de programmes, vulgarisation et information juridiques (ci-après VIJ) et évaluation.

Objectifs et questions d'évaluation

Le présent rapport s'attache en général à :

- évaluer la pertinence de la participation régulière du ministère dans le domaine de la violence familiale et celle des travaux interministériels entrepris afin de réagir à cette question ;
- explorer la mesure dans laquelle le volet du ministère du MJ a atteint ses objectifs et ses effets visés ;
- déterminer la mesure dans laquelle les efforts du ministère ont contribué au succès de l'Initiative fédérale en général ;
- évaluer la rentabilité perçue de la démarche interministérielle et le rôle du ministère pour mieux faire comprendre la violence familiale au Canada et mieux y répondre.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, l'évaluation du volet MJ de l'ILVF s'est attachée surtout à trois questions principales - la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes. Au total, on a repéré, dans le cadre d'évaluation¹, 31 questions d'évaluation, qui ont servi de point de départ à ce rapport.

Méthodologie

Le présent rapport sur le volet ILVF du MJ fait appel aux résultats d'études d'évaluation et de rapports annuels sur le rendement afin d'évaluer les questions de pertinence, de succès et de rentabilité.

Les sources de données comprenaient :

- a) les résultats de deux études qui ont examiné en détail l'efficacité d'activités déterminées dans le cadre du volet ILVF du MJ (par ex., *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* (mars 2000), *Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* (mars 2000)), analyse d'un sondage au sujet du document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* (septembre 1999), étude de documents sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants (2001), examen de dossiers de projet de l'ILVF sélectionnés (2002) ;

¹ Composante de l' Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du ministère de la Justice Canada 1997-1998 – 2001-2002, Cadre d'évaluation, mai 2001, Division de l'évaluation, Section de l'intégration et de la coordination de la politique.

- b) des entrevues de principales personnes interrogées (ci-après PPI) auprès de fonctionnaires du MJ, d'autres ministères et organismes fédéraux, de représentants et de partenaires des provinces et des territoires concernant le fonctionnement global de ce volet ;
- c) des rapports annuels sur le rendement des programmes du volet du MJ dans l'ILVF interministérielle.

Conclusions

i) Pertinence

La question de la pertinence a été traitée surtout grâce aux entrevues des PPI. Celles-ci ont fourni une évaluation positive de la pertinence du volet du MJ de l'ILVF. La raison d'être actuelle de la participation du MJ dans ce domaine est solide, étant donné l'importance des mesures de justice pénale en ce qui a trait à la violence familiale. Le droit pénal dans ce domaine complexe doit être dynamique afin de réagir aux changements sociaux et les PPI ont précisé un certain nombre de questions actuelles et nouvelles portant sur la réponse du système de justice pénale (ci-après SJP) à la violence familiale. Citons au nombre de ces questions :

- l'efficacité des lignes directrices qui rendent obligatoire l'inculpation et d'autres réformes législatives telles qu'elles sont mises en œuvre dans les provinces et les territoires ;
- l'efficacité des réformes législatives ;
- l'efficacité des interventions auprès des délinquants ;
- l'utilisation de solutions de rechange telles que les cercles de détermination de la peine et les concertations des familles ;
- le besoin d'adapter les efforts à des situations et à des groupements de population déterminés afin de traiter les problèmes de violence familiale ;
- le besoin d'élargir le centre d'attention pour y inclure des formes moins connues de violence familiale, telles que l'exploitation financière des personnes âgées ;
- la formation du personnel de justice pénale ;
- le besoin de collaboration et de communication plus solides entre les fournisseurs de services qui traitent de la violence familiale ;
- mieux faire connaître les problèmes de la violence familiale et les nouvelles dispositions législatives.

Actuellement, la réponse de la justice pénale à la violence familiale n'est pas entièrement satisfaisante du point de vue des victimes ; on ne la considère pas non plus comme exhaustive et

efficace pour s'occuper des délinquants. On approuve les démarches entreprises par le ministère qui vont au-delà du point de vue strictement législatif (par ex., un intérêt face à l'aide matérielle en matière de l'administration de la justice et face à un plus large éventail d'interventions).

Les représentants ministériels sont d'avis que la structure organisationnelle actuelle du volet du MJ de l'ILVF est bien appropriée pour répondre aux objectifs, quoique les ressources soient considérées comme limitées. On n'a recommandé aucun changement important à la priorité des divers éléments de programme.

Les activités du MJ pour l'ILVF représentent l'un des volets de celle-ci. Les personnes qui participent au Groupe de travail interministériel (ci-après GTI) considèrent que le MJ apporte une importante contribution à l'ILVF. La plupart des PPI sont d'opinion que la démarche interministérielle globale est sage, compte tenu des aspects multiples de la violence familiale. Cependant, il existe certaines réserves au sujet de la façon dont le GTI a été mis en pratique.

La minimisation des chevauchements renforcerait la pertinence des activités du MJ pour l'ILVF. On a déterminé que la possibilité de double emploi est la plus élevée lorsqu'il s'agit de l'élaboration et de la diffusion de publications de VIJ, compte tenu du nombre élevé d'organismes qui y prennent part. De plus, on a noté qu'une lacune dans la coordination avec d'autres services du MJ œuvrant dans le domaine de la violence familiale a des incidences sur le double emploi.

ii) Résultats

Le ministère a déterminé huit résultats principaux qu'il compte atteindre par ses travaux dans ce volet de l'ILVF : 1) des interventions efficaces dans des situations de violence familiale ; 2) le soutien communautaire pour des mesures de prévention, d'intervention et de protection ; 3) la protection des victimes et des témoins de violence familiale ; 4) le renforcement de la réponse du système de justice pénale à la violence familiale ; 5) une réactivité améliorée du système de justice pénale face à la violence familiale ; 6) une meilleure connaissance, dans la population, des problèmes de violence familiale ; 7) la réduction de la tolérance envers la violence familiale ; 8) l'élaboration d'orientations et de programmes de justice pénale qui soient efficaces et coordonnés, en ce qui a trait aux questions de violence familiale.

On doit remarquer que les données sur les résultats mentionnés dans cette étude sont en grande partie subjectives et non scientifiques. Il est difficile de mesurer nombre des résultats prévus et

on peut mettre en question la mesure dans laquelle des changements ou des améliorations de ceux-ci peuvent être attribués précisément au volet ministériel de l'ILVF.

Néanmoins, il est évident qu'un large éventail de produits et de connaissances a été généré dans le cadre du volet ministériel de l'ILVF. Ces produits comprennent des modifications du *Code criminel*, des décisions stratégiques, de la recherche et des publications, des projets financés axés sur des interventions liées à la violence familiale ainsi que des documents de vulgarisation et d'information.

Il est difficile d'évaluer la qualité des différents produits de lutte contre la violence familiale réalisés ou financés par le MJ, puisqu'on ne dispose de renseignements que pour un nombre limité de ces produits. Cependant, en règle générale, le matériel d'évaluation disponible est positif. Les intermédiaires et les utilisateurs finaux ont une estime considérable de ces produits, pour notamment leur clarté, leur pertinence et leur utilité.

La grande variété de produits réalisés par le volet ministériel de l'ILVF s'accompagne d'un large éventail de stratégies de diffusion - diffusion dirigée vers une population cible déterminée (par ex., aux professionnels du SJP ou les partenaires provinciaux et territoriaux), diffusion plus généralisée (par ex., vers les fournisseurs de services ou au grand public). De nombreux documents sont diffusés sur demande. Les formats pour les diffusions varient, par exemple, texte imprimé, média (communiqués à la radio et à la télévision), multimédia (vidéos par ex.), sites web, ateliers, conférences.

L'évaluation de la diffusion des produits n'est guère encourageante, particulièrement en ce qui a trait aux publications du MJ destinées à un public général. Des organisations dont on pourrait attendre qu'elles soient les destinataires et les promoteurs principaux de ces documents n'en ont pas une bonne connaissance. Il ne semble pas qu'il y ait de plan de diffusion actif et stratégique, ni de suivi de la diffusion. Dans au moins un cas, les utilisateurs finaux hésitent quant à la disponibilité et au coût des exemplaires additionnels de ces produits.

On estime que ceux-ci ont contribué aux progrès obtenus pour les résultats principaux qui ont été déterminés. Les améliorations de l'efficacité, de la réactivité et de la collaboration de la réponse du SJP face à la violence familiale se trouvent là où l'on a axé la plupart des efforts d'orientation. Des exemples de produits qui mènent à des interventions efficaces comprennent la trousse de formation pour la sensibilisation à violence familiale produite par *Le silence est profond, Parlons attouchements* et le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* (ci-après le Guide). On a déterminé que le Guide,

ainsi que le Groupe de travail sur la violence conjugale et les forums FPT, ont particulièrement contribué à une plus grande coordination des travaux. La recherche et l'évaluation servent de pierre angulaire au travail d'orientation, en déterminant les lacunes, en comprenant les méthodes des différentes administrations et en évaluant les résultats.

Le ministère a aussi comme but d'influencer la sensibilisation de la population par exemple par ses projets de VIJ, ses publications de recherche et le site web du ministère sur l'ILVF. En effet, dans les examens des dossiers, tous les projets déterminés ont constaté des effets dans ce domaine.

En ce qui concerne la protection des victimes et des témoins de violence familiale, on estime que le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* y fait une importante contribution. L'ILVF entretient aussi une solide relation de collaboration avec le Centre de la politique concernant les victimes au sujet de ces questions.

Les résultats dans le domaine du soutien communautaire sont moins évidents, étant donné les limites imposées au montant des fonds des subventions et des contributions disponibles pour les projets de soutien communautaire. En outre, le fait que les provinces et les territoires aient compétence pour la prestation des services en matière de violence familiale limite une participation fédérale étendue dans le domaine des interventions.

La surveillance actuelle des activités du volet ILVF du MJ et l'établissement de rapports à ce sujet sont effectués de façon régulière et correspondent aux exigences du cadre de responsabilisation de l'ILVF interministérielle. Au niveau des projets, l'établissement de rapports sur les activités est exigé, mais l'on en sait moins sur les résultats des activités de projet. L'examen des dossiers de projet dans le contexte de la *Sous-étude des études de cas* a permis de remarquer l'absence de mesures adéquates visant le succès et celle d'un plan d'évaluation clair. Lors des entrevues de PPI, on a recommandé d'évaluer davantage les textes législatifs.

iii) Solutions de rechange

Les partenariats sont un point fort du volet ILVF du MJ. Les partenaires qui reçoivent du financement et les autres ministères sont très satisfaits de leur relation avec le MJ. Les personnes concernées estiment que les relations avec leurs homologues provinciaux et territoriaux (par l'entremise du Comité FPT) sont très efficaces et il existe un vif intérêt pour que le travail de celui-ci se poursuive. Ces partenariats se sont révélés bénéfiques de plusieurs façons, tant pour le ministère que pour les partenaires.

La coordination des activités est à la fois un point fort et un point faible. Bien qu'elle soit efficace à l'intérieur du volet lui-même, les liens ministériels peuvent être renforcés en vue de minimiser le chevauchement et d'assurer que toutes les services ministériels qui traitent de la violence familiale travaillent de façon cohérente et que les mandats soient clairement définis. La visibilité et la communication font défaut au sujet des activités relatives à l'ILVF du MJ, tant dans les services ministériels qu'à l'égard de la population, des provinces, des territoires et des organismes communautaires. Il se peut que ceci résulte des ressources limitées pour entreprendre la communication, mais aussi des ressources sous forme de subventions et contributions visant à solidifier, par un soutien financier de projets, la présence du ministère au sein des organismes communautaires. Le nouveau site web du MJ sur l'ILVF remédiera à certains problèmes de communication, sans remplacer toutefois des démarches plus actives.

iv) Incidences

Au nombre des observations finales sur les incidences de cette étude, citons :

- La violence familiale et la réponse du SJP à son égard sont en évolution constante et comportent un certain nombre de questions, ce qui justifie le besoin continu que l'on a de l'ILVF et de la participation du MJ.
- Ce contexte dynamique a aussi comme nette conséquence qu'il faut s'assurer que les projets et les publications soient au diapason des façons de penser actuelles. L'évaluation des publications du ministère suggère que, bien qu'elles soient de haute qualité, il faut revoir l'actuelle stratégie de diffusion.
- Les collectivités manifestent clairement le besoin de spécificité et d'adaptation des produits, particulièrement en ce qui concerne les interventions communautaires et les documents de vulgarisation. Des groupes différents ont des besoins différents et les documents pertinents à l'échelle locale et adaptés aux besoins des cultures semblent être les plus efficaces. Ce thème est évident dans le type de projets auxquels participe actuellement le MJ (par ex., offrir les publications dans une gamme plus élargie de formats et de langues). La recherche examinée lors de cette évaluation recommande également, sans réserve, la participation directe des groupes cibles à l'élaboration des produits. Enfin, la production de publications de VIJ exige une stratégie plus cohérente et un équilibre entre l'individualisation des produits selon les besoins locaux tout en évitant le double emploi au niveau des travaux.
- L'inclusion et la consultation sont des méthodes efficaces pour atteindre les buts et les partenariats forgés par le volet du MJ pour l'ILVF ont porté fruit. On apprécie beaucoup les occasions de réseautage proposées par le MJ (par. ex. les forums FPT), qui se sont révélées

fructueuses pour les personnes qui ont pu établir des réseaux avec des gens d'autres administrations. Ces types de collaboration semblent avoir davantage de succès lorsque des relations de longue date les renforcent, quand les attributions sont clairement délimitées et qu'il existe des mécanismes officiels de partage de renseignements (le Groupe de travail et les forums par ex.). On a noté que, pour quelques projets financés, les communications avec des partenaires d'ONG ne sont pas entièrement réussies.

- La réussite du ministère est forte dans le domaine FPT, grâce aux travaux des comités et à l'aide apportée aux provinces dans l'administration de la justice (par ex., au moyen du *Guide*). Cette démarche peut se révéler utile et servir de modèle à d'autres domaines juridiques. Les professionnels du SJP font preuve d'intérêt envers les outils pratiques de même nature.
- On a soulevé le manque de visibilité du volet du MJ pour l'ILVF dans plusieurs contextes : au MJ, quelques services connaissent peu le mandat et les activités de l'ILVF, les partenaires provinciaux et territoriaux ne sont pas au fait de la portée plus générale de celles-ci en dehors de leur comité FPT et quelques groupes communautaires ne connaissent pas les activités du MJ en matière de lutte contre la violence familiale. Quelques fournisseurs de services espèrent que le MJ fera une contribution afin de faciliter la coordination entre les fournisseurs de services au niveau communautaire.
- Le manque de suivi et de surveillance continus, en particulier vis-à-vis des résultats des projets financés, cause pour le MJ une pénurie de renseignements à leur égard. On recommande pour les projets financés des mesures de rendement et des activités d'évaluation s'y rattachant qui soient claires.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et objectifs

Le ministère de la Justice a participé à un certain nombre d'initiatives interministérielles afin de répondre à la violence familiale : en premier lieu, l'Initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (1986 à 1988) et en deuxième lieu, l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF). En 1988, le ministère de la Justice a joint ses efforts à ceux d'autres ministères fédéraux afin d'établir l'Initiative interministérielle de lutte contre la violence familiale (ILVF), laquelle s'est déroulée en trois phases (1988-1989 à 1991-1992, 1991-1992 à 1995-1996 et 1996-1997 jusqu'à présent²). L'objectif global de l'ILVF est de réduire les cas de violence familiale au Canada.

Le cadre interministériel de responsabilisation de l'ILVF établit les quatre objectifs principaux du ministère de la Justice à son égard³ :

- Promouvoir la sensibilisation continue de la population aux causes de la violence familiale ;
- Promouvoir la participation de la population aux mesures de lutte contre la violence familiale ;
- Améliorer la capacité du système de justice pénale de réagir au problème ;
- Appuyer les travaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation afin de déterminer des interventions efficaces.

² La Phase I et la Phase II se sont chevauchées pendant un an. La Phase II devait se terminer en 1994-1995, mais alors que le financement du programme prend fin le 31 mars 1995, le Comité du Cabinet chargé du développement social approuve un prolongement d'un an, quoique qu'aucune ressource n'ait été approuvée. En février 1996, le Conseil du Trésor confirme qu'un montant allant jusqu'à 7 millions de dollars par année sera disponible de façon continue, si on élabore une nouvelle proposition de politique et si on démontre une stratégie claire et une justification du financement. En décembre 1996, le Cabinet approuve le renouvellement de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ainsi qu'un financement de 7 millions de dollars par an de façon continue.

³ Sept autres ministères reçoivent également des affectations spéciales (la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le ministère du Patrimoine canadien, Santé Canada, la Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada, Condition féminine Canada). Chaque membre rend compte chaque année des progrès effectués à l'endroit de l'objectif global de l'ILVF ; ces rapports individuels sont coordonnés par Santé Canada, qui fournit un rapport annuel de rendement au Conseil du Trésor.

Le ministère de la Justice (ci-après le MJ ou « le ministère ») contribue à cet objectif final de réduire les cas de violence familiale, en se concentrant sur l'amélioration du cadre juridique de la justice pénale et de la réponse du système à la violence familiale par l'élaboration d'orientations, la réforme du droit pénal, la recherche, des subventions et des contributions visant à appuyer les projets de lutte contre la violence familiale et d'élaboration de documents de vulgarisation juridique.

Le présent rapport sur le volet du MJ de l'ILVF fait appel aux résultats d'études d'évaluation et de rapports annuels sur le rendement afin d'évaluer les questions de pertinence, de succès et d'utilisation rentable des fonds ministériels du volet ILVF du MJ. Il résume également les données de deux sous-études récemment menées par le ministère. Le rapport fournit un sommaire des activités terminées à ce jour, afin d'indiquer les progrès obtenus pour parvenir aux résultats voulus, de préciser les expériences acquises et de suggérer des changements aux démarches du MJ en vue d'améliorer sa réponse à la violence familiale au Canada.

1.2 Questions d'évaluation

Le présent rapport s'attache en général à :

- évaluer la pertinence de la participation régulière du ministère dans le domaine de la violence familiale et celle des travaux interministériels entrepris afin de réagir à cette question ;
- explorer la mesure dans laquelle le volet du MJ a atteint ses objectifs et ses effets visés ;
- préciser la mesure dans laquelle les efforts du ministère ont contribué au succès de l'Initiative fédérale en général ;
- évaluer la rentabilité perçue de la démarche interministérielle et le rôle du ministère pour mieux faire comprendre la violence familiale au Canada et mieux y répondre.

Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, l'évaluation du volet MJ de l'ILVF s'est attaché surtout à trois questions principales - la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes. Au total, on a repéré, dans le cadre d'évaluation⁴, 31 questions d'évaluation, qui ont servi de point de départ à ce rapport.

⁴ Composante de l' Initiative de lutte contre la violence familiale relevant du ministère de la Justice Canada 1997-1998 – 2001-2002, Cadre d'évaluation, mai 2001, Division de l'évaluation, Section de l'intégration et de la coordination de la politique.

a) Pertinence

Il importe de prendre en considération la question de la pertinence des programmes lors de l'évaluation de la direction future de l'ILVF au MJ et également à la prise de décisions concernant le rôle futur du MJ dans l'ILVF. Au nombre des questions traitées par l'évaluation de la pertinence des programmes, citons :

- Existe-il en permanence le besoin que le ministère prenne des mesures afin d'améliorer la réponse du système de justice pénale (SJP) à la violence familiale ?
- Existe-il un besoin de poursuivre toutes les activités financées dans le cadre du volet MJ de l'ILVF ?
- La conjoncture politique des questions de violence familiale et du système de justice pénale a-t-elle changé ?
- Dans quelle mesure les objectifs et le mandat du volet MJ de l'ILVF sont-ils encore pertinents ?
- Quels devraient être le but et la portée de la participation du ministère dans le domaine de la violence familiale ?
- Existe-il un besoin continu d'une initiative interministérielle coordonnée dans le domaine de la violence familiale ?
- Existe-il un besoin continu auprès du ministère de la Justice Canada de participer à une initiative fédérale en vue de traiter de questions de violence familiale ?

b) Réussites

La gamme des questions relatives aux « réussites » dont traite ce rapport se rapporte en grande partie aux incidences et aux effets prévus pour lesquels le ministère est tenu responsable dans le cadre de sa participation en tant que membre de plein droit de l'ILVF. Les questions de fond pour cette partie de l'évaluation sont :

- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il contribué à l'élaboration d'orientations et de programmes efficaces et coordonnés relatifs à la justice pénale et concernant des questions de violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il contribué à des interventions efficaces dans des situations de violence familiale ?

- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il contribué au soutien communautaire afin d'en arriver à des mesures éprouvées de prévention, d'intervention et de protection en matière de violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il contribué à la protection des victimes et des témoins de la violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il contribué à améliorer la façon dont le système de justice pénale répond à la violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il amélioré la réactivité du système de justice pénale face à la violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il suscité une meilleure connaissance, dans la population générale, des questions de violence familiale ?
- Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il fourni des conseils juridiques en matière d'orientation qui ont aidé les décideurs et les autres intervenants à améliorer la façon dont le système de justice pénale répond à la violence familiale ?
- Dans quelle mesure la recherche et les renseignements générés par l'entremise du MJ ont-ils contribué à l'élaboration d'orientations et à la prise de décisions au système de justice pénale, à l'endroit des questions liées à la prévention et à la réduction de la violence familiale ?
- Dans quelle mesure le travail entrepris par le MJ en matière d'élaboration, de mise en œuvre, d'administration de tests et d'évaluation de modèles, de stratégies et d'outils a-t-il amélioré la façon dont le système de justice pénale répond à la violence familiale ?
- Dans quelle mesure le travail entrepris par le MJ pour appuyer l'élaboration et la prestation de vulgarisation et d'information juridiques sur la violence familiale a-t-il contribué à la prévention et à la réduction des cas de violence familiale ?
- Le modèle actuel de collaboration et de partenariat intersectoriel et multidisciplinaire a-t-il contribué au succès du volet MJ de l'ILVF ? Si oui, de quelle façon ?
- Des processus et des systèmes adéquats sont-ils en place afin de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre, de surveiller et d'établir des rapports au sujet du volet MJ de l'ILVF ?
- Les activités relatives à la lutte contre la violence familiale du ministère ont-elles généré des effets non prévus (positifs ou négatifs) ?
- Quelles expériences ont été acquises par suite du volet MJ de l'ILVF ?

c) Rentabilité

La troisième question examinée dans le cadre de ce rapport exige une certaine évaluation de la rentabilité perçue. La notion de rentabilité se rapporte en grande partie au niveau d'utilisation

efficace que fait le ministère des fonds dont il dispose. Dans ces conditions, le rapport traite des questions d'évaluation suivantes :

- La distribution des ressources des programmes dans les quatre éléments de programme a-t-elle été optimale de façon à atteindre les objectifs ?
- Les éléments de programme sont-ils des façons efficaces et rentables d'atteindre les résultats escomptés ?
- La démarche interministérielle actuelle à propos de la violence familiale est-elle une façon efficace d'améliorer la réactivité du système de justice pénale face aux questions de violence familiale ?
- La démarche interministérielle actuelle à propos de la violence familiale est-elle une façon efficace de traiter des questions de violence familiale ?
- La distribution des ressources des programmes a-t-elle suffi pour assurer la coordination efficace des activités de l'ILVF :
 - au ministère ?
 - dans l'ILVF elle-même ?
 - avec d'autres intervenants majeurs (administrations provinciales et fédérales, organismes non gouvernementaux (ci-après ONG) par ex.) ?
- Les ressources affectées à la coordination et à la liaison ont-elles suffi pour efficacement gérer le volet MJ de l'ILVF conformément aux priorités établies ?
- Dans quelle mesure le ministère a-t-il fourni des ressources d'ILVF à d'autres éléments de celle-ci et quelle a été la valeur ajoutée de cette démarche en partenariat ?
- Les résultats atteints justifient-ils des investissements réguliers ?
- Aurait-on pu obtenir des résultats semblables ou meilleurs par d'autres moyens plus rentables (dans la Section des innovations, de l'analyse et de l'intégration de la Direction générale des programmes) ?

1.3 Méthodologie

Le présent rapport fait appel à trois sources de données, énumérées ci-dessous, ainsi qu'aux renseignements qui y sont contenus afin de fournir un examen des activités effectuées dans le cadre du volet MJ de l'ILVF. Dans la mesure du possible, les résultats sont sélectionnés à partir de ces sources. On examine en 1.4 les limites des renseignements qui y sont contenus.

Les trois sources de données sont :

- a) les résultats d'un certain nombre d'études qui détaille dans une certaine mesure l'efficacité d'activités sélectionnées dans le cadre du volet du MJ de l'ILVF ;
- b) les entrevues des PPI en ce qui concerne l'efficacité du fonctionnement global de ce volet ;
- c) les rapports annuels sur le rendement des programmes élaborés au sujet du volet MJ de l'ILVF.

Voici les sources de données principales :

a) Études d'évaluation d'activités sélectionnées de l'ILVF

On examine, aux fins du présent rapport, la recherche évaluative qu'a effectué le ministère sur des activités, des publications ou des projets sélectionnés. Ces documents comprennent :

- *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* (mars 2000). On a évalué les besoins en matière de documents de vulgarisation et d'information juridiques liés à la violence familiale dans sept provinces ou territoires au Canada en 1999. Bien que les méthodologies d'études aient été différentes, l'objectif commun était de préciser les lacunes dans les documents d'information publique disponibles et de déterminer les besoins en ressources pour l'avenir. Ces études ont été menées par des organismes provinciaux de vulgarisation juridique et ont comporté des activités de recherche telles que des entrevues, des groupes de discussion et des sondages de fournisseurs de services sociaux et de victimes de violence familiale. On a ensuite établi une synthèse des résultats obtenus dans le cadre des trois études.
- *Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* (mars 2000). Cet examen a comporté trois documents d'information publique produits par le ministère - *La violence est inacceptable peu importe la langue* (1995), *Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel* (1996) et *Engagements de ne pas troubler l'ordre public* (1996). On a mené l'étude afin d'évaluer l'efficacité des méthodes de diffusion des publications ainsi que la qualité et l'efficacité de celles-ci. La démarche méthodologique était fondée sur 1) une compilation de l'étendue et du mode de distribution des publications par les organismes de VIJ, 2) des entrevues d'organismes principales et d'organismes de VIJ sélectionnés qui participent à la lutte contre la violence conjugale dans trois provinces ou territoires, 3) des entrevues téléphoniques de 200 organismes de service dans ces provinces ou territoires et 4) une série de six groupes tests d'utilisateurs finaux des documents

(composés de femmes dans des relations de violence ou représentant le groupe cible des publications) par lesquels on a tenté de vérifier l'efficacité des publications en ce qui a trait à l'amélioration de la compréhension exacte de leurs principaux messages principaux.

- Les conclusions obtenues lors d'un sondage effectué en janvier 2001 afin d'obtenir des commentaires sur le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*. On a distribué le *Guide* aux bureaux des procureurs de la Couronne, aux services de police, à la GRC, aux agents de politiques relatives à la justice ainsi qu'à d'autres utilisateurs du système de justice. Le sondage a permis d'obtenir des commentaires au sujet de la qualité du *Guide*, de la façon dont on s'en sert et dans quelle mesure et des Suggestions d'amélioration que l'on pourrait y apporter dans les éditions futures. Au total, 122 formules de réponse ont été remplies et analysées.
- Rapport sommaire sur des documents visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants (2001). Celui-ci a comporté 1) une évaluation de la brochure *Le secret du petit cheval*, élaboré par le MJ, fondée sur un sondage d'intervenants ayant reçu la brochure (y compris un sondage auquel répondre soi-même de 95 professionnels, ainsi que des suivis effectués par téléphone d'un sous-échantillon de 18 professionnels), une étude d'enfants sélectionnés et de leur famille et une évaluation de la diffusion de la brochure et de la demande pour celui-ci et 2) un examen des publications concernant la prévention de l'exploitation sexuelle à l'égard des enfants en vue de déterminer la disponibilité d'autres documents sur la prévention de celle-ci et des évaluations des réussites de ces programmes et des volets qui y sont associés. On a entrepris cette dernière démarche en vue d'évaluer si on devait concevoir et diffuser à nouveau *Le secret du petit cheval* à la lumière des solutions de rechange actuellement disponibles et des façons actuelles de voir les choses.
- Examen de dossiers de projet sélectionnés. On a choisi à cette fin cinq projets pour représenter les diverses activités du volet du MJ de l'ILVF. La démarche méthodologique pour les études de cas a comporté un examen des documents et des dossiers relatifs au projet, ainsi que de trois à cinq entrevues de PPI dans chacun des cas. On a procédé à ces entrevues auprès du personnel du projet et du MJ et auprès d'autres intervenants. Voici le profil des cinq études de cas :

Élément de programme	Projet Sélectionné	Type de financement
Élaboration d'orientations	<p>Élaboration d'un <i>guide Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne</i> en vue d'aider les services de police et les procureurs à mener des enquêtes et à poursuivre dans les procès de harcèlement criminel.</p> <p>Le second forum fédéral-provincial-territorial sur les cas de violence conjugale, tenu en 2001 afin d'échanger des renseignements et de déterminer des nouvelles questions en matière de violence conjugale et auquel ont assisté de hauts fonctionnaires de la justice pénale – de la police, de la poursuite, des services aux victimes, des corrections et des secteurs des politiques.</p>	<p>Contrat</p> <p>Contrat</p>
Recherches stratégiques	<p><i>Paroles de femmes</i>, rapport qui a examiné les effets de la recherche sur des sujets de celle-ci et sur les autres participants, ainsi que l'utilité de la démarche communautaire de recherche suivie en 1997 dans le <i>Ontario Rural Woman Abuse Study</i> (étude ontarienne sur les mauvais traitements infligés aux femmes en milieu rural).</p>	<p>Contrat</p>
Élaboration de projets	<p>Le programme <i>Parlons attouchements</i>, dans le cadre duquel on a spécialement conçu et renouvelé le mode de prestation d'un programme d'éducation au sujet de la violence sexuelle et de la prévention de celle-ci, destiné aux jeunes enfants.</p>	<p>Contribution</p>
Vulgarisation juridique	<p>Mitouni Kiywmashtayw – <i>Le silence est profond</i>, Phase III, lequel comprenait l'élaboration d'une trousse de formation pour la sensibilisation à la violence familiale, qui devait former des femmes pour donner des ateliers dans les collectivités métis au sujet de la violence familiale.</p>	<p>Contribution</p>

b) Entrevues des PPI

On a recueilli les commentaires en général au sujet du fonctionnement global du volet du MJ de l'ILVF par une série d'entrevues de PPI. Au total, on en a effectué 37. Les entrevues ont été prévues pour février et mars 2002 et ont toutes été effectuées par téléphone. L'entrevue avait une durée de 30 à 90 minutes.

On a interrogé des personnels du MJ qui participent à l'ILVF, des représentants des domaines connexes au ministère (justice pour les jeunes, Centre national de prévention du crime (CNPC), Centre de la politique concernant les victimes, justice applicable aux Autochtones par ex.), des représentants du Groupe de travail interministériel de l'ILVF, des ONG, d'autres partenaires de projet ainsi que des membres du comité spécial FPT sur la violence conjugale. Les questions posées aux PPI figurent à l'annexe A du présent rapport.

c) Rapports sur le rendement

Chaque élément de programme dans le cadre du volet du MJ de l'ILVF prépare un rapport annuel sur le rendement. Ces rapports contiennent un sommaire de chaque activité ou projet entrepris au cours de l'exercice, la situation du projet, l'engagement budgétaire, les organismes

partenaires et leurs contributions, le cas échéant, la clientèle envisagée de l'activité, les extrants et les résultats escomptés.

1.4 Mises en garde

Plusieurs mises en garde sont à exprimer concernant cette étude. Tout d'abord, il est difficile de mesurer nombre des résultats escomptés. À titre d'exemple, la réduction de la tolérance face à la violence familiale et, donc la prévention et la réduction des cas de celle-ci représentent un défi important à la mesure des résultats, étant donné les variations dans la déclaration et la consignation de la fréquence des cas de violence familiale et aussi l'évolution de la tolérance de la population face à la violence familiale et celle des définitions de celle-ci. Ensuite, on peut mettre en question la mesure dans laquelle les changements ou les améliorations apportés aux résultats escomptés sont attribuables précisément au volet MJ de l'ILVF. Le ministère est certes l'intervenant principal dans la réforme du droit pénal, mais les provinces sont chargées de l'administration de la justice. En outre, le ministère de la Justice est l'un des nombreux bailleurs de fonds pour, entre autres, la recherche, la vulgarisation et l'information et l'intervention (voir note 2 en bas de page). Enfin, ce rapport sommaire résume des renseignements provenant de plusieurs sources de données. Ces dernières, décrites en 1.3, offrent des renseignements très détaillés au sujet de quelques activités, mais se révèlent parcimonieuses dans le cadre d'autres activités, en particulier les projets de recherche, de subvention et de contribution. En plus, une grande partie des données disponibles au sujet du volet du MJ de l'ILVF en général et au sujet d'activités sélectionnées sont fondées sur des renseignements qualitatifs et subjectifs (entrevues de PPI, renseignements descriptifs relatifs aux études de cas par ex.) ou sur d'autres, quantitatifs provenant de petits échantillons représentant des groupes plus larges. Pour ces raisons, l'évaluation des résultats de programme en particulier est limitée.

1.5 Organisation du rapport

Le présent rapport est organisé en six chapitres. Le deuxième chapitre décrit le volet du MJ de l'ILVF. Le troisième présente les conclusions en ce qui a trait à la pertinence du programme, puis le quatrième examine la question des réussites du programme. On étudie au cinquième chapitre la rentabilité et les solutions de rechange (améliorations suggérées). Enfin, le sixième chapitre fournit des observations globales finales et fait ressortir les thèmes principaux.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

2.1 Contexte

L'ILVF a vu le jour en 1988. En 1996, après une évaluation de sa phase II, on a décidé de la renouveler et d'accorder un financement à même les services votés. Les autorités fédérales se sont engagées à long terme à réduire la violence familiale au Canada. L'objectif principal de l'ILVF, tel que l'énonce son cadre interministériel de responsabilisation, est de réduire la violence familiale au sein de la population canadienne, en particulier celle touchant les femmes et les enfants et pour ce, 1) « sensibiliser le public aux facteurs de risque de violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence familiale, 2) renforcer la capacité du système de justice pénale et du système d'hébergement de réagir à la violence familiale, 3) appuyer les travaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation en vue de cerner les interventions efficaces. »

À la suite des deux premières phases de l'ILVF, on a déterminé que la meilleure façon de traiter la violence familiale est d'appuyer une vision commune et une démarche coordonnée. Au cours de cette phase, Santé Canada a la principale responsabilité pour la coordination de l'ILVF.⁵ Il existe un Groupe de travail interministériel de l'ILVF (GTI), formé de fonctionnaires de tous les ministères concernés.

2.2 Objectifs

Le rôle du ministère dans la structure interministérielle de l'ILVF est, entre autres, d'examiner, de rechercher et de réformer les orientations et les textes législatifs de justice pénale, de financer des projets communautaires de lutte contre la violence familiale et de fournir un soutien relatif à

⁵ Outre le MJ, voici les ministères participant à l'ILVF : la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la GRC, le Patrimoine canadien, Condition féminine Canada et Statistique Canada. De plus, les Affaires indiennes et du Nord canadien, Développement des ressources humaines Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada et le ministère de la Défense nationale traitent des problèmes de violence familiale par des activités et des programmes ministériels.

la vulgarisation et à l'information juridiques portant sur la violence familiale. Le ministère vise quatre objectifs principaux dans le cadre de cette troisième phase de l'ILVF :

- Promouvoir la sensibilisation continue de la population en ce qui a trait aux causes de la violence familiale ;
- Promouvoir la participation de la population aux mesures de lutte contre la violence familiale ;
- Améliorer la capacité du système de justice pénale à réagir au problème ;
- Appuyer les travaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation afin de déterminer des interventions efficaces.

2.3 Éléments du MJ de l'ILVF

Le volet MJ de l'ILVF est composé de cinq éléments de programme interdépendants : conseils stratégiques et juridiques, recherche stratégique, élaboration de projet, vulgarisation et information juridiques (VIJ), évaluation. Les activités de chaque élément au cours des cinq années de l'ILVF sont énumérées aux annexes B à F. On décrit brièvement chacun de ces éléments ci-dessous.

a) Conseils stratégiques et juridiques

La mission précise de cet élément dans le cadre de l'ILVF est de fournir des conseils stratégiques et juridiques afin d'aider les décideurs et les autres intervenants à améliorer la réponse du système de justice pénale à la violence familiale. Cet élément est la pierre angulaire de la participation du ministère à l'ILVF, avec une responsabilité additionnelle de coordination. Deux aspects de la justice pénale sont au cœur du travail : l'essence du droit pénal (soit « les dispositions actuelles traitent-elles comme il convient la violence familiale ? ») et l'application des lois (l'exécution concrète des lois, y compris le renforcement et la sensibilisation de la réponse du système de justice pénale à la violence familiale).

Des fonctionnaires de la Section de la famille, des enfants et des adolescents s'acquittent de l'élément conseils stratégiques et juridiques. Leurs tâches principales comprennent :

- analyser les orientations en matière de violence familiale, déterminer des liens avec d'autres questions d'orientation ;
- collaborer à la recherche stratégique en matière de violence familiale ;

- élaborer des conseils juridiques (options, solutions de rechange) et recommander de nouvelles orientations ou des modifications à celles en vigueur ;
- élaborer des produits de politique, tels que des documents de consultation publique, des énoncés de politiques, des lignes directrices et des protocoles ;
- diffuser des renseignements liés aux orientations et des conclusions de recherche ;
- surveiller l'actualité législative et en évaluer les conséquences éventuelles sur la violence familiale ;
- travailler à mettre en œuvre et à appuyer des mesures législatives ;
- préparer des séances d'information, des avis juridiques, proposer des modifications législatives ;
- dans des affaires pertinentes, assurer à l'administration fédérale un soutien aux actions en justice ;
- travailler avec des partenaires provinciaux et territoriaux à élaborer des orientations intégrées concernant les problèmes de violence familiale, dans la mesure du possible ;
- participer au GTI.

Des exemples d'activités et de produits précis ont été tirés des rapports annuels sur le rendement et des entrevues des PPI au MJ. Dans le domaine des mesures législatives, des exemples de réformes récentes du *Code criminel* comprennent celles sur le harcèlement criminel (projet de loi C-126) (1993), l'exploitation sexuelle des enfants (projet de loi C-27) et des modifications aux engagements de ne pas troubler l'ordre public (projet de loi C-42). Afin d'appuyer l'entrée en vigueur du projet de loi C-126 et de modifications ultérieures, on a élaboré un document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*.

Le travail avec des partenaires provinciaux et territoriaux est primordial et des représentants de l'élément de programme conseils stratégiques et juridiques coprésident le groupe de travail spécial FPT chargé d'étudier les orientations et les textes législatifs en matière de violence conjugale. Le ministère a organisé et animé deux forums FPT sur ce sujet, en 1998 et en 2001.

Un autre exemple d'activités entreprises comprend le projet Les enfants victimes dans le système de justice pénale ; en collaboration avec d'autres fonctionnaires et experts FPT, on y examine le besoin de revoir les infractions contre les enfants, ainsi que d'autres questions telles que les témoignages des enfants, l'âge requis pour consentir à des actes sexuels et la détermination des peines de manière à protéger les enfants.

En dernier lieu, le personnel de l'élément conseils stratégiques et juridiques participe à des activités et à des discussions au niveau international en matière de violence familiale, y compris,

par exemple, la négociation du *Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à la vente des enfants, à la prostitution et la pornographie infantiles*, adopté en mai 2000. Le ministère participe aussi à des conférences internationales sur la violence familiale, y compris celles sous les auspices du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies.

b) Recherche stratégique

La mission précise de cet élément est de fournir de la recherche et des renseignements de haute qualité et pertinents à l'échelle nationale afin de guider l'élaboration d'orientations et la prise de décision au SJP en ce qui a trait aux questions liées à la prévention et à la réduction de la violence familiale. On s'est lancé dans trois types de recherche : recherche sur les questions liées à la famille, aux enfants et aux adolescents, recherche sur le droit pénal, recherche statistique et méthodologique sur les questions de violence familiale (par ex., sondages ou analyse de conjoncture).

La Division de la recherche et de la statistique effectue ces activités ; citons :

- appuyer des études de recherche sur les questions de violence familiale ;
- diriger et appuyer des recherches au sujet de l'application du droit pénal dans les cas de violence familiale ;
- collecter des données pertinentes et l'analyse des résultats de sondages ;
- produire et diffuser des rapports statistiques et de recherche sur la violence familiale ;
- diriger des analyses de conjoncture sur les questions de violence familiale ;
- assurer la liaison avec le Centre de la statistique juridique de Statistique Canada, au sujet de la conception des enquêtes et de la collecte et de l'analyse de données provenant d'enquêtes à l'échelle nationale sur la violence familiale.

Parmi les exemples de projets de recherche récents figurent l'analyse documentaire et la compilation des lignes directrices liées à la mise en accusation obligatoire et à la poursuite dans des cas de violence conjugale ; l'examen des tendances des homicides perpétrés sur des femmes et, tout particulièrement, la justification des raisons de la diminution apparente de ces taux ; l'évaluation des effets des modifications apportées en 1994 aux engagements de ne pas troubler l'ordre public ; l'analyse des données de Statistique Canada concernant les effets sur les enfants témoins de violence familiale et concernant la violence conjugale après la séparation ; essais de l'Enquête internationale sur la violence envers les femmes ; et l'analyse des données sur la victimisation des enfants. Ces activités de recherche mènent généralement à des publications (par

ex., dans la publication de Statistique Canada *Juristat*), à des rapports de recherche et à des documents de travail de base.

c) Élaboration de projet

Cet élément appuie l'élaboration, la mise en œuvre, les essais et l'évaluation de modèles, de stratégies et d'outils afin d'améliorer la réponse du système de droit pénal à la violence familiale.

La direction générale des Programmes s'acquitte de ces activités par des subventions et de contributions et de travail à forfait. Voici les tâches principales :

- associer dans de vastes partenariats d'autres paliers d'administration, des organisations non gouvernementales, de services sur le terrain et de membres des citoyens ;
- appuyer ces partenariats afin de mettre en place des projets visant à réduire la violence familiale ;
- analyser les résultats de ces projets ;
- diffuser des renseignements au sujet des résultats des projets et des expériences acquises.

Outre qu'ils doivent correspondre aux objectifs globaux de l'ILVF et aux orientations des subventions et des contributions relativement au financement, les projets financés doivent aussi :

- accroître la connaissance des questions de violence familiale et en informer la population canadienne et la collectivité juridique ;
- promouvoir l'accès à la justice, l'égalité et les droits de la personne au Canada par l'entremise :
 - de partenariats, de consultations, de recherche et d'élaboration et de diffusion de renseignements ;
 - de l'élaboration, des essais et de la mise en œuvre de nouveaux modèles, projets pilotes et démarches multidisciplinaires et rentables afin d'améliorer la prestation des services aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale ;
- promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de réformes législatives et socio-juridiques ;
- appuyer l'élaboration, les essais et la mise en œuvre de nouveaux modèles, démarches et programmes multidisciplinaires et novateurs qui facilitent la participation de la collectivité et qui augmentent le niveau de protection contre la violence familiale des femmes et des enfants qui en sont victimes.

Parmi les exemples récents de projets financés dans le cadre de ce volet figurent l'évaluation de la Loi sur les victimes de la violence familiale de l'Î.-P.-É. ; la conception et la mise en œuvre d'un programme de formation des éducateurs d'agents de prévention autochtones (*La tournée de la prévention*) ; le rapport sur le Sommet international de la jeunesse contre l'exploitation sexuelle des enfants (1998) ; des conférences (la deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées ou celle sur la violence contre les femmes autochtones par ex.) ; un programme scolaire anti-violence comportant des ateliers visant à former les aides enseignants à animer des actions de lutte contre la violence familiale ; des projets de recherche (les raisons pour lesquelles les femmes ayant été victimes de violence familiale rétractent leur témoignage, le suivi et l'évaluation des orientations et des procédures des cas de violence familiale déclarés à la police) ; la reformulation d'un programme de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, destinés à ces derniers afin de traiter de la diversité culturelle et des enfants ayant des besoins spéciaux (*Parlons attouchements*). Le plus grand projet financé dans le cadre du fonds du MJ pour la LVF est l'élaboration d'un réseau de communication entre les centres d'accueil des victimes d'agression sexuelle, afin d'améliorer leur capacité et leur réactivité en ce qui a trait à la façon de répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence familiale⁶. Ce projet d'une durée de cinq ans, qui doit se terminer en 2002, est également financé par le Centre national de prévention du crime.

d) Vulgarisation et information juridiques

La mission spécifique de VIJ dans le cadre de l'ILVF est d'appuyer l'élaboration et la prestation de vulgarisation et d'information juridiques à la population canadienne relativement à la violence familiale, afin de contribuer à la prévention et à la réduction de l'incidence de violence familiale tout en favorisant la participation de la population en ce qui a trait à la réponse à la violence familiale. Les documents de VIJ sont axés sur les groupes suivants ou utilisés par eux : les organismes de VIJ, les programmes d'aide aux victimes et aux témoins, les organismes de services sociaux, les professionnels du SJP, les personnes qui subissent la violence familiale et le grand public.

Les activités de VIJ sont réalisées par des subventions et des contributions et de travail à forfait (géré par la Section de l'innovation, de l'analyse et de l'intégration de la Direction générale des programmes). Ces activités ont comme but :

⁶ Créer des liens nationaux entre les éducateurs et chercheurs juridiques de première ligne pour les centres de lutte contre la violence.

- définir les besoins en matière de documents d'information publique sur la violence familiale ;
- soutenir l'élaboration de ressources - fiches d'information, brochures, programmes, ateliers de formation ;
- travailler avec les organismes du Programme de vulgarisation et d'information juridiques au Canada pour assurer la vulgarisation et l'information juridiques sur les questions relatives à la violence familiale ;
- diriger des évaluations des besoins et collecter des données sur le rendement en ce qui a trait à l'utilisation de documents de VIJ.

Une des activités de VIJ du MJ a été de produire une série de brochures au sujet de questions d'ordre juridique liées à la violence familiale pour le grand public. Ces publications comprennent, par exemple, *La violence est inacceptable peu importe la langue* (élaboré pour les immigrants) et *La violence est inacceptable peu importe la culture* (élaborée pour les femmes autochtones). En plus de ses propres publications, le ministère finance également l'élaboration d'autres publications de VIJ et fournit de l'aide afin de les réviser, de les traduire et de les imprimer dans des langues et dialectes divers.

Parmi les autres exemples de projets récemment financés dans le cadre du volet VIJ figurent l'évaluation des besoins (dans sept provinces ou territoires) en matière de documents de vulgarisation juridique portant sur la violence familiale ; l'élaboration d'un module de formation en vue des séances de formation des formateurs pour la prévention et l'intervention en ce qui a trait à la violence contre les femmes métis, destiné aux collectivités métis ; des essais et l'évaluation d'un programme de counseling pour les enfants de parents dont le divorce est fortement conflictuel ; les examens de documents afin de déterminer les besoins des collectivités rurales et autochtones en matière de documents de VIJ portant sur la violence familiale ; l'inventaire des actions exemplaires concernant la diffusion de renseignements de VIJ portant sur la violence familiale dans les régions rurales ; le « Violence Against Women 20th Anniversary Symposium » ; la campagne d'information dans les écoles secondaire du Québec sur la violence dans les fréquentations ; un guide destiné aux personnes âgées qui leur permet une meilleure connaissance des questions d'ordre juridique, y compris de la violence envers les personnes âgées ; l'élaboration d'un site de l'ILVF sur le site web du MJ ainsi que l'élaboration et l'essai d'un site web bilingue interactif destiné aux adolescents afin de les sensibiliser en matière de violence familiale et de violence dans les fréquentations (site web sur l'établissement de relations saines et le site web sur l'éducation concernant la violence familiale).

e) Évaluation

Conformément aux cadres de responsabilisation et de déclaration de l'ILVF, la Division de l'évaluation appuie la collecte et la déclaration de données sur le rendement, entreprend des études sur l'efficacité des activités du volet du MJ de l'ILVF et participe au Groupe de travail interministériel sur l'évaluation.

2.4 Principaux résultats

Le ministère a établi huit résultats principaux qu'il compte atteindre grâce à ses travaux dans le cadre de son volet de l'ILVF :

- interventions efficaces dans des situations de violence familiale ;
- soutien communautaire à des mesures de prévention, d'intervention et de protection ;
- protection des victimes et des témoins de violence familiale ;
- réponse renforcée à la violence familiale de la part du SJP ;
- meilleure réactivité du SJP à la violence familiale ;
- meilleure connaissance, dans la population, des questions de violence familiale ;
- réduction de la tolérance envers la violence familiale ;
- élaboration d'orientations et de programmes efficaces et coordonnés concernant les questions de violence familiale.

2.5 Ressources

Le budget interministériel de l'ILVF est de 7 millions de dollars annuellement, desquels 1,45 million est attribué au volet du MJ. Le tableau 2.1 présente la décomposition des ressources du MJ par élément de programme. La distribution des ressources pour chacun des cinq éléments se répartit ainsi : conseils stratégiques et juridiques (27 %), recherche stratégiques (12 %), élaboration de projet (29 %), VIJ (32 %), évaluation (1,5 %). Le tableau 2.2 décompose les ressources ministérielles pour l'ILVF selon les articles de dépense.

TABLEAU 2.1
Ressources selon les éléments de programmes

Élément de programme	Exercice 1997-1998 et en cours
Élaboration d'orientations	388 000 \$
Recherche stratégique	169 650 \$
Élaboration de projet	413 250 \$
Vulgarisation juridique	457 101 \$
Évaluation de programme	22 000 \$
Total	1 450 000 \$

TABLEAU 2.2
Ressources par article de dépense

Article de dépense	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003 et en cours
ETP	4,64	4,64	4,64	4,64	4,64	4,64
Salaires et PPP	325 047 \$	325,047 \$	325 047 \$	325 047 \$	325 047 \$	325 047 \$
F & E	619 046 \$	527 228 \$	527 228 \$	527 228 \$	559 228 \$	527 228 \$
Total des dépenses d'exploitation du crédit 1 ^{er}	944 093 \$	852 275 \$	852 275 \$	852 275 \$	884 275 \$	852 275 \$
Total des contributions du crédit 5	220 000 \$	597 725 \$	597 725 \$	597 725 \$	565 725 \$	597 725 \$
Total	1 164 093 \$	1 450 000 \$	1 450 000 \$	1 450 000 \$	1 450 000 \$	1 450 000 \$

La nature des contributions obtenues hors de l'ILVF varie selon les éléments de programme. En ce qui concerne les éléments conseils stratégiques et juridiques et recherche stratégique, par exemple, les contributions obtenues sont surtout non financières et proviennent de partenaires qui donnent de leur temps et de leur expertise à des comités, des forums et des consultations. Les partenaires qui font ces contributions comprennent le personnel du ministère qui ne travaille pas directement pour l'ILVF, des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux, des provinces, des territoires et des partenaires non gouvernementaux.

Les projets financés dans le cadre des éléments d'élaboration de projet et de VIJ peuvent obtenir des contributions financières et non financières. Le tableau 2.3 présente un aperçu des contributions du MJ dans le cadre de ces deux éléments, en plus des contributions connexes de la part de partenaires. Dans ces cas, les organisations partenaires comprennent, par exemple, d'autres liens du MJ (notamment le CNPC), d'autres ministères et organismes fédéraux (par ex. Condition féminine, Santé Canada) et d'autres partenaires non gouvernementaux.

Ces données démontrent que les dépenses dans le cadre des éléments de programmes VIJ et élaboration de projet varient considérablement selon le caractère et la taille des projets financés au cours de l'année. Les contributions de partenaires, dans plusieurs cas, sont plus élevées que celles du MJ de l'ILVF. En outre, les contributions sont généralement financières et les contributions non financières occupent, proportionnellement, une plus petite partie de l'ensemble des apports.

TABLEAU 2.3
Fonds obtenus : Élaboration de projet et VIJ

Élément de programme	MJ	Contributions des partenaires	
		Financière	Non financière
Élaboration de projet			
1999-2000	501 279 \$ ¹	786 356 \$ ²	6 000 \$
2000-2001	258 000 \$	441 964 \$	35 980 \$
2001-2002	332 714 \$	271 500 \$	40 400 \$
Vulgarisation et information juridiques			
1999-2000	407 919 \$ ³	423 324 \$	16 480 \$
2000-2001	165 159 \$ ⁴	108 922 \$	15 000 \$
2001-2002	287 717 \$ ⁵	190 000 \$	30 000 \$
Source : Tableaux des rapports sur le rendement du MJ de l'ILVF, VIJ et subventions et contributions, 2000 et 2001, ¹ Comprend 28 000 \$ de 1998-1999 ² Comprend 640 155 \$ de l'Office national du film ³ Comprend 119 800 \$ en contrats et 48 906 \$ de 1998-1999 ⁴ Comprend 84 680 \$ en contrats ⁵ Comprend 57 870 \$ en contrats			

2.6 Actions et liens connexes

a) Au MJ

En plus de celles liées à l'ILVF, le ministère de la Justice entreprend une série d'activités qui ont un effet direct ou indirect sur la réduction de la violence familiale. Les stratégies, actions et activités ci-dessous contribuent particulièrement à améliorer la réponse du système juridique à la violence familiale :

- le Conseil national de prévention du crime, chargé de la mise en œuvre de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime ;
- l'Initiative sur les armes à feu ;

- l'Initiative sur les victimes d'actes criminels ;
- la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones ;
- la Justice réparatrice ;
- la Diversité et égalité des sexes.

b) Relations fédérales-provinciales-territoriales

Le MJ et l'administration fédérale sont chargés des modifications du *Code criminel* et les administrations provinciales et territoriales, de leur mise en œuvre. Le ministère, par conséquent, maintient une collaboration étroite avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'assurer la cohérence et la compréhension à l'échelle nationale en matière d'élaboration d'orientations relatives à la justice pénale, de réforme du droit et d'élaboration de protocoles en ce qui a trait à la violence familiale. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, deux forums FPT sur la violence conjugale et le groupe de travail qui en a résulté figurent parmi les exemples de mécanismes de collaboration intergouvernementale et d'occasions de coordination de décisions relatives aux orientations.

c) Autres liens

Le ministère de la Justice maintient aussi des liens officiels ou non avec des ONG, des associations professionnelles, le secteur privé et différents groupes d'intérêt. Ces liens peuvent comprendre des consultations avec des groupes de femmes ou des audiences de comités en matière de nouvelles ILVFs législatives, en plus du soutien apporté aux programmes. Ces consultations ont lieu pour chaque projet ou pour chaque question. Le ministère consulte des organismes internationaux tels que les Nations Unies et d'autres pays et collabore avec eux en ce qui a trait à l'élaboration de mécanismes à l'échelle internationale tels que des protocoles visant à traiter de questions relatives à la violence familiale.

3. PERTINENCE

Une composante principale de l'évaluation du volet du MJ de l'ILVF est d'examiner la pertinence, en grande partie en fonction du besoin continu de mesures dans le domaine de la violence familiale ainsi que la pertinence continue des objectifs et du mandat tels qu'ils sont actuellement articulés. En outre, on explore la pertinence de l'ILVF en fonction de la participation du ministère à la démarche interministérielle afin de traiter la violence familiale. Enfin, la pertinence comprend aussi l'ILVF en fonction d'un environnement plus général, y compris des questions telles que la coordination des activités et l'étendue du chevauchement ou du double emploi avec d'autres initiatives. Les entrevues des PPI sont la source principale de données permettant de traiter de ces questions.

3.1 Besoin continu

On a demandé aux PPI si elles croient que le mandat et les objectifs du volet du MJ de l'ILVF sont toujours pertinents et si le MJ doit continuer à prendre des mesures afin d'améliorer la réponse de la justice pénale face à la violence familiale. Selon les PPI à l'intérieur et à l'extérieur du MJ, les objectifs et le mandat de ce volet de l'ILVF sont toujours pertinents. De plus, selon l'avis unanime, on doit continuer à prendre des mesures afin de traiter de la réponse de la justice pénale face à la violence familiale. Aux dires de plusieurs PPI, le droit pénal ne peut être statique, mais doit répondre aux changements des attentes et de la compréhension de la société en matière de violence familiale, aux recherches nouvelles, à l'évolution de tendances plus générales du droit pénal et aux lacunes et insuffisances dans les cadres juridique et stratégique qui en découlent.

Questions principales et nouvelles tendances

Les PPI et les documents du ministère suggèrent de nombreuses questions majeures et nouvelles tendances dans le domaine de la violence familiale, qui méritent l'attention du ministère à l'avenir. Citons quelques exemples :

- l'efficacité des lignes directrices qui rendent obligatoire l'inculpation, telles qu'elles sont mises en œuvre dans les provinces et les territoires ;
- l'efficacité des réformes législatives ;
- l'efficacité des interventions auprès des délinquants ;
- le besoin d'adapter les efforts à des situations et à des groupements de population déterminés afin de traiter les problèmes de violence familiale ;
- le besoin d'élargir le centre d'attention pour y inclure des formes moins connues de violence familiale, telles que l'exploitation financière des personnes âgées ;
- le taux de rétractation élevé dans les tribunaux dans les cas de violence conjugale, en raison des victimes qui rétractent leur témoignage ;
- la formation du personnel de justice pénale ;
- le besoin de collaboration et de communication plus solides entre les fournisseurs de services qui traitent de la violence familiale ;
- l'utilisation de solutions de rechange telles que les cercles de détermination de la peine et la concertation des familles ;
- les répercussions pour les enfants exposés à la violence conjugale ;
- mieux faire connaître les problèmes de la violence familiale et les nouvelles dispositions législatives.

Les partenaires provinciaux et territoriaux que l'on a interrogés au cours des entrevues de PPI appuient la pertinence du volet du MJ de l'ILVF. Les provinces et les territoires ont un intérêt important, étant donné qu'ils sont chargés de l'administration de la justice. Ils collaborent et participent activement à la réforme de la réponse du SJP face à la violence familiale, bilatéralement et par l'entremise du comité spécial FPT sur la violence conjugale (bien que plusieurs représentants provinciaux et territoriaux ne connaissent pas l'ILVF comme tel). L'appui des provinces et territoires en vue d'améliorer la réponse de la justice pénale face à la violence familiale est solide, mais marqué par les effets du climat politique distinct de chaque province, au sens que les intérêts et les orientations en ce qui a trait à la réforme ne sont pas tous pareils. En outre, même si les représentants provinciaux et territoriaux manifestent un intérêt et une bonne volonté à l'endroit de la réforme, les activités dans quelques administrations sont limitées par la carence de ressources disponibles et par les priorités divergentes. Néanmoins, les membres du comité spécial FPT démontrent beaucoup d'intérêt pour que l'on poursuive les travaux du comité.

Peu de PPI connaissaient suffisamment le volet du ministère de l'ILVF pour faire des commentaires sur la pertinence de sa structure organisationnelle interne et sur ses éléments de

programme. Parmi ceux qui ont pu répondre, (en grande partie des fonctionnaires du MJ), on était généralement d'avis que la configuration actuelle du volet du MJ, laquelle comprend les cinq éléments liés à la politique, à la recherche, à l'élaboration de projet, à la vulgarisation et à l'information juridiques et à l'évaluation, était appropriée et que la structure de base ne nécessitait aucun changement important (bien que l'essentiel des activités évoluera en fonction des questions actuelles). Les éléments de base sont tous perçus comme essentiels afin de rendre possible une réponse face à la violence familiale coordonnée, stratégique et éclairée. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, l'élément conseils juridiques et stratégiques est la pierre angulaire des activités du MJ de l'ILVF. La recherche fournit la base pour le travail d'élaboration d'orientations en déterminant les tendances et les lacunes ou en effectuant une recherche ou une évaluation à la suite d'un changement apporté à une politique. Le financement des projets permet de comprendre de quelle façon les politiques peuvent être mises en œuvre « sur le terrain » et la VIJ fait en sorte que la population comprenne largement les politiques et la réforme par l'éducation et la formation. On utilise la mesure permanente du rendement et l'évaluation afin de comprendre les effets et d'y suggérer des modifications.

3.2 Participation et collaboration interministérielles

Les PPI que l'on a interrogées démontraient beaucoup d'appui pour une démarche interministérielle coordonnée en vue de traiter du problème de violence familiale. La question est caractérisée comme « complexe », ayant une multitude des causes et de conséquences, nécessitant par conséquent une réponse globale. Santé Canada est le ministère qui mène l'ILVF interministérielle et le groupe de travail interministériel (GTI) est chargé des moyens de collaboration. Les différents fonctionnaires ministériels qui siègent au GTI fournissent une perspective complémentaire afin de traiter la violence familiale et de la comprendre. On estime aussi que la démarche interministérielle fournit un moyen à l'administration fédérale de mettre sur pied une approche de la violence familiale solide, cohérente et logique et des moyens d'empêcher de chevauchement.

Puisque les incidents de violence familiale, dans de nombreux cas, sont une infraction pénale, le ministère de la Justice a une part solide et évidente dans la réponse de l'administration fédérale face à la violence familiale. Le SJP représente un important mécanisme, bien qu'il ne soit pas le seul, qui traite la violence familiale. Selon les personnes directement concernées par le GTI, le volet du MJ fait une importante contribution à l'ILVF par l'examen et de la réforme de textes législatifs, de recherche, de vulgarisation juridique et d'activités de projet. Le MJ contribue également en ce qui a trait à la prestation de renseignements au programme de collecte de

données sur la violence familiale de Statistique Canada et le partage de renseignements avec d'autres ministères au sujet des réponses actuelles du SJP face à la violence familiale. Le MJ a aussi des responsabilités relatives aux poursuites dans les trois territoires. On partage les renseignements concernant ces trois aspects avec les autres ministères membres du GTI.

Malgré l'importante approbation d'une démarche interministérielle en théorie, quelques PPI du MJ et d'autres ministères croient que l'efficacité de la mise en œuvre et de la coordination de cette démarche dans la pratique a diminué au fil du temps. Les réunions du GTI sont irrégulières, limitant ainsi les occasions de partager des renseignements et d'acquérir des connaissances. Il n'existe pas de partenariat multilatéral formel dans le volet de la recherche. Selon ces PPI, le vrai travail de collaboration se produit souvent à l'extérieur des réunions structurées du GTI et sur une base bilatérale entre les ministères ayant des intérêts en commun.

3.3 Autres aspects en matière de collaboration

Les PPI bien connues de la structure organisationnelle du MJ signalent que la collaboration entre les éléments *au* volet du MJ de l'ILVF est perçue comme étant efficace. Le groupe est d'assez petite taille et, au fil du temps, les collègues ont établi des relations de travail dans lesquels ils sont à l'aise. On mentionne que les fortes charges de travail font obstacle à la collaboration efficace, mais que tout récemment, les réunions du MJ pour l'ILVF sont devenues plus régulières. Ce processus facilite la planification et la collaboration au groupe et remplace la communication informelle, laquelle est tout à fait ouverte. De plus en plus, les projets entrepris par le MJ sont financés à partir des ressources de plus d'un élément de programme, ce qui suggère également une collaboration plus solide.

En plus des activités de violence familiale dans le cadre de l'ILVF, le ministère entreprend aussi tout un éventail d'activités qui ont des effets directs ou indirects sur la violence familiale. Les liens principaux au ministère comprennent : la Justice pour les jeunes, la Justice autochtone, le Centre de la politique concernant les victimes et le CNPC. Selon des commentaires des PPI, la collaboration entre le volet du MJ de l'ILVF et les autres liaisons ministérielles est irrégulière.

Quoiqu'il y existe une importante collaboration avec le Centre de la politique concernant les victimes, les charges de travail interviennent souvent avec la coordination. Il existe aussi une lacune de moyens formels de dialogue et, selon les représentants de certains liens au ministère, la connaissance du mandat et des activités du volet du MJ de l'ILVF dans leur secteur est limitée.

Enfin, les secteurs tels que le CNPC sont assez récents et les relations avec eux ne sont pas complètement mises en place.

Les PPI signalent que la collaboration entre le volet du MJ de l'ILVF et les administrations provinciales et territoriales est perçue comme efficace par les fonctionnaires et l'on en fait aussi l'éloge dans les provinces et les territoires. Le comité spécial FPT sur la violence conjugale est perçu comme très efficace par tous les participants et il a joué un rôle déterminant dans le progrès des domaines des enquêtes et des poursuites de crimes de violence familiale. Le comité permet aux fonctionnaires fédéraux et à leurs homologues provinciaux d'amener de nouvelles idées, d'échanger de l'information et de partager des expériences vécues concernant des nouvelles démarches du SJP en vue d'encourager l'efficacité et l'uniformité. Le manque de ressources pour la participation au comité est un problème au niveau des provinces, mais n'a pas gêné le travail jusqu'à présent, puisque le ministère leur a fourni de l'aide.

Les opinions au sujet de la collaboration entre le MJ et les partenaires des projets sont partagées. En règle générale, les PPI du MJ et des partenaires sont d'avis que la collaboration est réussie. Cependant, les personnes des projets financés que l'on a interrogées ont remarqué que l'on pourrait améliorer la communication entre les bénéficiaires de fonds de projet et le MJ. Dans certains cas, le manque de communication aurait « gêné l'exécution efficace et opportune de certaines activités de projet ».

Les partenaires et les ONG ayant participé aux entrevues des PPI sont favorables à ce que le ministère prenne un rôle plus actif afin de faciliter la collaboration *parmi* les fournisseurs de services. On ressent qu'il y existe un large éventail de programmes entrepris dans le domaine de la violence familiale ; par contre, les organismes ressentent qu'elles n'ont pas suffisamment accès aux documents ou à la recherche ayant trait à ces projets. Selon ces représentants, il serait très profitable que s'accroisse l'accès à l'information grâce à des activités telles que l'inventaire des projets et des actions exemplaires.

On soulève des questions semblables dans *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridique : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* où l'on mentionne la nécessité de collaboration et de communication systématique parmi les organismes et d'une infrastructure pour appuyer l'échange de renseignements. De plus, on souligne le besoin pour des liens plus solides : entre ceux qui élaborent les documents sur la violence familiale et les organismes de services et les utilisateurs finaux, entre les différents ordres d'administration, entre différents organismes de services sociaux, entre les producteurs de documents de VIJ à l'échelle fédérale et les sources provinciales et locales.

3.4 Chevauchement, double emploi et complémentarité

Selon les commentaires obtenus lors des entrevues des PPI, on est d'avis que les activités du MJ dans le domaine de la violence familiale complètent le travail que font les autres ministères fédéraux également responsables de l'ILVF. Les mandats des ministères sont clairement définis et une importante collaboration vise à éviter le chevauchement ou le double emploi.

Les personnes interrogées au MJ ont cependant fait remarquer les possibilités de chevauchement entre les activités de l'ILVF et les autres liaisons au ministère. Les problèmes en ce qui a trait à la coordination et à la communication avec celles-ci rendent possible le chevauchement et le double emploi (c.-à-d., avec le CNPC, la Justice applicable aux Autochtones et la Justice pour les jeunes).

Il semble y avoir beaucoup de complémentarité entre les efforts déployés par les administrations fédérale et provinciales dans le domaine de la violence familiale, en raison de la collaboration au comité spécial FPT. Au niveau des lois et des orientations, on collabore et on partage efficacement les renseignements. Une personne interrogée a cependant noté que, conformément à l'autorité qu'ont les provinces en ce qui concerne le bien-être des enfants (par ex., les services sociaux, la Société d'aide à l'enfance), celles-ci devraient également se charger de la protection des enfants victimes de violence familiale.

La possibilité de double emploi est plus élevée lorsqu'il s'agit des projets financés du ministère, surtout en ce qui concerne les documents de VIJ. Les partenaires de projets et les ONG ayant participé aux entrevues des PPI font remarquer que les projets financés du MJ pouvaient parfois chevaucher les travaux des provinces et territoires. De la même façon, *Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* révèle que la diffusion des publications du MJ par les organismes de VIJ provinciaux est limitée parce que des documents semblables ayant été élaborés par la province étaient déjà disponibles et les organismes de VIJ étaient d'avis que ces documents étaient davantage pertinents et utiles. Étant donné que les organismes de VIJ produisent un large éventail de brochures et de documents d'information, les participants du présent examen estiment que le chevauchement ne pouvait vraisemblablement pas être entièrement éliminé, quoiqu'on puisse l'éviter grâce à l'amélioration de la coordination entre les activités fédérales et provinciales. On conclut malgré tout dans ce rapport que la quantité importante de renseignements en commun dans les administrations devrait fournir une base partagée afin de réduire le travail redondant dans chacune des administrations.

4. RÉUSSITE

On se sert de huit indicateurs de résultats principaux, sélectionnés par le ministère, afin de mesurer la réussite globale du volet du MJ de l'ILVF (section 2.4). L'examen des documents et des renseignements de programme provenant de diverses sources de données (décrites dans la section 1.3) a servi à élaborer une liste d'activités et de produits qui ont vu le jour grâce au financement de l'ILVF, à évaluer la qualité de certains de ces produits et à examiner les façons dont contribuent les activités à la réalisation des objectifs du programme.

4.1 Produits

Le volet du MJ de l'ILVF génère toute une gamme de produits. Dans le domaine des conseils stratégiques et juridiques, par exemple, les « produits » comprennent habituellement la réforme du droit pénal ainsi que les décisions et les documents stratégiques. Il y a par exemple des réformes du *Code criminel* dans le domaine du harcèlement criminel (nouveaux textes législatifs et modifications), des lignes directrices qui rendent obligatoire l'inculpation et des textes législatifs se rapportant à la mutilation génitale des femmes. L'un des produits les plus connus à propos des orientations est le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*. Ce document représente une nouvelle orientation pour l'ILVF, puisqu'il fournit un soutien pratique aux provinces et aux territoires dans l'application des nouvelles lois. Deux forums FPT sur la violence conjugale (1998 et 2001) sont aussi des exemples de produits générés par les orientations. Enfin, selon les PPI du ministère et des partenaires, ce domaine a également fait preuve de leadership à l'échelle internationale dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants et de la violence contre les femmes.

Dans le domaine de la recherche, le MJ collabore beaucoup avec Statistique Canada à la conception, à la collecte et à l'analyse de données en matière de violence familiale. Par exemple, pour le volet du MJ de l'ILVF, on s'est associé avec Statistique Canada en vue de définir les données liées à la violence conjugale et de procéder à leur collecte dans le cadre de l'Enquête sociale générale. Ces travaux de collaboration ont mené à la diffusion de rapports sur la violence

après une séparation et la baisse du taux d'homicides entre conjoints, ainsi que la publication des résultats dans *Juristat*. Parmi les exemples de produits générés par le domaine de la recherche de l'ILVF figurent la recherche sur la codification et les incidences des orientations sur les enquêtes et les poursuites en matière de violence conjugale, le soutien à la recherche dans l'élaboration continue d'un outil d'évaluation du risque pour que les agents chargés de l'application de la loi puissent évaluer les risques posés aux victimes de violence familiale, l'évaluation des textes législatifs provinciaux destinés aux victimes de la violence familiale (par ex., en Saskatchewan), la recherche sur les déclarations que l'on retire lors des poursuites dans les cas de violence familiale et enfin, la recherche sur la mesure dans laquelle les enfants sont témoins de la violence familiale et sur les conséquences pour ces derniers.

En ce qui concerne l'élaboration de projets et la VIJ, le MJ conclut des contrats ou établit des partenariats avec un certain nombre d'organismes afin d'effectuer des recherches, d'élaborer des documents liés à la violence familiale destinés à la population et aux intervenants, de parrainer des conférences et symposiums professionnels et d'effectuer des tests d'interventions pour appuyer la mise en œuvre d'orientations. Le plus important projet financé est celui avec l'Association canadienne des centres contre le viol. Ce projet a pour objet d'encourager la communication et des liens informatiques entre les refuges pour femmes et les centres d'accueil pour les victimes d'agression et de normaliser et améliorer les services destinés aux victimes.

Les entrevues de PPI avec les partenaires de projets et les OGN, l'examen de dossiers de projet sélectionnés et l'étude des documents de programme du ministère ont donné lieu aux exemples suivants de connaissances et de produits financés dans le cadre du volet Projets du MJ de l'ILVF :

- Brochures et guides d'information élaborés par le ministère (par ex., *La violence est inacceptable peu importe la langue*, *La violence est inacceptable peu importe la culture*, *Engagements de ne pas troubler l'ordre public*, *Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel*, *Le secret du petit cheval*),⁷
- Brochures et guides d'information élaborés par des organismes de VIJ (par ex., *L'enfant dans le mur*, *Violence à l'égard des personnes âgées*, *Violence à l'égard des enfants*, *Harcèlement et intimidation*, *Changement d'identité pour les personnes menacées de mort par leur partenaire*),

⁷ Veuillez remarquer que quelques-unes de ces publications n'ont pas été élaborées dans le cadre de la version actuelle de l'ILVF, elles sont cependant toujours diffusées.

- Manuels et trousse et vidéos de formation (par ex., *La tournée de la prévention*, *Le silence est profond : La violence faite aux femmes Métis*),
- Ateliers et interventions (par ex., un programme de mentorat destiné aux hommes dans les régions rurales, des mises en essai d'un programme de counseling pour les adultes et les enfants vivant un divorce fortement conflictuel, *Parlons attouchements*, une trousse permettant la diffusion d'un programme d'éducation sur la violence sexuelle et la prévention de celle-ci destiné aux jeunes enfants),
- Documents dans le cadre de conférences (par ex., les participants aux forums FPT sur la violence conjugale ont reçu deux classeurs contenant une liste des recherches effectuées dans le domaine ainsi qu'un sommaire des initiatives et des orientations provinciales et fédérales. Par la suite, on leur a aussi fait parvenir les délibérations du forum.),
- Cours de vulgarisation,
- Programmes de liaison (bibliothèques),
- Guides de questions et réponses,
- Présentations,
- Consultations de la population,
- Bases de données permettant d'effectuer le suivi de documents et de fournisseurs de services,
- Téléc centres et lignes-info,
- Mises à jour et réimpressions de documents existants.

Plusieurs produits sont destinés à des clientèles précises. Les organismes du MJ et de VIJ s'emploient à élaborer des documents adaptés aux besoins des cultures et auxquels le plus grand nombre possible de groupes de Canadiens et Canadiennes ont accès. Le ministère vient tout juste (février 2002) d'établir un site web qui comprend davantage de renseignements sur les produits disponibles. Le site fournit, par exemple, un inventaire des projets financés et d'autres renseignements sur les textes législatifs pertinents à la violence familiale ainsi que des publications de recherche et des fiches de renseignements sur la violence familiale (<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/index.html>).

4.2 Qualité des produits

Le présent rapport est limité en ce qui a trait à l'évaluation globale de la qualité des différents produits générés par les éléments de programme de l'ILVF. Il existe cependant plusieurs études de produits individuels qui examinent la qualité de la perspective des intermédiaires et des

utilisateurs finaux, bien qu'on ne puisse pas nécessairement généraliser ces résultats à la myriade de produits de l'ILVF. Ces études comprennent :

1. Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale
2. Le secret du petit cheval
3. Le document Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne
4. Le forum FPT sur les cas de violence conjugale (2001)

On commente les résultats de ces produits ci-dessous.

a) Publications du MJ

La seule évaluation disponible de la qualité des produits de vulgarisation et d'information est de ceux du MJ. L' *Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* a étudié trois produits de vulgarisation juridique : *La violence est inacceptable peu importe la langue*, *Engagements de ne pas troubler l'ordre public* et *Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel*. Les trois brochures ont tout d'abord été publiés en 1995-1996, puisque aucun autre matériel semblable n'existait alors, en particulier en ce qui a trait à *Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel*. Les organismes de service et les intermédiaires ont une estime considérable de la qualité des trois brochures (tableau 4.1). Un tiers d'entre eux estime que la qualité de *La violence est inacceptable* est excellente, alors que 44 % pensent qu'elle est très bonne. Sept personnes sur dix affirment que la qualité de *Traquer* est très bonne ou excellente et presque les deux tiers pensent la même chose de *Engagements*. En ce qui concerne l'évaluation des aspects individuels - clarté, pertinence, présentation - huit fournisseurs de services sur dix ou plus indiquent que les publications sont satisfaisantes.

TABLEAU 4.1
Qualité et utilité perçues des publications du MJ

Énoncé	La violence est inacceptable	Engagements	Traquer
Évaluation de la qualité globale			
Excellente	35 %	20 %	29 %
Très bonne	44 %	43 %	41 %
Bonne	17 %	31 %	27 %
Passable	4 %	6 %	3 %
Médiocre	0 %	0 %	0 %

Publications écrites à un niveau approprié ?	93 %	80 %	81 %
Publications pertinentes aux besoins de la clientèle ?	100 %	93 %	100 %
Présentation efficace des publications ?	100 %	86 %	93 %
Source : Sondage téléphonique auprès de fournisseurs de services (n=200)			

Les lacunes que les fournisseurs de services ont remarquées en ce qui a trait aux publications du MJ se rattachent à leur nature générique. On se dit préoccupé que les publications ont une portée nationale, alors que les renseignements les plus utiles du point de vue de la clientèle tendent à être propres à chaque province. Dans quelques cas, on remarque que la terminologie employée n'est pas la même dans toutes les provinces. Plusieurs personnes interrogées soulignent que les publications à l'échelle nationale ne satisfont pas à la fonction principale de diriger les lecteurs vers des ressources et des organismes locaux et de fournir les nom, adresse et numéro de téléphone de ces organismes. Par conséquent, quelques organismes de VIJ ne considèrent pas les publications du MJ comme suffisamment utiles et ne les diffusent pas de façon active. Lorsqu'on a interrogé les utilisateurs finaux des produits sur leurs préférences en matière de publications sur la violence familiale, ils ont confirmé que les messages simples expliquant quoi faire et où se rendre pour de l'aide étaient les plus utiles, car une fois que l'on a trouvé de l'aide, davantage de détails peuvent être fournis dans une situation de soutien⁸.

On peut également se procurer des renseignements sur la qualité des publications du MJ dans l'évaluation du brochure *Le secret du petit cheval*, élaboré en 1989. Le but de cette publication est d'enseigner aux enfants qu'on ne doit pas garder les secrets concernant la violence sexuelle, mais plutôt en parler à un adulte. On a également élaboré une publication complémentaire intitulée, *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...*⁹ L'évaluation a permis de conclure que la plupart des intervenants auxquels on a distribué les publications et qui connaissent la brochure s'en servent, plusieurs de concert avec d'autres activités de prévention. Des renseignements recueillis auprès des intervenants indiquent qu'environ un quart d'eux juge que la brochure est extrêmement utile, environ un quart qu'il est assez utile et un quart qu'il est utile lorsqu'on s'en sert pour compléter d'autres documents (les autres n'ont pas répondu à la question).

⁸ Veuillez remarquer que la brochure sur le harcèlement criminel (« Traquer ») a depuis été révisé pour refléter la modification législative ainsi que des modifications recommandées dans l'examen du brochure.

⁹ Cette publication n'est cependant pas comprise dans l'évaluation du brochure *Le secret du petit cheval*.

b) Guide sur le harcèlement criminel

Le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*, élaboré en 1999, est un suivi de la création d'une nouvelle infraction dans le *Code criminel* en 1993 et des modifications que l'on y a apporté en 1997 pour l'améliorer. Le *Guide* a été élaboré puisqu'on avait l'impression que l'application et la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs étaient inégales¹⁰. Le document fournit des orientations à la police et aux procureurs afin d'aider ces derniers à mener des enquêtes et à poursuivre dans les procès de harcèlement criminel et afin de promouvoir une démarche intégrée et uniforme pour prendre des mesures à l'égard de la criminalité. En définitive, les orientations sont destinées à améliorer la confiance de la population dans le SJP. Le *Guide* a été élaboré grâce à la collaboration entre des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de la justice pénale, travaillant avec des procureurs et la police sur le terrain. On en a diffusé plus de 3 000 exemplaires.

Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, le ministère a entrepris un examen du *Guide* actuel sous forme de sondage. En outre, le *Guide* est l'un des produits choisis pour faire partie de l'examen de dossiers de projet sélectionnés et plusieurs PPI ont également fait des remarques à son sujet. En règle générale, les personnes qui ont répondu à la fiche d'évaluation (tableau 4.2) le tiennent en grande estime. On évalue le plus hautement la clarté du document : un tiers des personnes interrogées est tout à fait d'accord que le *Guide* est facile à comprendre, 62 % sont d'accord. De la même façon, neuf personnes sur dix sont d'accord ou parfaitement d'accord que la qualité du document est excellente dans son ensemble. Environ 87 % des personnes interrogées sont d'accord que le *Guide* leur serait très utile au travail (une personne sur cinq est parfaitement d'accord). Sept personnes sur dix signalent que le *Guide* contient des renseignements qui leur étaient nouveaux. Une personne sur dix est en désaccord avec cet énoncé et une sur cinq n'a aucun avis.

¹⁰ Il est intéressant de noter que les fournisseurs de services ont remarqué, dans *Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale*, que les services de police et la Couronne utilisent les textes législatifs sur le harcèlement criminel de façon différente selon la province. Les personnes interrogées ont fait remarquer que la police applique des normes différentes quant aux preuves et qu'il y a des différences dans le type de renseignements fournis aux victimes au sujet de ce qui constitue des preuves suffisantes.

TABLEAU 4.2
Qualité et utilité perçues du guide

Énoncé	Pas du tout d'accord	En désaccord	Aucun avis	D'accord	Parfaitement d'accord
Le manuel explique les dispositions du Code criminel sur le harcèlement criminel de façon claire et facile à comprendre	0 %	0 %	3 %	62 %	34 %
La qualité du manuel est excellente dans son ensemble	0 %	0 %	9 %	63 %	27 %
Le manuel me sera très utile au travail	1 %	1 %	11 %	65 %	22 %
Le manuel contenait de l'information qui était nouvelle pour moi	2 %	9 %	20 %	62 %	8 %
Source : <i>Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne</i> : Conclusions du sondage, n=115-117					

On a demandé aux agents de police s'il est facile de comprendre les orientations pour mener des enquêtes dans les cas de harcèlement criminel. On a posé la même question aux procureurs de la Couronne au sujet des orientations qui leur sont destinées. Dans chaque groupe, un tiers d'eux a été parfaitement d'accord. Au total, 85 % des procureurs et 99 % des agents de police se disent d'accord ou parfaitement d'accord que leurs orientations respectives sont claires.

Les PPI qui ont également participé à l'examen de dossiers de projet sélectionnés renvoient ces commentaires. Elles décrivent aussi les publications comme étant claires, utiles et exhaustives. L'unique préoccupation exprimée est la mesure dans laquelle le *Guide* demeurera actuel, étant donné l'évolution des politiques et des lois ; quelques PPI ont souhaité un engagement plus clair de la part des organismes en ce qui a trait à leur utilisation actuelle du document.

c) Forum FPT sur la violence conjugale

Le Forum FPT sur la violence conjugale (2001) comprenait une évaluation dans le cadre de laquelle on a demandé aux participants de remplir un questionnaire après le forum. Au total, 34 formulaires ont été remplis.

Les commentaires fournis par les participants sont dans l'ensemble très positifs. Lorsqu'on leur a demandé si le forum leur était utile dans leur travail, les 31 personnes qui ont répondu étaient d'accord à l'unanimité pour dire que les documents et les contacts étaient très bénéfiques. On est aussi généralement d'accord pour dire que le forum a su réaliser ses objectifs en ce qui concerne le partage de renseignements sur la recherche, les actions exemplaires et les idées novatrices dans le but de traiter de la question de violence conjugale.

Les commentaires sont également positifs en ce qui a trait au format du forum. Les participants font l'éloge de la variété des formats (par ex., les ateliers et les séances plénières) et de l'équilibre entre les présentations et les discussions de groupe. La plupart des participants sont également extrêmement satisfaits des occasions d'établir des réseaux (82 % sont extrêmement satisfaits, ayant accordé une notation de 5 sur une échelle de 5 points au forum), du format des ateliers (76 %) et de la structure de l'ordre du jour (71 %). Tous les participants ont signalé que le lieu et les installations où s'est tenu le forum étaient bons ou très bons.

Le tableau 4.3 est un sommaire de l'évaluation qu'ont faite les participants au forum (veuillez remarquer que la taille des échantillons pour l'évaluation est assez petite). La présentation par Statistique Canada sur les tendances et les modèles de la violence conjugale a été la plus hautement évaluée. Les ateliers, les documents fournis avant le forum et la présentation sur l'évaluation du risque ont également été perçus de façon positive. On peut dire la même chose de l'orateur(e) invité(e) et de la séance plénière sur les questions de justice réparatrice (26 % ont évalué cette séance comme extrêmement utile et un autre 47 % comme très utile, c.-à-d. une notation de 4 sur une échelle de 5 points).

TABLEAU 4.3
Utilité perçue du forum FPT

Élément	% Extrêmement utile (notation de 5 sur une échelle de 5 points)
Aperçu des tendances et des modèles : Présentation par Statistique Canada (n=33)	91 %
Atelier : Tribunaux en matière de violence familiale (n=24)	79 %
Présentation sur l'évaluation du risque (n=33)	76 %
Atelier : Lois provinciales et territoriales ayant trait à la violence familiale (n=20)	65 %
Documents fournis avant le forum (n=33)	65 %
Atelier : Plus de pouvoir aux victimes : Observations et réponses stratégiques (n=18)	50 %
Orateur(e) invité(e) (n=31)	41 %
Séance plénière sur les questions de justice réparatrice (n=33)	26 %

Les participants du forum étaient très enthousiastes à l'idée d'assister à de futurs événements semblables. En ce qui a trait aux commentaires ouverts sur des façons d'améliorer de futurs forums, les participants ont suggéré qu'ils aient lieu tous les ans ou deux fois par an et peut-être même qu'ils soient prolongés d'une journée. Plusieurs participants ont souligné un grand nombre

de points et questions desquels discuter aux forums à venir (par ex. questions d'accès en milieu rural, réponse à la violence familiale chez les Autochtones, recherche et évaluation).

4.3 Diffusion des produits

La diffusion des produits, comme la nature de ces derniers, varie beaucoup. La réforme du droit pénal, par définition, est « diffusée » à toutes les administrations et la « mise en application » est obligatoire. La diffusion de la recherche a habituellement lieu au moyen des publications de Statistique Canada (par ex., *Juristat*), de la diffusion directe aux partenaires, de conférences et maintenant sur le web par le site de violence familiale du MJ (établi en février 2002)¹¹. On détaille ci-dessous la façon dont les publications et les produits du MJ générés par les projets financés sont diffusés.

a) Diffusion des publications du MJ

L'examen des produits du ministère – notamment, trois brochures de vulgarisation juridique – révèle que les renseignements concernant la mesure dans laquelle on les diffuse sont limités et que la stratégie de diffusion a des points faibles. Ni le ministère ni les organismes de VIJ ne font de suivi rigoureux de la diffusion des produits de renseignements. Il n'y a pas de suivi non plus pour s'assurer que la brochure est proposée aux clients. Par conséquent, l'évaluation ne pouvait que rendre compte d'une petite proportion du nombre de publications que l'on sait ont été imprimées. Par exemple, 100 000 exemplaires de *La violence est inacceptable* ont été imprimées, mais, selon les estimations du MJ et des organismes de VIJ, on ne pouvait rendre compte que d'environ 9 000 exemplaires distribuées. Le rapport conclut qu'un grand nombre de publications ont été diffusées, « mais on n'a absolument aucune idée où ».

La distribution des documents par le MJ et les organismes de VIJ est généralement faite de façon passive. En d'autres termes, on ne les distribue que sur demande. Dans quelques cas, le MJ ou les organismes de VIJ en fournissent des exemplaires lors d'ateliers ou de séminaires sur des sujets pertinents et les mettent à la disposition des participants. L'évaluation constate qu'il n'y a aucun accord clair entre le ministère et les organismes de VIJ pour diffuser ces documents de façon active. Les documents du MJ ne font pas partie de la liste des publications des organismes de VIJ et ne sont d'aucune façon mis en marché à moins qu'ils ne soient produits par un organisme de VIJ en particulier lié par contrat au ministère. Ceci va à l'encontre de la

¹¹ <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/index.html>

supposition faite par au moins quelques fonctionnaires du MJ que les organismes de VIJ servent de centre de liaison pour la diffusion de leurs documents de VIJ. En bref, l'examen conclut que la stratégie de diffusion des trois publications n'était pas conçue pour maximiser la diffusion des brochures au niveau national.

L'absence d'une stratégie de diffusion claire mène à une visibilité limitée des publications parmi les fournisseurs de services. Le sondage des organismes mené dans le cadre de l'Examen de l'efficacité révèle que de trois à quatre personnes sur dix se souviennent avoir eu en main des exemplaires des publications en question et que, au moment du sondage, seulement entre 22 et 32 % des organismes en avaient une copie disponible.

Ces conclusions ont été confirmées par *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridique : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats*. Plusieurs administrations qui participent à cette étude ont remarqué des lacunes dans la diffusion des documents fédéraux de VIJ aux niveaux provinciaux et locaux. Dans au moins deux provinces ou territoires, la moitié ou moins des fournisseurs de services connaissaient les renseignements du MJ ou de VIJ sur la violence familiale. On a signalé que les producteurs des documents devraient avoir la responsabilité de les diffuser, comme les fournisseurs de services n'ont pas les ressources pour rechercher des renseignements.

En ce qui concerne la diffusion aux « utilisateurs finaux » de ces renseignements (c'est-à-dire les personnes dans des situations de violence familiale), une démarche passive prédomine. Selon *L'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale*, les organismes de services offrent les documents aux clients le plus souvent soit en la rendant à leur disposition dans leurs bureaux (71 %), soit en leur remettant directement (52 %). D'une part, cette dernière méthode augmente les occasions et la probabilité que les clients lissent la publication. D'autre part, la méthode des présentoirs permet aux personnes d'avoir accès à ces renseignements discrètement, sans révéler leur situation familiale.

Le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* a été diffusé par le ministère. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, on en a distribué 3000 exemplaires, entre autres, aux bureaux des procureurs de la Couronne dans les provinces et les territoires, aux forces policières dans les centres urbains, à la GRC et aux agents de politiques relatives à la justice aux niveaux fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'évaluation a conclu que *Le secret du petit cheval* a été distribué à grande échelle dans tout le Canada et l'on continue de réclamer des réimpressions. Cependant, les organismes de VIJ ne

diffusent pas ce brochure. L'étude n'a pas analysé de façon rigoureuse le nombre d'exemplaires que l'on a distribué et les récepteurs. Il n'existe non plus de renseignements sur la proportion des personnes ayant reçu la publication qui s'en servent. Les intervenants connaissant la brochure et que l'on a interrogés lors de l'évaluation de celui-ci se sont montrés préoccupés qu'elle n'était pas disponible en quantités suffisantes et l'on hésitait quant à savoir s'il y avait des frais associés à des exemplaires additionnels.

b) Diffusion des produits de projets financés

Cette section traite de la diffusion de produits générés dans le cadre de projets financés, ainsi que de l'information et de la vulgarisation juridiques élaborées en vertu d'un accord avec des organismes locaux de VIJ et d'autres partenaires. Selon les PPI, les accords institués entre le ministère et les fournisseurs comprennent habituellement une stratégie de diffusion approuvée avant d'entreprendre le projet. Celle-ci donne un aperçu des produits générés, de la clientèle ciblée et de la méthode de diffusion. Souvent, les produits sont traduits en plusieurs langues et conçus sous plusieurs formats pour les personnes handicapées. Les projets de rapport finaux sont destinés à vérifier si la stratégie de diffusion s'est déroulée tel que prévu. Les fonctionnaires de l'ILVF du MJ estiment que le travail concernant le suivi des produits et leur diffusion par le MJ s'est amélioré de manière significative au cours de la dernière année.

Les ONG et les fonctionnaires partenaires soulignent les méthodes de diffusion ci-dessous :

- Selon leurs commentaires, les documents de vulgarisation et d'information tels que des dépliants et des brochures sont diffusés selon une variété de stratégies proactives - envois postaux à grande échelle, présentations et forums, présentoirs dans des cabinets d'avocat, des palais de justice et des hôtels de ville. Les organismes signalent également qu'ils se servent de leurs réseaux pour distribuer les matériaux, par exemple, par les refuges pour les femmes, les centres de ressourcement et les fournisseurs de services aux victimes,
- La diffusion des documents est également faite de façon plus réactive, telle que sur demande. Les demandes ont lieu, par exemple, aux bureaux de VIJ, sur les sites web et par les lignes-info ou les services d'appel juridiques,
- La circulation du matériel et des manuels de formation dans les organismes et leurs partenaires. Par exemple, la trousse de formation pour la sensibilisation à violence familiale produite par *Le silence est profond* est diffusée par les membres affiliés du *Métis National Council of Women*, les maisons de transition, les projets de logements autochtones, les centres d'accueil autochtones, d'autres organismes non gouvernementaux métis, les établissements métis, d'autres groupes de femmes autochtones, la Bibliothèque nationale du

Canada, les partenaires financiers et les postes infirmiers de la collectivité. Le programme *Parlons attachements* est diffusé dans certains arrondissements scolaires de la C.-B. Les coupures budgétaires de la province, qui ont eu des effets sur la participation des écoles et de la collectivité de l'éducation préscolaire, sont particulièrement préoccupantes pour ce projet.

Les ONG et les fonctionnaires partenaires, lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que leurs documents rejoignaient la clientèle visée, étaient confiants qu'on les utilise, en raison des demandes d'exemplaires et des commentaires positifs connexes. Contrairement aux publications du MJ, il n'y a aucune évaluation formelle disponible de l'efficacité et de la portée des produits générés par les projets financés. L'examen de dossiers de projet déterminés a aussi permis de constater que dans certains cas, (par ex., *Paroles de femmes*) les stratégies de diffusion escomptées, telles que des ateliers ou des publications, ne se sont pas matérialisées.

4.4 Résultats

Le ministère a déterminé huit résultats principaux qu'il compte atteindre par ses travaux dans ce volet de l'ILVF :

- des interventions efficaces dans des situations de violence familiale,
- le soutien communautaire pour des mesures de prévention, d'intervention et de protection,
- la protection des victimes et des témoins de violence familiale,
- le renforcement de la réponse du SJP à la violence familiale,
- une réactivité améliorée du SJP face à la violence familiale,
- meilleure connaissance, dans la population, des problèmes de violence familiale,
- la réduction de la tolérance envers la violence familiale,
- l'élaboration d'orientations et de programmes de justice pénale qui soient efficaces et coordonnés, en ce qui a trait aux questions de violence familiale.

Vous trouverez ci-dessous un exposé concernant chacun de ces résultats ainsi que des exemples d'activités qui contribuent au progrès pour atteindre des résultats. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus (section 1.4), on dispose de peu de données pour mesurer l'efficacité des activités et attribuer les résultats au travail du MJ. Les sections qui suivent expliquent les activités effectuées par le volet du MJ de l'ILVF en vue d'atteindre ces huit objectifs.

a) Interventions efficaces dans des situations de violence familiale

Les examens des dossiers de projet signalent que plusieurs projets devaient contribuer aux interventions efficaces dans des situations de violence familiale. Dans le rapport, les partenaires fédéraux et le personnel du projet décrivent la trousse de formation pour la sensibilisation à la violence familiale produite par le projet *Le silence est profond* comme un premier pas vers les interventions dans les collectivités Métis, par l'élaboration de réponses propres aux cultures des collectivités autochtones. Les futurs travaux devraient comprendre une évaluation de l'efficacité et de l'applicabilité de la trousse. De la même façon, le programme visant à informer les enfants et les parents au sujet de l'exploitation sexuelle (*Parlons attouchements*) peut contribuer aux interventions améliorées dans les cas de violence familiale, d'après les PPI et selon les connaissances provenant de recherches antérieures sur des programmes d'intervention semblables. Enfin, on estime que le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* et le forum FPT sur la violence conjugale ont contribué à ce résultat en encourageant les interventions de la police plus rapides et mieux informées ainsi que la discussion d'outils d'évaluation du risque. Cependant, on doit effectuer davantage de recherches sur la mesure dans laquelle les discussions améliorées et la connaissance des questions donnent lieu à des incidences pratiques.

Les PPI ont également mentionné que le *Guide* et le forum FPT mènent à des interventions efficaces puisque ces moyens regroupent les actions exemplaires et font valoir des démarches novatrices et informées pour traiter des enquêtes, des poursuites et de la protection des victimes et des témoins. On estime que la recherche contribue aux interventions efficaces en évaluant les textes législatifs et les démarches tout en résumant les expériences acquises.

Les PPI ont souvent mentionné que la réforme du *Code criminel* contribue aux interventions efficaces dans des situations de violence familiale. Les textes législatifs en ce qui a trait à l'inculpation obligatoire, à la mutilation génitale de la femme et au harcèlement criminel, par exemple, fournissent de nouveaux moyens pour les fonctionnaires de la justice pénale de traiter la violence familiale.

b) Soutien communautaire pour des mesures de prévention, d'intervention et de protection

Le soutien communautaire pour les mesures de prévention, d'intervention et de protection découle surtout des projets de subventions et de contributions et par l'élaboration de documents de VIJ. Ces projets comprennent, par exemple, l'élaboration de documents didactiques et

d'information pour les professionnels et le grand public, ou l'élaboration et la mise à l'essai d'interventions. On n'évalue cependant pas les projets de façon régulière pour en déterminer les résultats alors on n'en connaît pas les effets finaux.

Les examens des dossiers ont déterminé que le projet *Le silence est profond* fournit une gamme d'outils pour améliorer la capacité des collectivités Métis à traiter la violence familiale. Ces outils comprennent une vidéo et un manuel de formation pour les ateliers sur la violence familiale. On affirme qu'une meilleure connaissance et compréhension générées par ces activités ont amélioré le soutien communautaire à des actions dans le domaine de la violence familiale. Dans le cadre du projet de recherche *Paroles de femmes*, on a formé les chercheurs de la collectivité à étudier les effets de la participation à la recherche dans le domaine de la violence familiale. On suggère que la diffusion de données par ces chercheurs pourrait mener à un meilleur soutien communautaire pour des mesures de prévention, d'intervention et de protection. Enfin, la mise à l'essai du programme *Parlons Attouchements* et la participation d'enfants, de parents et d'éducateurs à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants pourraient augmenter le profil de cette activité de prévention et du même coup, son soutien dans la collectivité. Si le programme est adopté dans d'autres écoles ou administrations, le soutien communautaire sera maximisé.

c) Protection des victimes et des témoins de violence familiale

Les examens de dossiers et les entrevues ont déterminé que le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* fait une importante contribution à la protection des victimes de violence familiale. Le *Guide* appuie la réponse du *Code criminel* au fait de traquer et décrit l'infraction et des dispositions connexes pour la protection des victimes. On estime que le *Guide* est efficace en ce qui a trait à mieux faire connaître les options d'inculpation auprès des agents de police et des procureurs. Les PPI ont décrit le document comme opportun, prisé et bien utilisé.

Ainsi qu'on l'a discuté ci-dessus, l'analyse des sondages auprès des utilisateurs du *Guide* a révélé qu'on est très satisfait de la qualité du document. En ce qui concerne les effets du *Guide* sur les enquêtes et les poursuites dans les cas de harcèlement criminel (et par conséquent, sur la protection des victimes), les notations laissent à penser qu'il a eu davantage d'effet sur le premier. Plus de huit agents de police sur dix sont d'accord (un tiers est parfaitement d'accord) que les lignes directrices amélioreront leur capacité d'enquête dans des situations de harcèlement criminel. La moitié des procureurs sont d'accord qu'elles amélioreront leur capacité à mener des poursuites. Le sondage a indiqué que le *Guide* a eu des effets sur la sensibilisation des

fonctionnaires de la justice pénale aux besoins des victimes ; les deux tiers des personnes interrogées étaient d'accord avec l'énoncé « Le manuel m'a sensibilisé davantage aux besoins des victimes ».

Un petit nombre de PPI ne croient pas que le *Guide* leur est directement utile dans leur travail, en grande partie parce qu'il n'a pas ajouté à leurs connaissances sur le harcèlement criminel. Les réponses ont tout de même indiqué que le *Guide* serait un ajout utile aux bureaux comme outil de référence, comme guide aux personnes qui ont moins d'expérience dans le traitement de cas de harcèlement criminel et comme contribution directe aux manuels de formation et d'utilisation.

D'autres exemples de contribution de l'ILVF à la protection des victimes sont par la collaboration avec le Centre de la politique concernant les victimes. Les activités conjointes comprennent le travail sur les textes législatifs liés à la protection des victimes, les orientations relatives aux changements d'identité pour les personnes dans des situations mettant leur vie en danger et le fait de s'assurer que les politiques relatives à la justice réparatrice tiennent compte des besoins des victimes de la violence familiale.

d) Renforcement et amélioration de la réponse et réactivité améliorée du SJP face à la violence familiale

L'examen des dossiers de projet sélectionnés conclut que le forum FPT sur la violence conjugale et le Groupe de travail spécial FPT ont contribué à l'élaboration d'orientations communes (quoiqu'on suggère de procéder à de la recherche additionnelle afin de déterminer si l'harmonisation des orientations et des démarches mènent en effet à une réponse plus solide de la part du SJP). On note également que le forum FPT a examiné le déroulement des procès et les textes législatifs relatifs à la violence familiale dans plusieurs administrations, ce qui pourrait mener à une réactivité améliorée par le partage des méthodes.

L'évaluation du forum par les participants est très positive. Plusieurs d'entre eux ont remarqué qu'il a fourni des occasions d'établir des réseaux avec d'autres administrations et qu'ils attendaient avec impatience des occasions semblables à l'avenir. La plupart des personnes interrogées ont été satisfaites ou très satisfaites de la structure de l'ordre du jour, du format des ateliers et des occasions d'établir des réseaux.

On s'attend à ce que le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*, en normalisant les connaissances dans tout le pays, mène à une application de la loi plus uniforme et, par conséquent, à une réponse améliorée du SJP dans ce

domaine. Le processus d'élaboration du *Guide* a aussi aidé à solidifier les relations entre les ministères, ce qui pourrait mener à un renforcement de la réactivité du SJP en matière de violence familiale. L'intérêt suscité dans l'élaboration de guides sur différents sujets pourrait améliorer cette contribution.

Les PPI signalent d'autres exemples de contributions de l'ILVF à une réponse du SJP en matière de violence familiale :

- les travaux de recherche effectués pour évaluer la réactivité et déterminer les tendances et les lacunes dans la réponse du SJP. Par exemple, on étudie le fait de retirer sa déclaration dans les poursuites des infractions de violence familiale afin de comprendre le contexte familial lors de ces poursuites, comme on étudie les modèles d'intervention pour les enfants témoins de violence familiale ;
- les modifications apportées au *Code criminel* (par ex., mise en accusation obligatoire, harcèlement criminel) ;
- le travail sur différentes réponses du SJP - les tribunaux en matière de violence conjugale par ex.

e) Meilleure connaissance, dans la population, des problèmes de violence familiale

On estime qu'une meilleure connaissance des questions de violence familiale est le domaine principal où les publications de VIJ du MJ et ses partenariats avec des organismes provinciaux de vulgarisation juridique ont eu des effets, au moyen de la diffusion de documents sur la réforme du droit pénal. C'est également grâce au nouveau site web sur la violence familiale du MJ que les renseignements à ce sujet et concernant la réponse du SJP sont mis à la disposition du grand public.

Bien que les incidences et les effets des projets de VIJ financés du MJ n'aient pas été officiellement évalués, les résultats de quelques-unes des publications du ministère ont été évalués, dont *La violence est inacceptable peu importe la langue* (1995), *Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel* (1996) et *Engagements de ne pas troubler l'ordre public* (1996).

Selon l'*Examen de l'efficacité* de ces publications, 96 % des fournisseurs de services et 82 % des utilisateurs finaux éventuels affirment que les brochures sont une façon utile de transmettre les renseignements aux personnes qui peuvent avoir besoin d'aide en matière de violence familiale.

Le tableau 4.3 présente les notations des utilisateurs finaux en ce qui concerne la mesure dans laquelle elles les ont aidés à comprendre le domaine. Selon entre un tiers et la moitié des participants, la publication les a beaucoup aidés (le plus grand nombre pour *La violence est inacceptable*). Une minorité estime que les publications ne les ont pas aidés à comprendre (une personne sur cinq pour *Engagements de ne pas troubler l'ordre public*).

TABLEAU 4.3
Mesure dans laquelle on perçoit que la lecture des publications aident à comprendre le domaine

	Traquer	Engagements	La violence est inacceptable
Beaucoup aidé	33 %	44 %	52 %
Aidé un peu	56 %	33 %	42 %
Pas aidé	11 %	22 %	6 %
Source : Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale (mars 2000)			

On a davantage étudié l'efficacité des trois publications dans l'Examen en évaluant si les lecteurs étaient bien renseignés en ce qui concerne les messages principaux que devaient transmettre les brochures.¹² Il est intéressant de noter qu'on a bien répondu à une grande proportion des questions avant de lire les brochures (75 % pour *La violence est inacceptable*, 79 % pour *Traquer*, 62 % pour *Engagements*). La recherche a éliminé tous les cas où un gain de connaissances n'était pas possible (par ex., les cas où une bonne réponse a été donnée avant et après la lecture). On a classé¹³ les autres réponses en fonction des connaissances acquises, des connaissances « perdues » (quand la brochure a embrouillé les lecteurs, au point où leur réponse était bonne avant la lecture, mais mauvaise après, ou bien au moins la brochure n'a pas précisé ni renforcé les connaissances dont on était incertain) ; et enfin, les cas où il n'y a eu aucun effet (tableau 4.4). La mesure dans laquelle les lecteurs ont acquis des connaissances est semblable pour les trois publications – entre un tiers et quatre participants sur dix ont appris en lisant la brochure. Le rapport conclut que les lecteurs ont acquis des connaissances considérables dans certains domaines en lisant les brochures.

¹² Selon la méthodologie, on a posé une série de questions factuelles (fondées sur les messages que transmet la brochure) aux participants avant qu'ils aient lu la brochure, immédiatement après l'avoir lu et une dernière fois de trois à quatre semaines plus tard.

¹³ Dans ce contexte, « cas » s'entend de la notation d'un participant pour une question du test, pour les trois phases.

TABLEAU 4.4
Connaissances acquises, sans compter les cas où toutes les réponses étaient bonnes

	Traquer quelqu'un	Engagements	La violence est inacceptable
Connaissances acquises	35 %	33 %	40 %
Connaissances « perdues »	33 %	18 %	31 %
Aucun effet	33 %	49 %	30 %
Source : Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale (mars 2000)			

En outre, au cours de l'examen de dossiers de projet déterminés, on a supposé que chaque projet a eu ou pouvait avoir un effet sur l'approfondissement des connaissances en ce qui a trait aux questions de violence familiale. Les résultats comprennent :

TABLEAU 4.5
Contribution à une meilleure connaissance des questions de violence familiale

Projet	Résultats
<i>Le silence est profond</i>	L'examen des documents de projet indique que l'on effectue une vaste distribution des trousseaux de formation dans les collectivités Métis, ce qui devrait contribuer à une meilleure connaissance du domaine (dans la mesure où les trousseaux sont utilisées dans les collectivités).
<i>Paroles de femmes</i>	Le projet a permis à la collectivité de mieux connaître les domaines de la recherche originale et la connaissance a été augmentée par les personnes ayant participé au suivi. Cependant, on n'a pas diffusé les résultats du projet à l'échelle escomptée par quelques PPI du projet, limitant ainsi la diffusion des renseignements parmi les professionnels et la population.
Forum Groupe de travail spécial FPT	Le forum et le Groupe de travail ont mieux fait connaître les questions de violence familiale parmi les professionnels, mais l'on ne peut être certain que ces renseignements sont transmis à la population.
<i>Guide sur le harcèlement criminel</i>	On a pris de disposition pour que la population ait accès au <i>Guide</i> en le rendant à leur disposition sur Internet, mais l'on ne connaît pas la mesure dans laquelle la population s'en sert.
Programme <i>Parlons attouchements</i>	Le fait que des formateurs, des enseignants, des éducateurs de la petite enfance et des parents aient été associés à la prestation du programme indique que ses idées seront largement diffusées. Encore une fois, la mesure dans laquelle les autres administrations adoptent ce programme déterminera l'ampleur des effets sur les connaissances de la population.

f) Contribution à la réduction de la tolérance face à la violence familiale, à la prévention et à la réduction de celle-ci

Ainsi qu'on le mentionne au début de ce rapport, il est très difficile et hors de la portée de ce projet de mesurer la tolérance réduite et la prévention et la réduction des cas de violence familiale, ainsi que d'attribuer les effets causals aux activités du ministère. Ni les examens des dossiers ni les entrevues n'ont pu offrir de données certaines au sujet des effets de la réduction de la tolérance sur la violence familiale. Alors que plusieurs projets, activités et réformes sont conçus pour réduire les cas de violence familiale et ont la possibilité d'y contribuer, on ne connaît généralement pas l'efficacité des interventions.

g) Élaboration d'orientations et de programmes de justice pénale qui soient efficaces et coordonnés, en ce qui a trait aux questions de violence familiale

Pendant les examens des dossiers et les entrevues, les PPI ont déterminé que le comité FPT spécial sur la violence conjugale est le principal moyen de l'élaboration d'orientations coordonnées relatives à la justice pénale dans toutes les administrations, en particulier pour les enquêtes et les poursuites des cas de violence conjugale. Le comité fournit une occasion aux provinces et aux territoires de discuter et de partager des renseignements ; c'est un forum leur permettant d'en apprendre au sujet des démarches des autres pour contribuer à la normalisation et à l'efficacité. Les forums FPT sur la violence conjugale ont permis de faire participer une plus grande population et donc de la consulter à ce sujet et se sont révélés d'importants catalyseurs dans la formation de liens interministériels.

On estime également que le guide *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne* a encouragé une plus grande cohérence dans l'application des textes législatifs sur le harcèlement criminel dans les provinces et les territoires. On souhaite maintenant produire d'autres outils pratiques qui pourraient aider à la prise de décisions pour l'évaluation des risques et le traitement d'autres infractions du *Code criminel* afférentes à la violence familiale.

4.5 Fonction des partenariats

Selon les participants aux entrevues des principales personnes interrogées, les partenariats avec d'autres organismes sont essentiels à la réussite du volet du MJ de l'ILVF. Les partenaires principaux comprennent :

- *les autres ministères fédéraux* avec lesquels travaille le MJ au GTI et de façon bilatérale. Des liens particulièrement étroits ont été établis avec Statistique Canada et mènent à une importante collaboration en matière de recherche (par ex., l'analyse des tendances en ce qui a trait aux homicides entre conjoints). En ce qui concerne l'application des réformes du droit pénal, les partenaires importants sont la GRC, Service correctionnel du Canada et le Solliciteur général,
- *d'autres services ministériels*. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, les objectifs de l'ILVF correspondent à ceux d'autres services ministériels. Ceci a permis la collaboration, surtout avec le Centre de la politique concernant les victimes (par ex., textes législatifs sur la protection des victimes, coparrainage en avril 2000 d'une table ronde pour le Nord des responsables ministériels visant à passer en revue les services fédéraux de poursuites relatives aux cas de violence conjugale et d'agression sexuelle ; vidéo sur la violence conjugale dans les couples de même sexe),
- *les provinces et les territoires*. Étant donné que le niveau fédéral est chargé de la réforme du droit pénal et le niveau provincial de l'administration de la justice, les provinces et les territoires entretiennent obligatoirement des liens étroits pour l'ILVF. Les partenariats se forment par l'entremise du travail officiel du comité (par ex., le comité spécial sur la violence conjugale) ainsi que de façon moins structurée par des consultations et le travail sur des projets. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, peu de représentants provinciaux et territoriaux savaient que le comité FPT est une activité d'une Initiative de lutte contre la violence familiale plus large qui englobe et le MJ et d'autres ministères fédéraux,
- *autres organismes*. Des organismes partenaires du MJ comprennent des ONG, des universitaires, des instituts de recherche, des organismes de vulgarisation juridique provinciaux, des associations professionnelles, le secteur privé et des organismes des administrations provinciales. En outre, les bénéficiaires de contributions doivent mettre sur pied des partenariats au niveau des projets afin de donner lieu à des ressources et d'élargir les expériences et l'expertise. Les organismes partenaires collaborent avec le ministère, entre autres, par des consultations et des projets financés (par ex., subventions, contributions, VIJ). Enfin, le ministère consulte aussi des organismes internationaux - Nations Unies, autres pays- et collabore avec eux en matière d'élaboration de mécanismes internationaux - protocoles visant à traiter de problèmes tels que l'exploitation sexuelle des enfants par exemple.

Les fonctionnaires ministériels et les PPI qui ont fait partie de l'examen des dossiers ont signalé qu'ils étaient satisfaits de la qualité et de l'efficacité des partenariats et des relations de travail, comme l'étaient les partenaires eux-mêmes. Les examens des dossiers ont donné plusieurs

exemples de collaboration réussie entre partenaires afin : d'élaborer des objectifs réalistes de projet ainsi qu'un plan de travail (*Le silence est profond*) ; de planifier un congrès (le forum FPT sur la violence conjugale) ; et de collaborer afin d'élaborer le *Guide sur le harcèlement criminel*. Cependant, dans au moins un cas (*Paroles de femmes*), la communication entre le ministère et le personnel du projet a fait défaut lorsque est venu le temps de définir les objectifs et de diffuser les résultats.

Selon les PPI, le ministère bénéficie des partenariats de diverses façons : meilleure qualité du travail, meilleure ambiance, plus haut niveau de ralliement en matière de réforme de la part des personnes affectées directement ou indirectement, éducation sur les différentes perspectives et compréhension de celles-ci, obtention de ressources, amélioration des moyens de communication avec la collectivité, accès à des renseignements pratiques sur place, enfin crédibilité et relations au niveau local.

La plupart des autres organismes, en particulier les ONG et les partenaires de projet, ont clairement indiqué avoir tiré des bénéfices des partenariats, car sans le financement du MJ, les programmes et services n'auraient pas nécessairement vu le jour. Ils ont également signalé que c'est par des partenariats avec le MJ qu'ils ont pu en former d'autres avec des organismes dans le domaine de la violence familiale, mieux comprendre les autres services connexes, établir des réseaux pour la diffusion et être plus visibles dans les collectivités au moyen des publications.

Selon les PPI, les partenariats ont été facilités par un but ou des objectifs communs, les ressources (humaines ou financières) pour y participer activement, l'engagement des partenaires, la confiance et la communication ouverte, ainsi que la reconnaissance des bénéfices d'un partenariat pour tous les partenaires. Les partenariats ont moins bien fonctionné dans les cas de ressources limitées (temps et argent) pour y participer efficacement, manque de confiance ou de communication, roulement du personnel et par conséquent, manque de continuité et enfin perspectives et idéologies très différentes. L'élaboration de projet (par ex., les subventions et les contributions) s'est également vue limitée en raison du financement limité - petit nombre de partenariats établis.

Les ONG et les partenaires de projet ayant participé aux entrevues ont présenté un certain nombre de recommandations pour améliorer les relations entre le MJ et les ONG, y compris des contributions s'étendant sur plusieurs années, davantage de temps pour le processus de demande, davantage de contacts personnels entre le ministère et ses partenaires.

4.6 Surveillance et établissement de rapports

Les exigences de surveillance et d'établissement de rapports pour le volet du MJ de l'ILVF sont énumérées dans un cadre interministériel de responsabilisation (le premier de ce type au niveau fédéral) sur lequel se sont mis d'accord tous les ministères participant à l'ILVF afin de mieux mesurer l'avancement de l'Initiative. Le cadre décrit les objectifs et les résultats principaux de l'Initiative, énumère des engagements précis des ministères liés aux ressources additionnelles reçues et met en place des mécanismes et indicateurs de rendement afin de mettre en évidence les résultats. Les douze ministères et organismes se servent de ce cadre interministériel de responsabilisation pour mesurer les progrès effectués par rapport aux engagements pris dans le cadre des résultats principaux et pour en établir un rapport annuel au Conseil du Trésor.

Les entrevues de PPI ont permis de déterminer que les fonctionnaires qui participent à l'ILVF, en général, estiment que les exigences d'établissement de rapports sont claires, quoique plusieurs d'entre eux soient frustrés par le processus. Ils mentionnent le grand nombre d'exigences en matière de renseignements, en contraste avec le temps et les ressources limités pour y satisfaire. Les exigences sont hors de proportion avec la quantité de financement disponible dans le cadre de l'ILVF. On signale peu de problèmes avec le genre de renseignements recueillis, quoique plusieurs PPI aient mentionné que la réforme législative et les changements sociaux sont des processus à long terme et qu'il est difficile de les mesurer chaque année. On n'a signalé aucune donnée additionnelle ou différente à recueillir pour satisfaire aux exigences du ministère ou de l'ILVF.

On donne les grandes lignes des exigences relatives à la surveillance et à l'établissement de rapports pour les projets financés dans les accords de contribution du ministère. On y joint une exigence pour un rapport annuel (et souvent, des rapports provisoires) et des exemplaires du produit en tant que tel (par ex., publication, rapport de recherche, manuel de formation, vidéo). En plus du rapport final, on doit remplir des questionnaires sur le rapport de projet à la fin du projet. Les ONG et les représentants partenaires ayant participé aux entrevues ont indiqué qu'ils recueillent les genres de renseignements ci-dessous en vue de satisfaire aux exigences du MJ en ce qui a trait à la surveillance et à l'établissement de rapports sur les résultats de leurs activités :

- statistiques sur la diffusion,
- participants au calendrier des allocutions,
- chiffres et questions principales liées aux appels reçus par les lignes-info juridiques,
- statistiques sur l'utilisation des matériaux, le cas échéant,
- noms des personnes et des organismes ayant commandé des renseignements,

- résultats des sondages écrits par les participants aux cours,
- autres indicateurs de réussite.

Lorsqu'on leur a demandé si les exigences en ce qui a trait à la surveillance et à l'établissement de rapports concernant les résultats étaient claires, la plupart des ONG et des représentants partenaires ont répondu par l'affirmative et que s'ils nécessitaient davantage de détails, le personnel du MJ était obligeant.

L'examen des dossiers de projet a permis de remarquer que les dossiers ne contenaient souvent pas des renseignements exhaustifs. On pourrait obtenir de meilleurs résultats au moyen d'un modèle normalisé. En outre, les projets ne définissaient ni mesure de réussite claire, ni activité d'évaluation s'y rattachant.

On a confirmé cette préoccupation lors des entrevues de PPI. Les PPI du MJ, en ce qui concerne les lacunes à combler ou les aspects à améliorer dans le domaine de la surveillance et de l'établissement de rapports, ont souligné le besoin d'une évaluation plus approfondie de chaque projet ; c'est-à-dire, par exemple, en plus de la prestation des résultats (par ex., conférences, produits de recherche, projets, diffusion de documents de vulgarisation), on devrait déterminer la mesure dans laquelle et de quelle façon on a utilisé les résultats, ainsi que les effets finaux de l'utilisation. On a émis un commentaire semblable en ce qui a trait aux textes législatifs ; plusieurs PPI de l'extérieur du volet du MJ de l'ILVF ont signalé la nécessité d'effectuer davantage de recherche sur les effets des textes législatifs et des modifications au *Code criminel*.

4.7 Effets non prévus

Les renseignements sur les effets non prévus des activités de l'ILVF proviennent en grande partie des entrevues des PPI. Ces derniers en ont signalé peu. Cependant, de façon positive, plusieurs PPI estiment que le volet du MJ de l'ILVF a mieux fait connaître la violence familiale au ministère, ce qui a eu un effet positif sur d'autres stratégies et initiatives, même si ceci n'était pas un objectif officiel. Quelques ONG et partenaires ont remarqué que la collaboration avec le MJ leur a permis d'établir d'autres partenariats dans la collectivité et, parfois, de découvrir de nouvelles occasions de financement. Selon leur expérience, la diffusion de renseignements sur la violence familiale peut également avoir comme effet de mobiliser la collectivité en ce qui a trait à la réforme juridique et inspirer de futures activités dans le domaine de la violence familiale.

Plusieurs PPI ont fait remarquer un effet non prévu et négatif des activités de l'ILVF : on a créé des attentes dans les collectivités et chez les partenaires financés, que l'on ne peut pas réaliser, étant donné les ressources et le temps limités. Dans quelques cas, des projets financés par le MJ ne peuvent pas se poursuivre à long terme, ce qui décourage et amoindrit l'efficacité.

5. SOLUTIONS DE RECHANGE

La composante finale de l'évaluation du volet du MJ de l'ILVF comprend une évaluation de la rentabilité générale perçue des activités, la pertinence des ressources actuelles et l'exploration de la mesure dans laquelle on devrait tenir compte des solutions de rechange dans le contexte de la prestation continue de l'ILVF. En grande partie, les données pour évaluer ces questions proviennent des entrevues de PPI, quoique d'autres sources de données contribuent aux questions des solutions de rechange et des suggestions d'amélioration.

5.1 Efficacité et rentabilité

Les PPI fournissent des réponses mitigées sur l'efficacité et la rentabilité du fait de traiter la question de violence familiale par les démarches ministérielles et interministérielles actuelles. Plusieurs PPI n'en connaissent pas assez à ce sujet pour émettre des commentaires. La plupart sont d'accord qu'un large objectif pour prévenir ou réduire la violence familiale exige une démarche pareillement large et multidisciplinaire qui bénéficie de diverses perspectives et de plusieurs ressources. La démarche globale permet idéalement d'avoir accès à de l'expérience et à de l'expertise de l'extérieur du domaine de chaque ministère ou unité et donne l'occasion de mettre en commun des ressources et des idées, ainsi que les moyens d'éviter le double emploi. Ces aspects appuient l'efficacité et la rentabilité. Il y a néanmoins des frais, sous forme de temps et de ressources, associés à la participation à ce type d'initiative. Lorsque les ressources de coordination ne sont pas bien utilisées, ces investissements ne sont pas reconstitués. En d'autres termes, les PPI estiment que les démarches ministérielles et interministérielles sont efficaces lorsqu'elles fonctionnent comme prévu. Cependant, ainsi qu'on le mentionne aux sections 3.2, 3.3 et 3.4, on estime parfois que la collaboration avec les services connexes du ministère et le GTI présente actuellement de la difficulté. L'évaluation plus large de l'ILVF interministérielle et du GTI, actuellement en cours, devrait fournir des renseignements additionnels à ce sujet.

5.2 Pertinence des ressources

Plusieurs PPI estiment que les ressources des activités de l'ILVF au niveau national et au ministère sont limitées.¹⁴ Peu d'entre eux connaissent la quantité exacte des ressources à la disposition du volet du MJ, mais dans la plupart des cas, on croit que le financement est limité. Le mécontentement en ce qui a trait aux ressources est en partie dû au fait qu'une grande partie des fonds de l'élaboration de projets sont déjà engagés, ce qui ne laisse pas une grande marge de manœuvre pour de nouveaux projets. Néanmoins, quelques PPI estiment que le volet du MJ de l'ILVF devrait élargir sa portée pour traiter de questions urgentes actuelles, décrites à la section 3.1 a). Selon les PPI, on pourrait améliorer la coordination, surtout au ministère, laquelle souffre actuellement d'une lacune de ressources réservées. Enfin, la participation des provinces et des territoires aux partenariats concernant la violence familiale s'est révélée efficace bien que le manque de fonds à ces niveaux ait fait grimper les attentes pour du financement fédéral afin de leur permettre de poursuivre leur participation. Toutes ces attentes ont des incidences sur la pertinence des ressources.

En règle générale, ceux qui en connaissent le fonctionnement estiment que la variété actuelle des activités (par ex. dans les éléments de programme) est appropriée et les PPI n'ont pas suggéré de changements importants aux priorités des éléments.

5.3 Points forts et défis

On a interrogé les PPI au sujet des points forts en général et des défis à relever au niveau du volet du MJ de l'ILVF. On estime que les points forts sont :

- l'examen et la réforme proactive et réactive des textes législatifs et des lignes directrices selon l'évaluation des besoins et des lacunes ;
- les éléments organisationnels des programmes et les relations dans les groupes, qui se prêtent au travail bien ciblé ;
- la démarche consultative et inclusive qui favorise des partenariats solides et qui incorpore la diversité des perspectives et des idées ;
- le partage des renseignements, notamment par le comité spécial FPT, a aidé les provinces à comprendre les autres démarches qui traitent la violence familiale dans tout le pays (particulièrement en ce qui a trait aux enquêtes et aux poursuites) ;

¹⁴ Le financement annuel de l'ILVF interministérielle est de 7,5 millions de dollars et de 1,5 million pour le volet du MJ.

- le personnel dévoué œuvrant au ministère et à l'extérieur de celui-ci dans le domaine de la violence familiale et (du point de vue des ONG et des partenaires de projet) le personnel qui aide au MJ (par ex., qui assurent des réponses rapides et des renseignements clairs).

Les PPI ont constaté les défis ci-dessous :

- le manque de communication et la visibilité limitée des activités de l'ILVF au ministère et plus largement du point de vue des « clientèles » possibles de la recherche, des lignes directrices ou des produits générés par le volet du MJ de l'ILVF ;
- le manque de coordination entre le volet et les services pertinents du ministère ;
- le manque de dynamisme à l'égard de la question (dans l'administration fédérale et le volet du MJ) ;
- le financement limité ;
- l'efficacité limitée de quelques produits du MJ que l'on juge trop axés sur le niveau national et qui, par conséquent, sont trop généraux pour s'appliquer aux problèmes des provinces et des territoires.

5.4 Suggestions d'amélioration

Les suggestions pour améliorer les activités actuelles de l'ILVF du MJ découlent des points forts et des défis perçus. En outre, d'autres sources de données fournissent des recommandations concernant les façons d'améliorer des produits déterminés. On a organisé les suggestions d'amélioration selon trois vastes catégories : gestion et prestation, vulgarisation et information, autres produits.

a) Gestion et prestation

Deux vastes thèmes se sont dégagés à ces égards. Le premier a trait aux rapports de l'Initiative avec les autres partenaires. Les suggestions comprennent :

- une plus grande visibilité de la fonction du MJ dans l'ILVF et dans la communication des activités au ministère, aux provinces et aux autres partenaires ;
- davantage d'attention portée à la collaboration, la coordination et la définition des mandats à l'égard des autres liens du ministère ;
- la promotion et le soutien régulier des partenariats, avec les organismes fédéraux et les organismes bénévoles communautaires. On doit remarquer que ces organismes partenaires

souhaitent que le MJ occupe un rôle plus important afin de faciliter la coordination et le partage des renseignements entre fournisseurs de services ;

- une attention portée aux communications efficaces avec les projets financés dans le cadre des subventions et des contributions ;
- la justesse des niveaux de financement, puisque l'opinion générale des bénéficiaires de financement est que les fonds actuels sont limités.

La seconde recommandation a trait au suivi et à la surveillance des résultats. On exprime le besoin de mieux comprendre les résultats des activités du volet du MJ de l'ILVF, grâce à des évaluations de textes législatifs et des examens axés sur les résultats des projets financés. On recommande des mesures clairement déterminées visant le succès ainsi qu'un plan d'évaluation pour les projets financés.

b) Documents de vulgarisation et d'information

Deux rapports principaux – *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* et *l'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* – donnent de nombreuses suggestions afin d'améliorer la qualité des documents d'information et la façon dont la population y a accès. Parmi les principales suggestions en ce qui concerne le *contenu*, citons :

- un contenu pertinent au niveau local. Ainsi qu'on le mentionne ci-dessus, un des aspects sur lesquels on critique les publications du MJ est que leur portée nationale compromet la pertinence aux niveaux provincial et local. Afin d'équilibrer le besoin d'individualiser les documents d'information au niveau local, tout en évitant le double emploi des travaux des différentes administrations, *l'Examen de l'efficacité* suggère une stratégie qui rendrait disponibles les renseignements de base communs à toutes les provinces et tous les territoires. On aurait toutefois la possibilité d'incorporer ou d'ajuster ces renseignements ou d'y ajouter des documents afin de les rendre pertinents au niveau provincial. On suggère également de diffuser les documents électroniquement afin de coordonner le partage et de bénéficier des économies d'échelle de l'impression.
- le fait de faire en sorte que les documents soient sensibles aux besoins et aux préoccupations de différentes populations. Les groupes que l'on détermine comme nécessitant des documents adaptés varient d'une province à l'autre, mais comprennent des personnes ayant un handicap mental ou un incapacité physique, les adolescents et les enfants, les personnes âgées, les collectivités autochtones, les collectivités d'immigrants et les mères de famille. Le

rapport a aussi souligné d'autres questions desquelles tenir compte, comme les questions de religion ou de culture, les obstacles relatifs aux finances ou à l'éducation, les questions d'isolation et d'âge, les questions de mode de vie et d'âge, diverses formes de langue utilisées et l'attention à sa simplicité, ainsi que des documents rédigés en plusieurs langues et dialectes. On devrait traiter des besoins des différentes populations en collaboration avec les organismes de VIJ et les groupes d'utilisateurs finaux.

- un besoin de documents qui énumèrent diverses formes de sévices et qui sont axés sur les aspects positifs d'y réagir. Les sévices peuvent notamment prendre la forme de l'intimidation et des taquineries, de l'exploitation financière et de la maltraitance psychologique.
- la présentation efficace des documents. On recommande, entre autres, de simplifier la langue, d'y ajouter des images saisissantes et de les rendre discrets.

L'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale suggère également de préciser le contenu des publications futures en vue de cibler les lecteurs. Ceux qui communiquent avec des services de soutien ont des besoins différents de ceux qui communiquent peu ou pas du tout et qui ont ainsi besoin de renseignements de base.

En ce qui concerne la diffusion de documents de vulgarisation juridique, *l'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* recommande une démarche plus systématique pour diffuser les publications de VIJ du ministère, y compris une entente explicite avec les organismes de VIJ des provinces et des territoires afin d'activement promouvoir et diffuser les documents par leurs réseaux d'organismes publics et communautaires. On suggère également de contrôler la diffusion et d'effectuer des suivis en vue d'assurer la disponibilité des documents. Cependant, ces deux recommandations ont des incidences sur les ressources.

On énumère ci-dessous d'autres suggestions à l'égard de la diffusion :

- On mentionne, comme question précise dans *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* le fait de faire en sorte que les victimes dans les régions éloignées (où les participants de l'étude remarquent que la violence familiale serait plus souvent tolérée) aient accès à l'information juridique. *L'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale* fait également mention de la diffusion aux centres urbains plus petits et aux régions rurales.

- *L'Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale et Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* recommandent de diffuser les documents dans des établissements fréquentés quotidiennement tels que les épiceries, les centres commerciaux, les églises, les salons de coiffure ou les toilettes publiques, ainsi que l'utilisation d'autres formats tels que les vidéos et les communiqués à la radio. Les fournisseurs de services se préoccupent de la mesure dans laquelle les brochures sont disponibles aux personnes qui en ont le plus besoin (celles qui ne participent pas aux services sociaux ou qui ont peu de soutien). Ce problème est également la préoccupation principale des utilisateurs finaux.
- Les *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* souligne le besoin de davantage de communication et de collaboration avec les groupes cibles afin de produire des documents qui tiennent compte de leurs préoccupations, qui sont pertinents à leurs besoins et qui ne stigmatisent pas certains groupes tout en transmettant leurs expériences. Ces groupes cibles et les organismes qui les représentent sont également des moyens de communication pour les documents de VIJ.
- On recommande, dans le *Document de vulgarisation et d'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* de mieux faire connaître aux fournisseurs de services les différents documents de violence familiale.

Dans *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* on repère également des domaines où l'on pourrait améliorer les services aux victimes de violence familiale et au grand public. Ces améliorations comprennent, par exemple, l'élargissement des services afin de cibler différentes populations, des ressources additionnelles aux organismes de services sociaux et l'éducation sur la violence familiale dans les programmes d'étude des écoles. Le rapport détermine également toute une gamme de questions relatives à la formation – notamment améliorer la formation juridique des travailleurs sociaux sur le terrain et faire en sorte que les personnels du SJP connaissent les questions de violence familiale et soient sensibles aux besoins des victimes, en particulier ceux des différentes clientèles. On mentionne également que les médecins, les personnels infirmiers, les ecclésiastiques nécessitent davantage de renseignements au sujet de la violence familiale et des procédures judiciaires.

c) Autres produits

Les utilisateurs signalent avoir besoin davantage de renseignements sur peu de sujets du *Guide*. Par exemple, sept pour cent ou moins des personnes interrogées souhaitent obtenir davantage de renseignements sur la façon de mener des enquêtes dans les cas de harcèlement criminel, sur les textes législatifs à cet égard et sur leur interprétation, ainsi que sur la poursuite dans ces cas. Cependant, une proportion quelque peu plus élevée (16 %) souhaite d'autres renseignements sur des exemples de tels cas (par. ex., la jurisprudence actuelle, les précédents, les études de cas et les résumés de l'affaire). Enfin, on a demandé aux PPI dans le sondage si elles croient pouvoir tirer des bénéfices de guides semblables dans d'autres domaines du droit pénal. Presque 85 % sont d'accord que ce type de guide serait très utile et plusieurs d'entre elles ont relevé des domaines particuliers : l'agression sexuelle (16 PPI), la violence au foyer (6 PPI) et la violence à l'égard des enfants (5 PPI).

6. CONCLUSIONS

Le présent rapport s'est proposé de résumer les données recueillies pour une évaluation sommative du volet du MJ de l'ILVF. On a étudié les questions de pertinence, de résultats et de solutions de rechange. Les observations finales sont classées ci-dessous par question d'évaluation.

6.1 Pertinence

La question de la pertinence a été traitée surtout grâce aux entrevues des PPI. Celles-ci ont fourni une évaluation positive de la pertinence du volet du MJ de l'ILVF. La raison d'être actuelle de la participation du MJ dans ce domaine est solide, étant donné l'importance des mesures de justice pénale en ce qui a trait à la violence familiale. Le droit pénal dans ce domaine complexe doit être dynamique afin de réagir aux changements sociaux et les PPI ont précisé un certain nombre de questions actuelles et nouvelles portant sur la réponse du système de justice pénale à la violence familiale. Actuellement, la réponse de la justice pénale à la violence familiale n'est pas entièrement satisfaisante du point de vue des victimes ; on ne la considère pas non plus comme exhaustive, ni efficace pour s'occuper des délinquants. On approuve les démarches entreprises par le ministère qui vont au-delà du point de vue strictement législatif (par ex., volonté d'aider pratiquement à l'administration de la justice et dans un plus large éventail d'interventions).

Les représentants ministériels sont d'avis que la structure organisationnelle actuelle du volet du MJ de l'ILVF est bien adaptée pour répondre aux objectifs, quoique les ressources soient considérées comme limitées. On n'a recommandé aucun changement important à la priorité des divers éléments de programme.

Les activités ministérielles pour l'ILVF représentent l'un des volets de celle-ci. Selon les personnes qui participent au GTI, le MJ y apporte une importante contribution. Selon la plupart des PPI, la démarche interministérielle globale est sage, compte tenu des aspects multiples de la

violence familiale. On a exprimé cependant quelques réserves au sujet de la façon dont le GTI a été mis en pratique.

La minimisation des chevauchements renforcerait la pertinence des activités du MJ pour l'ILVF. On a déterminé que la possibilité de double emploi est la plus élevée lorsqu'il s'agit de l'élaboration et de la diffusion de publications de VIJ, compte tenu du nombre élevé d'organismes qui y prennent part. De plus, on a noté qu'une lacune dans la coordination avec d'autres services du MJ œuvrant dans le domaine de la violence familiale a des incidences sur le double emploi. Cette situation s'est améliorée depuis deux ans. L'an dernier par exemple, les projets ont été financés conjointement avec plusieurs autres initiatives du MJ - le Centre national de prévention du crime, le Centre de la politique concernant les victimes, le Fonds pour le Nunavut et la Stratégie de justice applicable aux Autochtones.

6.2 Résultats

Ainsi qu'on le mentionne au début de ce rapport, les données sur les résultats mentionnés dans cette étude sont en grande partie non scientifiques et subjectives. Il est cependant évident qu'un large éventail de produits et de connaissances a été généré dans le cadre du volet ministériel de l'ILVF - modifications du *Code criminel*, décisions stratégiques, recherche, publications, projets financés axés sur des interventions liées à la violence familiale, documents de vulgarisation et d'information (annexes B à F).

Il est difficile d'évaluer la qualité des différents produits de lutte contre la violence familiale réalisés ou financés par le MJ, puisqu'on ne dispose de renseignements que pour un nombre limité de ces produits. Cependant, en règle générale, le matériel d'évaluation disponible est positif. Les intermédiaires et les utilisateurs finaux ont une estime considérable de ces produits, pour notamment leur clarté, leur pertinence et leur utilité.

La grande variété de produits réalisés par le volet ministériel de l'ILVF s'accompagne d'un large éventail de stratégies de diffusion - diffusion dirigée vers une population cible déterminée (par ex., professionnels du SJP ou partenaires provinciaux et territoriaux), diffusion plus généralisée (par ex., vers les fournisseurs de services ou au grand public). De nombreux documents sont diffusés sur demande. Les formats pour les diffusions varient, par exemple, texte imprimé, média (communiqués à la radio et à la télévision), multimédia (vidéos par ex.), sites web, ateliers, conférences.

L'évaluation de la diffusion des produits n'est guère encourageante, particulièrement en ce qui a trait aux publications du MJ destinées au grand public. Des organisations dont on pourrait attendre qu'elles soient les destinataires et les promoteurs principaux de ces documents n'en ont pas une bonne connaissance. Il ne semble pas qu'il y ait de plan de diffusion actif et stratégique, ni de suivi de la diffusion. Dans au moins un cas, les utilisateurs finaux hésitent quant à la disponibilité et au coût d'exemplaires additionnels de ces produits.

On estime que ceux-ci ont contribué aux progrès obtenus pour les résultats principaux qui ont été déterminés. Les améliorations de l'efficacité, de la réactivité et de la collaboration de la réponse du SJP face à la violence familiale se trouvent là où l'on a axé la plupart des efforts d'orientation. Au nombre des produits menant à des interventions efficaces, citons par exemple la trousse de formation pour la sensibilisation à la violence familiale produite par *Le silence est profond*, *Parlons attouchements* et le document *Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*. On a déterminé que ce Guide, ainsi que le Groupe de travail sur la violence conjugale et les forums FPT, ont particulièrement contribué à une plus grande coordination des travaux. La recherche et l'évaluation servent de pierre angulaire au travail d'orientation ; elles déterminent les lacunes, comprennent les méthodes des différentes administrations et en évaluent les résultats.

Le ministère a aussi comme but d'influencer la sensibilisation de la population, par exemple par ses projets de VIJ, ses publications de recherche et son site web sur l'ILVF. En effet, dans les examens des dossiers, tous les projets déterminés ont constaté des effets dans ce domaine.

En ce qui concerne la protection des victimes et des témoins de violence familiale, on estime que le *Guide* y fait une importante contribution. L'ILVF entretient aussi une solide relation de collaboration avec le Centre de la politique concernant les victimes au sujet de ces questions.

Les résultats dans le domaine du soutien communautaire sont moins évidents, étant donné les limites imposées au montant des fonds des subventions et des contributions disponibles pour les projets de soutien communautaire et étant donné les obstacles imposés par les différentes administrations qui limitent une participation fédérale étendue dans le domaine des interventions.

La surveillance actuelle des activités du volet ILVF du MJ et l'établissement de rapports à ce sujet sont effectués de façon régulière et correspondent aux exigences du cadre de responsabilisation de l'ILVF interministérielle. Au niveau des projets, l'établissement de rapports sur les activités est exigé, mais l'on en sait moins sur les résultats des activités de projet. L'examen des dossiers de projet a permis de remarquer l'absence de mesures adéquates visant le

succès et celle d'un plan d'évaluation clair. Lors des entrevues des PPI, on a suggéré que d'évaluer davantage les textes législatifs serait utile.

6.3 Solutions de rechange

L'établissement de partenariats est un point fort du volet ILVF du MJ. Les partenaires qui reçoivent du financement et les autres ministères sont très satisfaits de leur relation avec le MJ. Les personnes concernées estiment que les relations avec leurs homologues provinciaux et territoriaux (par le Comité FPT) sont très efficaces et il existe un vif intérêt pour que le travail de celui-ci se poursuive. Ces partenariats se sont révélés bénéfiques de plusieurs façons, tant pour le ministère que pour les partenaires.

La coordination des activités est à la fois un point fort et un point faible. Bien qu'elle soit efficace à l'intérieur du volet lui-même, les liens ministériels peuvent être renforcés en vue de minimiser le chevauchement et d'assurer que tous les services ministériels qui traitent de la violence familiale travaillent en synchronie et que les mandats soient clairement définis. La visibilité et la communication font défaut au sujet des activités relatives à l'ILVF du MJ, tant dans les services ministériels qu'à l'égard de la population, des provinces, des territoires et des organismes communautaires. Il se peut que ceci résulte des ressources limitées pour entreprendre la communication, mais aussi des ressources sous forme de subventions et de contributions visant à solidifier, par un soutien financier de projets, la présence du ministère au sein des organismes communautaires. Le nouveau site web du MJ sur l'ILVF remédiera à certains problèmes de communication, sans remplacer toutefois des démarches plus actives.

6.4 Incidences

Voici quelques observations finales sur les incidences de cette étude, en prenant ensemble les différentes sources de données :

- La violence familiale et la réponse du SJP à son égard sont en évolution constante et comportent un certain nombre de questions, ce qui justifie le besoin en permanence qu'on a de l'ILVF et de la participation du MJ.
- Ce contexte dynamique a aussi comme nette conséquence qu'il faut s'assurer que les projets et les publications soient au diapason des façons de penser actuelles. L'évaluation des

publications du ministère suggère que, bien qu'elles soient de haute qualité, il faut revoir l'actuelle stratégie de diffusion.

- Les collectivités manifestent clairement le besoin de spécificité et d'adaptation des produits, particulièrement en ce qui concerne les interventions communautaires et les documents de vulgarisation. Des groupes différents ont des besoins différents et les documents pertinents à l'échelle locale et adaptés aux besoins des cultures semblent être les plus efficaces. Ce thème est évident dans le type de projets auxquels participe actuellement le MJ (proposer par ex. les publications dans une gamme plus élargie de formats et de langues). La recherche examinée lors de cette évaluation recommande également, sans réserve, la participation directe des groupes cibles à l'élaboration des produits. Enfin, la production de publications de VIJ exige une stratégie plus cohérente et un équilibre entre l'individualisation des produits selon les besoins locaux tout en évitant le double emploi au niveau des travaux.
- L'inclusion et la consultation sont des méthodes efficaces pour atteindre les buts et les partenariats forgés par le volet du MJ pour l'ILVF ont porté fruit. On apprécie beaucoup les occasions de réseautage offertes par le MJ (par. ex. les forums FPT), qui se sont révélées fructueuses pour les personnes qui ont pu établir des réseaux avec des gens d'autres administrations. Ces types de collaboration semblent avoir davantage de succès lorsque des relations de longue date les renforcent, quand les attributions sont clairement délimitées et qu'il existe des mécanismes officiels de partage de renseignements (le Groupe de travail et les forums par ex.). On a noté que, pour quelques projets financés, les communications avec des partenaires d'ONG ne sont pas entièrement réussies (par ex., les attentes ne sont pas articulées de façon claire).
- La réussite du ministère est nette dans le domaine FPT, grâce aux travaux des comités et à l'aide offerte aux provinces dans l'administration de la justice (par ex., au moyen du *Guide*). Cette démarche peut se révéler utile et servir de modèle à d'autres domaines juridiques. Les professionnels du SJP font preuve d'intérêt envers les outils pratiques de même nature.
- On a soulevé le manque de visibilité du volet du MJ pour l'ILVF dans plusieurs contextes : au MJ, quelques services connaissent peu le mandat et les activités de l'ILVF, les partenaires provinciaux et territoriaux ne sont pas au fait de la portée plus générale de celles-ci en dehors de leur comité FPT et quelques groupes communautaires ne connaissent pas les activités du MJ en matière de lutte contre la violence familiale. Quelques fournisseurs de services espèrent que le MJ fera une contribution afin de faciliter leur coordination au niveau communautaire.
- Le manque de suivi et de surveillance continus, en particulier vis-à-vis des résultats des projets financés, cause pour le MJ une pénurie de renseignements à leur égard. On recommande, pour les projets financés, des mesures de rendement et des activités d'évaluation s'y rattachant qui soient claires.

ANNEXE A

**Guide d'entrevue des principales personnes interrogées (PPI)
Évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du ministère de
la Justice**

ANNEXE A

Guide d'entrevue des principales personnes interrogées

Évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice (ci-après MJ) a chargé Les Associés de recherche EKOS de réaliser l'évaluation des activités du MJ dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ci-après ILVF). L'objectif à long terme de l'ILVF est de réduire les cas de violence familiale au Canada. Le MJ se concentre sur l'amélioration du cadre juridique de la justice pénale et de la réponse du système à la violence familiale. Le but de cette évaluation est d'étudier la pertinence, le succès et l'utilisation rentable des fonds du volet du MJ de l'ILVF et de déterminer les expériences acquises.

Tous les propos que vous tiendrez au cours de l'entrevue seront confidentiels. Le rapport final de l'évaluation ne présentera des observations que sous forme de résumé et aucun renseignement ne sera attribuable à une personne en particulier. La durée de l'entrevue est d'environ une heure. Nous vous prions de nous signaler toute question dont vous ne connaissez pas le domaine, donc à laquelle vous n'êtes pas en mesure de répondre et nous passerons à la question suivante.

Pertinence

La question de la pertinence vise à refléter la raison d'être profonde du programme et pour déterminer si l'on en a besoin en permanence.

1. Selon vous, quelles sont quelques-unes des questions actuelles les plus pressantes liées à la violence familiale et au système de justice pénale (ci-après SJP) ?
2. Dans quelle mesure les objectifs et le mandat du volet du MJ de l'ILVF sont-ils encore pertinents ?
 - De quelles questions actuelles traitent les activités relatives à l'ILVF du MJ ?
 - Chaque élément de programme est-il conforme aux objectifs du ministère ?
 - Quels changements ont eu lieu dans la conjoncture politique générale (à l'égard de la violence familiale et de la justice pénale) et de quelles façons ont-ils eu un effet sur les activités de l'ILVF du MJ ?

3. À votre avis, existe-il en permanence le besoin que le MJ prenne des mesures afin d'améliorer la réponse du SJP à la violence familiale ?
 - Pouvez-vous justifier votre réponse ?
 - Dans quelle mesure les provinces et les territoires appuient-ils la réforme dans ce domaine ?
 - Les activités à l'avenir devraient-elles s'assimiler aux buts et à la portée des activités actuelles ?
 - Doit-on combler certaines lacunes ?
4. Est-il important d'avoir une initiative interministérielle coordonnée dans le domaine de la violence familiale ?
 - Dans quelle mesure est-ce important que le MJ participe à une initiative interministérielle ?
 - Qu'est-ce que le MJ réalise en participant à l'Initiative qu'il ne pourrait accomplir indépendamment ?
 - Qu'est-ce que la participation du MJ apporte aux autres ministères qui participent à l'Initiative ?
5. De quelles façons, le cas échéant, les activités du MJ dans le cadre de l'ILVF mènent-elles au double emploi, à la complémentarité ou au chevauchement avec d'autres programmes du ministère ? Avec d'autres programmes provinciaux et territoriaux ?

Réussite

La question de la réussite est axée sur les résultats atteints dans le cadre du programme et sur la mesure dans laquelle l'Initiative réalise ses objectifs.

6. Quelles connaissances et produits ont été générés dans le cadre de l'ILVF ministérielle (par ex., recherche et renseignements, conseils juridiques et stratégiques, projets, vulgarisation et information juridiques) ? De quelles façons ont-ils été diffusés ?
 - Rejoignent-ils leur clientèle cible ?
 - De quelles façons les documents, conseils etc. ont-ils été adoptés ?
 - Comment a-t-on déterminé ceci ?

7. Dans quelle mesure le volet du MJ de l'ILVF a-t-il abouti aux résultats suivants ou progressé vers eux :

- des interventions efficaces dans des situations de violence familiale ?
- le soutien communautaire pour des mesures de prévention, d'intervention et de protection ?
- la protection des victimes et des témoins de violence familiale ?
- le renforcement ou l'amélioration de la réponse et l'amélioration de la réactivité du SJP face à la violence familiale ?
- une meilleure connaissance, dans la population, des problèmes de violence familiale ?
- la contribution à la prévention et à la réduction des cas de violence familiale ?
- l'élaboration d'orientations et de programmes de justice pénale qui soient efficaces et coordonnés, en ce qui a trait aux questions de violence familiale ?

Veillez citer quelques exemples de façons que l'on a atteint ces objectifs par des conseils juridiques et stratégiques, des recherches stratégiques, des projets financés ou la vulgarisation et l'information juridiques.

8. De quelles façons les partenariats actuels et la démarche axée sur la collaboration (à l'égard des autres administrations et ONG) ont-ils contribué à la réussite du volet du MJ de l'ILVF ?

- Quelle est la nature des partenariats ? Qu'est-ce qu'ils ont permis d'accomplir ?
- Quels facteurs ont permis la réussite des partenariats ? Quels aspects les ont rendus plus difficiles ?

9. Quels processus sont en place afin de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre, de surveiller et d'établir des rapports au sujet du volet du MJ de l'ILVF ?

- Se sont-ils révélés pertinents (par ex., exhaustifs, opportuns, valides, accessibles) ?
- Peut-on améliorer certains domaines ou combler certaines lacunes ?
- À quels renseignements additionnels ou solutions de rechange doit-on avoir recours afin de satisfaire aux exigences du ministère ?

10. Dans quelle mesure a-t-on coordonné le programme de violence familiale du ministère de façon efficace :

- dans les quatre éléments de programme ?
- avec les autres services connexes du MJ ?

- dans l'ILVF elle-même (par ex., les autres ministères) ?
- avec les autres partenaires principaux (par ex., administrations provinciales, territoriales, ONG) ?
- Dans quels domaines la coordination a-t-elle été réussie le mieux ? S'est-elle révélée plus faible dans d'autres ? Qu'est-ce qui a amélioré la coordination ou y a fait obstacle ?
- A-t-on affecté des ressources adéquates à la coordination ?

11. Quels ont été les points forts et les points faibles des activités ministérielles touchant la violence familiale ?

- De quelles façons pourrait-on améliorer les programmes actuels ?

12. Les activités touchant la violence familiale du ministère ont-elles généré des effets non prévus (positifs ou négatifs) ?

Rentabilité

La question de la rentabilité est axée sur le point de savoir si le programme est le moyen le plus rentable d'atteindre les objectifs, ou s'il existe d'autres moyens plus rentables d'y arriver.

13. Y a-t-il un juste équilibre entre les programmes et les activités en place pour que le volet du MJ de l'ILVF atteigne ses résultats ?

- Y a-t-il des activités financées dans le cadre du volet du MJ de l'ILVF auxquelles on devrait accorder une plus grande priorité ? Une moins grande priorité ?
- Les ressources actuelles sont-elles suffisantes ?
- Dans quelle mesure estimez-vous que le besoin pour le programme est au même niveau (ou plus élevé ou moins élevé) que les ressources ?

14. Dans quelle mesure les éléments de programme de l'Initiative et le mode de prestation (démarches ministérielles et interministérielles) sont-ils des façons efficaces et rentables d'atteindre les résultats escomptés ?

- Quels aspects de la conception ou de la prestation de l'Initiative du MJ améliorent la rentabilité ou y font obstacle ?
- Pouvez-vous suggérer des solutions de rechange ou des améliorations en ce qui a trait à la conception ou à la prestation qui amélioreraient la rentabilité générale ?

15. Quelles expériences ont été acquises par suite du volet du MJ de l'ILVF ?

16. Aimeriez-vous ajouter des commentaires ?

**NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE RÉPONDRE À CES
QUESTIONS**

ANNEXE B
Conseils stratégiques et juridiques

ANNEXE B
Conseils stratégiques et juridiques

Année	Activité	Description
2000-2001 à 2001-2002	Effectuer des consultations FPT au sujet du Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à la vente des enfants, à la prostitution et la pornographie infantile	Les consultations FPT sur le Protocole facultatif ont abouti à soutenir que le Canada signe le Protocole facultatif. On a élaboré un mémoire au Cabinet, lequel a été approuvé, dans le but d'obtenir cette signature.
2000-2001 à 2001-2002	Coprésider le groupe de travail FPT spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale	Le mandat du groupe de travail est d'examiner l'état et les effets des orientations sur les mises en accusation par les policiers et les poursuites en matière de violence conjugale mises en œuvre au Canada depuis 1983, ainsi qu'un certain nombre de réformes législatives proposées. L'examen donnera lieu à des conseils et des recommandations aux ministres FPT responsables de la justice, y compris des recommandations pour conserver ou modifier ces politiques.
En cours	Appuyer, surveiller et examiner la réforme du droit criminel et des orientations en matière de violence familiale	Gamme de mesures visant à fournir davantage de protection aux victimes de la violence familiale en renforçant la réponse du SJP à des formes précises de violence familiale (par ex., harcèlement criminel, ordonnances judiciaires de protection et engagements de ne pas troubler l'ordre public, voies de fait contre le conjoint, protection des victimes dans des relations qui mettent leur vie en danger (« NIVSA »), utilisation des processus de justice réparatrice, renforcement des liens avec les victimes d'actes criminels, prévention de la criminalité et initiatives de justice autochtones). Ces mesures accentuent la collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux ainsi que les liens avec le MJ (entre les différentes activités et fonctions d'orientation).
En cours	<i>Appuyer, surveiller et examiner le droit pénal et les orientations internes et à l'échelle internationale en matière de protection des enfants notamment contre la violence physique et l'exploitation sexuelle</i>	Participation à la délégation canadienne du Comité préparatoire de l'ONU et aux négociations connexes dans le cadre de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, à la Réunion préparatoire régionale de l'Amérique du Nord en vue du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, ainsi qu'au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Année	Activité	Description
En cours	<i>Appuyer le droit pénal et les orientations du ministère et de l'administration fédérale en ce qui a trait à la protection des enfants de la violence qui leur est faite par les membres de leur famille ou les personnes occupant ce rôle</i>	Contrôle de la jurisprudence et des mises aux points en ce qui a trait aux orientations juridiques et sociales, communication en vue de contribuer à une meilleure compréhension de la réponse du droit pénal à ce problème, de son intolérance de la violence envers les enfants et du besoin constant de vulgarisation et d'amélioration des connaissances.
1997-1998 à 2001-2002	<i>Les enfants victimes et le système de justice pénale</i>	Ce projet multisectoriel qui s'étend sur plusieurs années cherche à améliorer la protection, par le <i>Code criminel</i> , des enfants en ce qui a trait à la violence. On a entrepris un grand nombre d'activités, y compris des documents de base pour usage du SJP et de la population. Des consultations FPT et de la population ont également été entreprises afin d'évaluer le besoin pour des réforme du droit pénal en ce qui a trait aux infractions spécifiques envers les enfants, à la facilitation des témoignages des enfants victimes ou témoins, à la détermination de la peine et à l'âge requis pour consentir à des actes sexuels. On a élaboré d'autres solutions en collaboration avec les partenaires FPT en vue de mener à une réponse plus solide et coordonnée au problème et à une meilleure connaissance dans la population des questions connexes.
2001-2002	Deuxième forum FPT sur la violence conjugale – conclusion du rapport et sommaire du forum.	Le forum a permis aux fonctionnaires FPT de la justice pénale d'échanger et de mettre à jour les actions exemplaires liées à la mise en accusation, la poursuite, la détermination de la peine et l'administration des services correctionnels, les services aux victimes, l'évaluation du risque, les orientations et la recherche. L'achèvement et la publication du rapport feront connaître les travaux continus effectués aux niveaux FPT et par les organismes et les citoyens intéressés.
2001-2002	Aider à examiner la <i>Loi sur le divorce</i> en ce qui a trait aux effets de la violence familiale sur la garde et le droit de visite	Participation et contribution à l'examen des dispositions législatives sur la garde et le droit de visite conformément à la <i>Loi sur le divorce</i> .
2001-2002	Appuyer l'examen de la publication de VIJ, <i>Le secret du petit cheval</i> , y compris une étude et une évaluation des besoins	On a fourni une aide financière afin de réviser <i>Le secret du petit cheval</i> pour appuyer les questions d'orientation FPT en ce qui a trait à la poursuite des infractions d'exploitation sexuelle à l'égard des enfants et pour contribuer aux travaux futurs afin de réviser, mettre à jour et réimprimer cette brochure de VIJ.

Année	Activité	Description
En cours	Coordonner toutes les activités du ministère liées à la violence familiale, y compris les activités interministérielles connexes	Coordination efficace et opportune des orientations et des activités du MJ concernant la violence familiale pour faire en sorte que l'on tienne compte des besoins des victimes de la violence familiale dans les activités du MJ et que ces dernières soient régulières.
2000-2001	<i>Harcèlement criminel : Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne</i> – évaluation du sondage non officiel et réimpression	Le Guide sur le harcèlement criminel a été publié en décembre 1999. Dans le cadre de cette activité, on répond aux demandes de réimpression et on effectue un sondage non officiel des lecteurs du guide afin d'évaluer son utilité et ses effets sur la réponse du SJP au harcèlement criminel.
2000-2001	Second forum FPT sur les cas de violence conjugale	Le forum a permis aux fonctionnaires FPT de la justice pénale d'échanger et de mettre à jours leurs actions exemplaires liées à la mise en accusation, la poursuite, la détermination de peine et l'administration des services correctionnels, les services aux victimes, l'évaluation du risque, les orientations et la recherche.
1997-1998 à 1999-2000	Participer au Groupe de travail des Nations Unies qui négocie le Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à la vente des enfants, à la prostitution et la pornographie infantile	Le Protocole facultatif établit de nouvelles normes internationales en renforçant la réponse du SJP aux actes de vente d'enfants, de prostitution et de pornographie les concernant. Cette activité comprend la participation aux négociations et à l'établissement d'un consensus dans l'élaboration et l'approbation du Protocole facultatif. Celui-ci facilitera les travaux qu'effectue le Canada pour traiter de ces actes, de leurs causes profondes et du rétablissement des victimes.
1998-1999 à 1999-2000	Élaborer un <i>Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne sur le harcèlement criminel</i> en collaboration avec des fonctionnaires FPT	Ce guide est un outil pour les professionnels sur le terrain de la justice pénale et sert aux fins de formation, aux organismes de services aux victimes et aux victimes. Il a comme objet de mieux faire connaître le harcèlement criminel et les façons d'y répondre dans la population et auprès des professionnels.

Année	Activité	Description
1998-1999	Élaborer des réformes d'orientations et de textes législatifs pénaux liés à la violence familiale	Examen exhaustif et multidisciplinaire de la façon dont le <i>Code criminel</i> traite des femmes et des enfants victimes de violence familiale, afin d'élaborer des réformes stratégiques d'orientation et de droit pénal. Ceci favorisera l'élaboration de politiques fédérales, de réformes législatives et de programmes plus efficaces, mieux coordonnés et sensibles à la spécificité des sexes, axés sur les femmes et les enfants victimes de violence familiale (par ex., pour les activités de l'ILVF et d'autres programmes).
1998-1999	Suivi du forum FPT sur la violence conjugale tenu en mars 1998	Le forum a regroupé des fonctionnaires de la justice pénale de toutes les administrations (représentant la police, la poursuite, les services aux victimes, les orientations, les services correctionnels et les statistiques sur la justice pénale) afin de discuter et d'échanger des actions exemplaires en ce qui a trait aux cas de violence conjugale. En mars 1998, on a distribué aux participants une compilation des lignes directrices FPT connexes et on a effectué un suivi en 1998-1999 en échangeant des documents, y compris un sommaire final des questions dont on a discuté et que l'on a définies en vue de futures discussions au forum.
1997-1998 à 1998-1999	Examiner les options de réforme législative se rattachant aux effets de la violence conjugale et familiale sur la garde et le droit de visite	L'examen continu des questions de garde et de droit de visite grâce à un soutien et à une aide stratégique et juridique servira en définitive à minimiser les probabilités d'incidents de violence familiale dans le contexte de garde et de droit de visite. L'examen fera également en sorte que l'on tienne bien en compte de tels incidents lors des décisions sur la garde et le droit de visite afin de défendre les intérêts fondamentaux des enfants dont les parents sont divorcés.
1997-1998	Appuyer et surveiller l'entrée en vigueur du projet de loi C-27	Promulgué le 26 mai 1997, le projet de loi C-27 est une modification portant sur la prostitution infantile, le tourisme sexuel impliquant les enfants, le harcèlement criminel et la mutilation génitale des femmes. On se propose d'aider à évaluer les nouveaux textes législatifs en surveillant la jurisprudence, en préparant des notes d'information, en répondant à des demandes pour des exemplaires de textes législatifs et de documents connexes et en se chargeant des communications.
1997-1998	Organiser et animer le premier forum FPT sur la violence conjugale	Ce forum pour les hauts fonctionnaires de la justice pénale a été conçu pour faciliter l'échange d'actions exemplaires parmi les professionnels FPT du SJP. On a préparé un recueil en deux volumes de documents connexes, y compris des modèles, des actions exemplaires et des sommaires FPT des activités. On a également préparé et distribué aux participants un sommaire du forum.
1997-1998	Contribuer à la Phase II de l'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones	La Phase II de cette évaluation s'est concentrée sur les besoins spéciaux en ce qui a trait à la prestation des services aux femmes autochtones en conflit avec le SJP.

ANNEXE C
Recherche stratégique

ANNEXE C
Recherche stratégique

Année	Activité	Description
2001-2002	Enquête sur la qualité des données sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public provenant des fournisseurs à l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes	Cette enquête cherchait à déterminer des problèmes dans le but de normaliser les procédures de collecte de données, actuellement irrégulières dans les différentes administrations, liées aux données sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public dans l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.
2001-2002	Collecte de données auprès du tribunal qui entend les affaires de violence conjugale à Ottawa	On a recueilli des données auprès du tribunal qui entend les affaires de violence conjugale à Ottawa afin d'examiner des questions telles que les résultats par rapport à la gravité, à la présence d'enfants, au manquement à une condition antérieure etc.
2001-2002	Examen des tendances en matière d'homicide entre conjoints	Ce suivi d'un examen antérieur comprenait une analyse approfondie des données disponibles de Statistique Canada afin de fournir des corrélations systémiques et individuelles potentielles en vue d'expliquer la diminution du taux d'homicide entre conjoints.
2001-2002	<i>Essais de l'Enquête internationale sur la violence envers les femmes</i>	Les essais d'un outil de sondage nouvellement conçu au cours de toutes les phases – formation, pré-test, élaboration d'un système et d'une base de données – ont confirmé que l'on peut se servir de l'outil avec succès si l'on y apporte quelques modifications.
2001-2002	<i>Analyse des données sur la victimisation des enfants</i>	Ce rapport de recherche fournit des renseignements sur l'étendue des infractions concernant les enfants, les caractéristiques des victimes et des accusés, ainsi que les jugements en ce qui concerne les mesures et les peines. On a préparé un rapport circonstanciel sur les statistiques de base, générales et accessibles à la population, sur la criminalité concernant les enfants à l'échelle nationale (Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, DUC et Enquête sur les homicides).
2001-2002	<i>Réactions des enfants victimes d'agression sexuelle et le SJP</i>	Cette brève analyse a conclu que les enfants victimes et leurs parents veulent généralement la même chose des services de police et du SJP : qu'on les traite avec respect et courtoisie et qu'on leur fournisse des renseignements en temps opportun.

Année	Activité	Description
2001-2002	Déterminer les besoins des professionnels en ce qui a trait au signalement de la violence envers les enfants	Un examen des données provenant des registres entre 1992 et 2000 a permis d'étudier les tendances dans les demandes de conseils et de renvois parmi les intervenants associés à la mise en œuvre du modèle de consultation. Une augmentation des demandes, en particulier de la part des médecins et des travailleurs sociaux a confirmé les avantages du modèle.
2000-2001 à 2001-2002	Programme de recherche pour mieux comprendre la nature et l'étendue de la maltraitance des enfants au Canada	Des enquêteurs du Centre canadien d'études des enfants à risque ont examiné les connaissances et les lacunes actuelles en vue de suggérer les types de recherche auxquels on devrait accorder les priorités les plus élevées afin de faire connaître les orientations dans les domaines de la santé et de la justice.
2000-2001 à 2001-2002	Effets des modifications, apportées en 1994 aux engagements de ne pas troubler l'ordre public, sur l'efficacité et l'utilisation de ces dernières	Ce projet de recherche examine à quel rythme on a délivré les engagements de ne pas troubler l'ordre public et la fréquence de manquement depuis la réforme et effectue un suivi avec les professionnels du SJP afin de comprendre comment la législation affecte les victimes.
2000-2001 à 2001-2002	État des lignes directrices destinées à la police et aux procureurs de la Couronne en matière des enfants victimes d'infractions pénales au Canada	Sommaire de toutes les lignes directrices fédérales et provinciales disponibles destinées à la police et aux procureurs de la Couronne, liées au traitement de cas concernant les enfants victimes d'infractions pénales.
2000-2001	État des lignes directrices liées à la mise en accusation obligatoire et à la poursuite au Canada	Compilation des lignes directrices FPT liées à la mise en accusation obligatoire et à la poursuite dans les cas de violence conjugale et examen des documents d'étude examinant l'efficacité des lignes directrices en vue de faciliter le travail du groupe de travail spécial FPT chargé d'étudier les orientations et les textes législatifs en matière de violence conjugale.
2000-2001	Examen des tendances des homicides perpétrés sur des femmes	Cette recherche tente d'expliquer et de suggérer des recherches plus approfondies en ce qui a trait à la diminution des actes criminels, mortels ou non, commis contre les femmes par des partenaires intimes en vue de déterminer les points forts ainsi que les points sur lesquels on doit encore travailler pour traiter ce problème.
2000-2001	Analyse plus approfondie des données de l'ESG concernant les effets sur les enfants témoins de violence	Cette recherche a examiné la fréquence à laquelle les enfants sont témoins de violence au foyer ainsi que les conséquences sur eux pour mieux orienter les réponses du SJP.

Année	Activité	Description
2000-2001	Analyse plus approfondie des données de l'ESG sur la violence conjugale après une séparation	Ce rapport signale que la séparation n'entraîne pas nécessairement la fin de la violence conjugale : elle la provoque parfois ou l'aggrave.
1999-2000	« Paroles de femmes »	Ce projet a examiné la démarche communautaire de recherche suivie en 1997 dans le <i>Ontario Rural Woman Abuse Study</i> (étude ontarienne sur les mauvais traitements infligés aux femmes en milieu rural). Les objectifs du projet étaient les suivants : 1) examiner le processus de recherche élaboré au moyen de l'étude et tirer des conclusions au sujet de la valeur de la démarche communautaire ; 2) explorer les répercussions de la participation à une recherche sur la violence faite aux femmes sur les survivantes, les chercheuses communautaires et les chefs du projet ; 3) étudier les avantages d'une collaboration pour les autorités et les collectivités.
1999-2000	Évaluation du projet de loi C-27	Les réformes du projet de loi C-27 portant sur le harcèlement criminel ont été appuyées par l'élaboration d'un Guide visant à favoriser une réponse intégrale du SJP au fait de traquer. Le Guide a été diffusé à grande échelle et sert de ressource aux services de police et aux procureurs pour déterminer le comportement de harcèlement criminel dont il s'agit et fournir des orientations sur la façon de procéder à une entrevue des victimes et leur fournir des conseils, de mener une enquête et de traiter les affaires.
1997-1998 à 1999-2000	Examen de l'entrée en vigueur du projet de loi C-46 (utilisation des dossiers personnels) dans les affaires d'agression sexuelle	Cet examen comprenait des consultations préliminaires avec des experts du SJP, des universitaires et le MJ au sujet d'un cadre de recherche afin d'orienter les contentieux en faveur du projet de loi C-46. Une enquête auprès des femmes ayant été victimes d'agression sexuelle s'est ensuivie. L'un des sujets était la fréquence de l'utilisation des dossiers personnels et les buts de cette utilisation, ainsi que les conséquences de la divulgation éventuelle ou réelle des dossiers sur les expériences des victimes et leur décision de signaler l'incident.
1998-1999 à 1999-2000	Soutien financier pour l'ESG sur la victimisation criminelle	Le soutien de l'ILVF a permis à Statistique Canada d'inclure davantage de questions liées à la violence familiale, surtout la violence conjugale, notamment par les hommes, ainsi que davantage de renseignements sur l'utilisation des services communautaires.
1997-1998 à 1998-1999	Études sur les mauvais traitements infligés aux femmes en milieu rural (Ontario et C.-B.) : ensemble de projets de recherche examinant l'étendue et la nature de la violence envers les femmes dans les régions rurales du Canada (au sud du	Le projet comprenait des groupes de discussion avec des résidents et des dirigeants communautaires et des fournisseurs de services en vue de faciliter des discussions constructives sur la violence familiale dans les collectivités. Le projet a permis d'élaborer des recommandations pour améliorer l'efficacité de la réponse du système judiciaire en matière d'interventions et de prévention de la violence familiale. Une caractéristique importante de ces projets de recherche est qu'immédiatement, on y a obtenu des commentaires et ils ont permis l'acquisition de nouvelles compétences en matière de recherche pour les membres de la collectivité. On a présenté ces conclusions lors de plusieurs conférences fin 1998-1999 et au cours de 1999-2000. Les rapports ont été publiés en 1999-2000.

Année	Activité	Description
	60 ^e parallèle) ainsi que les expériences de ces femmes avec le système juridique et les interventions appropriées	
1998-1999	Soutien de la recherche d'actions stratégiques afin d'élaborer des lignes directrices pour la police et les procureurs de la Couronne en ce qui a trait au harcèlement criminel	Le Guide permettra d'améliorer les connaissances et la compréhension qu'ont la police et les procureurs en ce qui a trait aux facteurs de risque de violence familiale (harcèlement criminel), à l'étendue et à la nature de la violence faite aux femmes et aux enfants dans les familles et à la dynamique de la violence familiale concernant le harcèlement criminel.
1997-1998 à 1998-1999	Évaluation de la Phase II de la loi sur l'aide aux victimes de violence familiale de la Saskatchewan	Ce rapport évalue la mesure dans laquelle on a mis en œuvre les questions déterminées dans l'examen de la Phase I et signale d'autres questions qui auraient pu survenir depuis la recherche précédente. La collecte de données est fondée sur l'examen de dossiers et d'entrevues de PPI. Le rapport permet de mieux comprendre et connaître la pertinence et les effets des lois ainsi que d'atteindre des objectifs énoncés.
1998-1999	Recherche afin d'analyser les expériences des enfants et leurs besoins en matière de protection	Cette activité comprenait la diffusion de trois rapports à la population sur 1) la façon dont les femmes condamnées au fédéral vivent la violence familiale, 2) l'analyse de la violence familiale – rôle de la structure familiale et fonctionnement de la famille dans le développement des jeunes et l'ajustement des enfants et 3) les Enfants témoins d'actes de violence - évaluation des besoins. On a également examiné des documents et une bibliographie commentée sur la prostitution chez les jeunes et ses rapports avec la violence dans les familles. Les recommandations présentées traitent notamment de la nécessité que les interventions soient plus efficaces pour prévenir la violence familiale et y répondre ainsi que du traitement juste et équitable des victimes de violence familiale.
1998-1999	Soutien de projet à l'Île-du-Prince-Édouard pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation de sa loi sur les victimes de la violence familiale	Ce projet contribue à la base d'informations, limitée au Canada, à propos de la constatation que les provinces font davantage confiance à des solutions autres que la justice traditionnelle pour répondre aux problèmes de violence familiale.
1998-1999	Soutien à la recherche pour des actions de stratégie liées au châtime corporel d'enfants	Soutien et conseils à la recherche ainsi qu'un projet d'examen préliminaire des documents sur le recours au châtime corporel à l'égard des enfants.

Année	Activité	Description
1997-1998	Enfants témoins d'actes de violence - évaluation des besoins	Analyse comparative des modèles d'intervention choisis pour les enfants témoins de violence au foyer. La démarche comprenait un examen exhaustif des documents et un sondage de 200 organismes au Canada. Le rapport tient en compte les conséquences pour la vulgarisation, la justice intégrée, la garde des enfants, le droit de visite ainsi que pour les recherches additionnelles.
1997-1998	Étude préliminaire – Y a-t-il un lien entre la violence familiale subie par les femmes condamnées au fédéral et le fait qu'elles aient eu affaire avec la justice pénale ?	Publication de recherche et session d'information ayant examiné la corrélation entre la violence familiale et les activités criminelles. L'étude se fonde sur un examen des dossiers et une analyse de formulaires et de données concernant l'évaluation initiale des femmes sous responsabilité fédérale entre 1994 et 1998. Le projet traite particulièrement des femmes autochtones et de celles ayant un dossier des tribunaux pour les adolescents.
1997-1998	Analyse de la violence familiale - rôle de la structure de la famille et de son fonctionnement dans le développement des jeunes et l'adaptation pendant l'enfance	Cette recherche comprenait une analyse approfondie des données concernant la structure de la famille et son fonctionnement provenant de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Le projet devait explorer les variables explicatives (y compris une situation familiale de violence) des troubles de conduite chez les enfants de 10 et 11 ans et de la violence et de l'agression chez ceux de 4 à 11 ans. Les produits comprenaient un rapport technique avec les principales conclusions et les incidences sur les orientations, ainsi qu'une présentation.
1997-1998	Synthèse des conclusions de recherche du MJ sur la violence conjugale	On a distribué ce rapport de recherche aux participants au forum FPT sur les cas de violence conjugale, tenu en 1998.
1997-1998	La condamnation avec sursis dans les situations de violence familiale	Cette recherche a compilé des conclusions provenant d'un examen de documents, d'une analyse de données de deux tribunaux nationaux de Toronto, d'une analyse de l'utilisation, au niveau national, des condamnations avec sursis, eu surtout égard à la violence familiale et aux agressions sexuelles et des entrevues de procureurs et de juges sélectionnés au sujet des perceptions de l'utilisation de la condamnation avec sursis. L'analyse a examiné l'étendue de l'utilisation des condamnations avec sursis dans les situations de violence familiale ainsi que les répercussions sur la sécurité des victimes.

ANNEXE D
Élaboration de projet

ANNEXE D

Élaboration de projet

Année	Activité	Description
2001-2002	Programme de lutte contre la violence à l'école dans l'est de l'Ontario	<p>Les aides enseignants deviennent les personnes-ressources de l'école en ce qui concerne les questions de violence familiale, grâce à ces ateliers de formation et d'agrément.</p> <p>Les ateliers les forment également à devenir, à leur tour, les formateurs dans les ateliers et les sessions d'information dans leur collectivité scolaire.</p> <p>Le manuel anti-violence que l'on utilise et distribue dans les ateliers sera mis en œuvre dans les écoles et on s'en servira comme outil d'intervention précoce auprès des enfants d'âge scolaire en vue de lutter contre les effets de la violence familiale sur les victimes et leurs camarades de classe.</p>
2001-2002	<i>Fighting the Demons: sexually exploited youth</i> – exposé thématique élaboré par Aide à l'enfance Canada	<p>Cet exposé thématique et la présentation connexe à Yokohama favorisent des stratégies efficaces de prévention et d'intervention pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.</p> <p>La présentation frappante par Aide à l'enfance Canada, l'inclusion de représentants de la jeunesse ainsi qu'un soutien généreux de la part de l'administration fédérale servent de modèle aux autres participants au congrès.</p> <p>On tiendra compte, à l'échelle nationale, du soutien offert par le MJ au document et à la présentation par des présentations à d'autres ministères et collectivités.</p>
2001-2002	<i>Why do Female Victims of Domestic Violence Recant</i> – projet de recherche sur les raisons pour lesquelles les femmes victimes rétractent leur déclaration	<p>Le projet de recherche examine les facteurs qui ont un effet sur la rétractation par les femmes victimes, afin de fournir des renseignements aux organismes qui les aideront à élaborer une réponse plus efficace aux besoins des victimes, effectuer de meilleures interventions d'urgence, offrir de meilleurs programmes de counseling et mettre sur pied des services proactifs d'aide aux victimes et aux témoins.</p> <p>La recherche devrait aider la police et la poursuite à répondre aux besoins des victimes.</p> <p>L'examen des facteurs qui influencent la rétraction appuiera la mise sur pied d'une réponse efficace de la collectivité afin de mettre fin à la violence faite aux femmes.</p>
2001-2002	Projet de suivi de la violence conjugale – Ministère de la Justice de la Saskatchewan	Ce projet, par un examen et une évaluation des orientations et des procédures actuelles en ce qui a trait aux affaires de violence familiale, fournit des renseignements sur les démarches actuelles et des recommandations de changements s'il y a lieu.

Année	Activité	Description
		<p>Les résultats de l'enquête de suivi contribueront à améliorer les orientations, les programmes et les procédures en vigueur.</p> <p>Les résultats serviront aussi à favoriser de nouvelles démarches pour traiter des incidents signalés de violence familiale.</p>
<p>2001-2002</p> <p>2000-2001</p> <p>1999-2000</p> <p>1998-1999</p> <p>1997-1998</p>	<p>Créer des liens nationaux entre les éducateurs et chercheurs juridiques sur le terrain pour les centres de lutte contre la violence</p>	<p>L'Association canadienne des centres contre le viol a reçu de l'aide financière pendant plus de cinq ans afin de mettre en œuvre et réaliser un projet intitulé <i>Créer des liens nationaux entre les éducateurs et chercheurs juridiques sur le terrain pour les centres de lutte contre la violence</i>.</p> <p>Le projet comprend les activités suivantes : la coordination et la participation à la recherche et la vulgarisation juridique en ce qui a trait aux questions des femmes ainsi que la mise sur pied d'une correspondance en ligne qui permettrait à tous les centres participants de communiquer de façon plus intégrée. Le réseau informatique, qui relie plusieurs personnes et organismes de la consultation tenue en juin 1996, serait amélioré. On fournirait également le matériel en vue de la communication aux centres qui en ont besoin.</p> <p>La communication informatique établit entre les centres d'accueil des victimes d'agressions sexuelles dans tout le pays continue de permettre le partage d'information et le réseautage entre les centres, aide à améliorer la capacité de ces derniers à déterminer les interventions efficaces axées sur la réforme législative et fournit l'occasion aux femmes victimes de violence familiale de traiter leurs problèmes. La correspondance en ligne s'est révélée une importante voie de VIJ, puisqu'elle permet aux centres de lutte contre la violence de débattre de façon continue de questions juridiques et de l'égalité en ce qui a trait à la violence faite aux femmes. En outre, le site web bilingue reçoit en moyenne 1500 visiteurs par mois et se révèle une autre voie de VIJ.</p> <p>Le projet de recherche participative est conçu pour examiner de quelle façon le SJP (par ex., les services de police, les tribunaux etc.) et les autres systèmes de réponse (par ex., le service 911) répondent aux affaires de violence familiale, afin de déterminer toute mesure corrective nécessaire pour améliorer la réponse du SJP aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence familiale. Dans le cadre du projet de recherche, on a effectué des entrevues d'environ 110 femmes victimes de violence. On entreprend un examen des documents que différents centres ont obtenu des professionnels de la justice, ainsi qu'une analyse documentaire. On planifie actuellement l'analyse finale et le rapport. En outre, en tant que partie des travaux d'évaluation, on fournit un rapport sommaire de l'évaluation à mi-mandat des formules de réponses de l'Association canadienne des centres contre le viol provenant des centres participant à la recherche.</p> <p>Ce projet aide à mieux faire connaître les questions de violence familiale, à améliorer la participation de la population à la réponse à la violence familiale et à favoriser des améliorations à la réponse du SJP à la violence familiale.</p>
<p>2001-2002</p> <p>2000-2001</p>	<p>Loi de l'Î.-P.-É. sur les victimes de la violence familiale (<i>Victims of Family Violence Act</i>)</p>	<p>Cette étude est une évaluation globale de la loi de l'Î.-P.-É. <i>Victims of Family Violence Act</i> ; elle comprend la collecte de données qualitatives et quantitatives et est dirigée par le comité d'évaluation, lequel est un partenariat d'organismes publics et d'ONG. L'évaluation porte sur des points tels que l'expérience avec les ordonnances de protection d'urgence, la réaction à ces ordonnances et leurs effets, ainsi que les préoccupations que suscite la loi, en vue de formuler des</p>

Année	Activité	Description
	Évaluation sur trois ans	suggestions pour l'améliorer. Les résultats de l'évaluation seront communiqués aux intéressés et à d'autres provinces. L'étude aide à améliorer la réponse du SJP à la violence familiale. Elle aide également à faire connaître l'efficacité de la loi au grand public et dans d'autres provinces où l'on envisage l'adoption de dispositions législatives analogues.
2001-2002	Programme de counseling sur la violence conjugale à Rankin Inlet	Le projet aide à réduire les affaires de violence familiale et améliorer la participation de la collectivité à la réponse au problème à Rankin Inlet. Le programme comporte diverses composantes, y compris un programme de counseling adapté à la culture à l'intention des agresseurs et de la même façon, à l'intention des victimes et leur famille, ainsi que de l'éducation communautaire sur la violence familiale. Le programme réagit à la demande de la collectivité pour un programme offrant une solution autre qu'une peine d'emprisonnement aux agresseurs, leur aidant ainsi à changer leur attitude par rapport à autrui. On a complété la conception de la formation et le plan de communication. L'étape qui suit comprend l'élaboration de protocoles en ce qui a trait aux services d'orientation et aux accueils, d'un plan de programme principal et d'un plan d'évaluation, ainsi que la mise en œuvre du programme.
2000-2001	<i>Parlons attouchements</i>	Ce programme de prévention aide aux jeunes enfants à acquérir des connaissances de base en ce qui concerne l'exploitation sexuelle, quelques compétences en matière de sécurité et des compétences de base d'auto-protection. Le programme permet aux parents de mieux comprendre l'étendue du problème. <i>Parlons attouchements</i> est un programme de prévention communautaire autosuffisant qui comprend un soutien à la formation. L'élaboration et la mise en œuvre du modèle de formation et du programme mis à jour pourraient établir une norme et un prototype au Canada. Le programme aidera à mieux prévenir l'exploitation sexuelle à l'égard des enfants et fournir des interventions précoces aux enfants et aux jeunes exposés à l'agression sexuelle.
2000-2001	<i>La tournée de la prévention</i>	Ce projet fait mieux connaître le problème de la violence familiale dans les collectivités autochtones. Il permet de mieux comprendre les causes de la violence familiale et fournit des liens vers des services et ressources communautaires à la disposition des victimes. Le programme de prévention autosuffisant permet aux collectivités autochtones de répondre à la violence de façon globale et comprend un environnement favorisant le rétablissement ainsi qu'une forte participation de la part de la collectivité, donnant ainsi lieu à des collectivités plus sûres.
2000-2001 1999-2000	Évaluation de l'éventail des possibilités d'exploitation sexuelle organisée ou commerciale des enfants	Cette étude a mené à un rapport intitulé <i>Social Interactions Among Pedophiles: A Sociological Investigation</i> . Le rapport fournit un aperçu de la variété de conditions qui permettraient aux pédophiles de surmonter leur isolation sociale et d'entrer en communication, y compris des occasions axées sur le marché et des forums d'échange axés sur le web à l'intention des pédophiles. L'étude aide à mieux faire connaître les questions des réseaux de pornographie et de prostitution infantiles dans les zones métropolitaines du Canada. Ces renseignements aideront les responsables des orientations et les professionnels du SJP à élaborer des stratégies d'intervention précoce ou à modifier leurs démarches actuelles afin de prévenir l'exploitation sexuelle envers les enfants.

Année	Activité	Description
1999-2000	<i>Men's Track</i>	<p>Le projet a mené à une démarche rentable et coordonnée de justice dans les régions rurales dans les affaires de voies de fait contre un membre de la famille. La démarche oblige les hommes à rendre des comptes, améliore la sécurité des victimes et fournit un certain nombre d'occasions d'intervention précoce et de prévention de violence ultérieure. Par conséquent, les femmes et les enfants victimes de relations violentes seront plus en sécurité et auront plus de poids dans le système. Les hommes qui agressent auront un certain nombre d'occasions pour intervenir de façon précoce et prévenir la violence ultérieure. Les enfants en bénéficieront, en ayant non seulement leur mot à dire, mais un milieu familial plus sûr. Ce projet renforce la capacité du SJP à répondre au problème de la violence familiale dans les grandes collectivités rurales où la géographie et l'éloignement gênent habituellement la collaboration entre les différents intervenants concernés par les affaires de violence familiale.</p>
1999-2000 1998-1999 1997-1998	<i>AnimaPaix: films d'animation sur la résolution de conflits</i> Office national du film du Canada	<p>La série de trois films traitant de la résolution de conflits fournit aux enfants l'occasion d'apprendre comment empêcher des conflits et comment les résoudre. Le court film d'animation présente une situation de conflit et donne l'occasion d'explorer des techniques de résolution de problèmes que l'on peut utiliser avec ses frères et sœurs dans le milieu familial.</p> <p>Les vidéos n'ont ni personnage humain, ni langage parlé et la communication est neutre au point de vue des sexes et de la culture, faisant en sorte que l'enfant puisse établir des rapports avec le personnage.</p> <p>Sur l'ensemble, ce projet favorise la tolérance et donne lieu à des modèles de comportement positifs pour empêcher, gérer et résoudre la violence, y compris la violence en contexte familial.</p> <p>Le projet est évalué en analysant la demande sur le marché ainsi que les réactions critiques des médias, des festivals du film et des acheteurs et utilisateurs.</p>
1999-2000	<i>Giving Children Hope</i>	<p>On n'a pas reçu l'évaluation et le rapport final.</p> <p>Le projet permet de mieux connaître et comprendre les effets à long terme de la rupture de mariage et de l'éclatement de la famille dans des situations hautement conflictuelles. Il aide à réduire la tolérance à la violence familiale. Il fournit également un soutien direct aux membres des familles victimes et favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités afin de réduire la violence familiale. Enfin, le projet aidera à empêcher que la violence réapparaisse au sein de ces familles.</p>
1999-2000	<i>Creating a Legacy of Hope - An international conference on Children Exposed to Domestic Violence – conférence internationale sur les enfants exposés à la violence familiale</i>	<p>Ce projet a mis sur pied un forum international au moyen duquel des intervenants et des spécialistes en sciences sociales de diverses disciplines partagent des renseignements au sujet des effets sur les enfants témoins de violence et des défis présentés par les enfants témoins de violence au foyer. Le forum, par conséquent, contribue à mieux faire connaître cette question et met en valeur le partage de renseignements et l'établissement de réseaux entre les participants à la conférence. La conférence se concentre également sur le partage de renseignements au sujet de différentes techniques d'intervention et de prévention aidant à répondre aux besoins des enfants exposés à la violence familiale. Les éducatrices et éducateurs,</p>

Année	Activité	Description
		conseillers et conseillères et les fournisseurs de services peuvent se servir de ces renseignements lorsqu'ils traitent ces enfants. La conférence, par conséquent, contribue à une meilleure réponse aux besoins des enfants témoins de violence et à la prévention de la violence familiale pour les enfants à risque.
1999-2000	Les femmes musulmanes au Canada : nos droits et libertés au XXI ^e siècle	Le projet a contribué à approfondir les connaissances des femmes musulmanes sur les droits de la personne et leur a procuré des outils, de l'information et des stratégies visant à répondre à leurs problèmes liés aux droits de la personne, dont la violence faite aux femmes. Le projet a mené à la publication d'un exposé de principes fondé sur les discours programmes de la conférence et un atelier sur la conformité entre les droits de l'homme universaux et les principes islamiques, favorisant ainsi des idéaux de l'égalité des sexes et des droits de la personne des femmes musulmanes. On a diffusé cette publication aux départements de droit, des études religieuses et des études de la femme dans les universités, à d'autres chapitres de l'organisme et à des groupes ethniques et des groupes de femmes. La conférence comprend également un atelier sur les mutilations génitales afin de mieux faire connaître ce problème et d'encourager l'établissement de réseaux parmi les fournisseurs de services en vue de traiter la question, améliorant ainsi le soutien de la collectivité pour la prévention et l'intervention en ce qui concerne cette pratique.
1999-2000	<i>Point de vue féministe canadien sur le droit</i>	Le projet a mené à la publication d'une bibliographie exhaustive qui se révèle un outil de vulgarisation juridique utile. Il met en valeur les connaissances et rend plus accessible les écrits juridiques féministes. Un certain nombre de domaines de la bibliographie intéresseront les responsables des orientations et les universitaires pour comprendre l'ampleur, l'étendue et les lacunes dans le domaine de la violence familiale. Les connaissances acquises au moyen de la bibliographie contribuent à la participation accrue de la population et à l'élaboration d'une réponse plus efficace à la violence familiale. Le projet appuie également l'élaboration d'orientations fédérales coordonnées dans le domaine. On a diffusé la bibliographie en tant que numéro spécial de la Revue juridique La femme et la loi, rejoignant ainsi plus de 700 personnes et établissements, y compris des groupes de femmes, facultés de droits, bibliothèques, des commissions de réforme du droit etc.
1998-1999	Rapport d'information sur l'examen de la justice, la violence et le contrôle social préparé par les Femmes autochtones du Québec Inc.	Le rapport ainsi que les discussions de la collectivité connexes ont mené à une compréhension et une connaissance approfondies de questions précises intéressant particulièrement les collectivités autochtones, y compris la violence familiale. Il contribue également à la mise sur pied d'activités en vue de réduire les incidents de violence familiale dans les collectivités autochtones.
1998-1999	Conférence sur la violence contre les femmes autochtones tenue en mai 1998 – préparé par l'Institut pour l'avancement des femmes autochtones	L'objectif de la conférence est de favoriser l'utilisation de valeurs et de concepts de la justice autochtones afin de résoudre des problèmes de violence familiale, y compris l'utilisation de processus de guérison communautaire « holistique », élaborés et mis en œuvre par des Autochtones. La conférence a permis de mieux faire connaître le problème de la violence familiale dans les collectivités autochtones et, par ses recommandations de mesures à prendre, de favoriser l'élaboration d'autres renseignements et d'activités pédagogiques afin d'y répondre.

Année	Activité	Description
1998-1999	<i>For the Benefit of the Children: Services for High Conflict Families of Divorce</i> élaboré par le <i>Family Centre of Winnipeg</i>	Ce projet permet de mieux connaître et comprendre les effets à long terme de la rupture de mariage et de l'éclatement de la famille dans des situations hautement conflictuelles. Il doit contribuer à réduire la tolérance par rapport à la violence familiale et renforcer l'élaboration d'orientations FPT connexes. Il fournit également un soutien direct aux membres de ces familles, améliorant ainsi la réponse du SJP aux besoins de ces personnes.
1998-1999	<i>Canadian Perspectives on Law: An Annotated Bibliography of Interdisciplinary Writings, 1989-1998</i> élaboré par la revue juridique <i>La femme et la loi</i>	Ce projet favorise les connaissances et la participation de la population à la réponse à la violence familiale en approfondissant les connaissances à ce sujet dans les cercles juridiques, les programmes d'étude de la femme et les commissions de réforme du droit. Il met également en valeur trois objectifs principaux de l'ILVF - recherche juridique, vulgarisation juridique, réforme des lois et des orientations.
1997-1998	<i>Child abuse Response Models</i> Ministère de la Justice de la Saskatchewan	<p>On a financé une comparaison de deux modèles de réponse à la violence envers les enfants, c.-à-d. un modèle de regroupement des services, où la police et les services sociaux sont combinés en un centre et où les agents de police et les travailleurs sociaux collaborent afin de mener des enquêtes (<i>Integrated Child Abuse Unit</i> à Regina), puis un modèle multidisciplinaire qui comprend une installation autonome conçue pour être moins menaçante de point de vue des enfants et qui facilite une réponse coordonnée de la part des professionnels (projet de Saskatoon). Il est entendu que les deux centres visent les mêmes objectifs principaux en intégrant les services.</p> <p>Ces projets sont mis sur pied par <i>Saskatchewan Justice</i> et le ministère chargé des services sociaux dans la province dans le but de répondre aux cas de violence envers les enfants. L'évaluation doit tenir compte des différentes démarches et comparer leur efficacité selon certains critères de recherche. Le projet s'est déroulé en deux phases et au cours d'une période de dix-huit mois.</p> <p>Les objectifs du projet d'évaluation sont de déterminer si les projets fournissent une démarche plus globale et simplifiée pour traiter les affaires d'exploitation sexuelle des enfants et s'ils peuvent atteindre les objectifs énoncés à l'aide du modèle de prestation initialement conçu, de laisser savoir aux ministères si on doit revoir ou élargir ces nouvelles méthodes pour répondre aux cas d'exploitation sexuelle des enfants et de comparer différents modèles et en juger l'efficacité.</p> <p>On présentera un rapport au MJ, lequel comprendra des renseignements détaillés sur les résultats des charges de travail et des autres activités du projet et des emplacements témoins, une liste-résumé des points des entrevues et un tableau de l'analyse quantitative qui exposera les différences entre les projets et les emplacements témoins.</p>

Année	Activité	Description
1997-1998	Document d'information et de discussion sur la justice, la violence et le contrôle social préparé par les Femmes autochtones du Québec Inc.	<p>Le Centre d'entraide La Destinée (par l'entremise des Femmes Autochtones du Québec Inc.) prépare un document d'information et de discussion au cœur duquel se trouve le contrôle social. Les objectifs du programme sont 1) discuter des questions de la justice, la guérison communautaire, le contrôle social et la lutte contre la violence familiale, 2) partager des expériences vécues et des initiatives d'autres collectivités, des renseignements et des opinions de spécialistes et de représentants autochtones, 3) discuter avec les Autochtones du Québec, en particulier avec les femmes. Le document traitera les points suivants : 1) le ré-apprentissage du contrôle social par la collectivité et pour elle-même, 2) la redéfinition des valeurs morales de la population et des normes éthiques, 3) l'éducation civique, le rôle des parents et des membres de la collectivité, 4) les méthodes traditionnelles de résolution de conflits et la vie moderne, 5) la responsabilité de la collectivité en ce qui a trait à la paix et au contrôle social, 6) les services juridiques et l'administration de la justice, 7) la participation des membres de la collectivité au processus judiciaire. On pourrait tenir des séances animées par les intervenants de la collectivité afin de discuter de ce document. Ceci permettra aux femmes et aux Autochtones en général de participer à la discussion et aux décisions concernant la prise en charge de la justice par les Autochtones et à la reconstruction sociale des collectivités.</p>
1997-1998	<i>High Support Program</i> <i>Anglican House</i>	<p>On a fourni une aide financière afin de payer quelques coûts du <i>High Support Program</i>, destiné à offrir des solutions de rechange et des services de soutien aux jeunes vivant la prostitution.</p> <p>Le projet met en valeur des activités qui rendent les collectivités autonomes et qui incitent les partenaires à aider à préciser des solutions pour s'attaquer aux questions sous-jacentes (par ex. les facteurs sociaux, économiques et culturels) qui contribuent à la violence familiale et aux comportements anti-sociaux et violents dans la société. Plus particulièrement, le centre d'intérêt de cette constellation de services communautaires est de réintégrer les jeunes à leur collectivité, munis des compétences et de la confiance pour mettre fin à la prostitution. Le projet favorise un mode de vie plus sain et sécuritaire et offre aux jeunes des valeurs sociales positives et fait en sorte que ces derniers soient mieux armés à devenir de bons parents.</p> <p>Le projet met également en valeur l'élaboration de programmes recherchant des solutions de rechange pour la résolution de disputes à l'intention des jeunes comme mesure de prévention pour les jeunes commettant des actes de violence envers leur famille, leur partenaire ou leurs homologues.</p> <p>La participation à ce programme est volontaire et aide à rendre les jeunes moins dépendants de la prostitution et empêcher d'autres conflits avec le système juridique ou l'implication dans celui-ci. On communique avec les jeunes par le travail que font les services d'approche dans les rues, des haltes-accueils et des autres organismes et du système juridique les ayant orientés. Selon les SOS (services d'approche dans les rues), le projet représente une solution de rechange plus pratique, économique et viable à l'emprisonnement et va fortement réduire le taux de récidive. Le volet d'évaluation comprend des données pour déterminer la charge de travail, services d'orientations, données sur les résultats (diminution du taux de prostitution, l'acquisition d'une habitation etc.), évaluation des clients qui se déclarent eux-mêmes.</p>

Année	Activité	Description
1997-1998	<p>Élaboration d'un module en atelier sur les mutilations génitales des femmes</p> <p>Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada</p>	<p>On a fourni de l'aide financière pour l'élaboration d'un module en atelier afin de traiter de la mutilation génitale dans les ateliers communautaires. Le module est axé sur les domaines suivants : 1) la mutilation génitale des femmes : la notion et la lutte, 2) les répercussions juridiques, 3) les répercussions sur la santé, 4) les répercussions religieuses et socioculturelles sur la famille immigrante.</p> <p>On élabore le modèle en réponse aux préoccupations au sujet de la mutilation génitale que les collectivités ethniques et domaines professionnels ont signalées. On a déterminé la nécessité d'une trousse de renseignements afin d'offrir une ressource pédagogique pour que les discussions à ce sujet aient lieu dans une situation plus confortable et renseignée. Le module a été préparé en collaboration avec le groupe de travail interministériel fédéral sur la mutilation des organes génitaux féminins.</p> <p>On a réalisé les objectifs du projet visant à corriger les idées fausses et fournir des renseignements dans <i>Mutilations des organes génitaux féminins : manuel de travail</i> par un examen approfondi des domaines du module et de consultations élaborées. On produit un manuel de travail élaboré. Un guide et des suggestions pour les groupes, les animateurs et les participants les plus aptes à diriger les ateliers y sont compris. En outre, l'on y fait la liste du matériel nécessaire à l'animation de l'atelier (par ex., équipement audio-visuel, documents à distribuer, acétates, papeterie etc.). Enfin, on fournit une proposition de calendrier.</p> <p>Le manuel est clair et concis, grâce à sa démarche par étapes à la question de la mutilation génitale, qui tient compte des personnes touchées, plus précisément, des jeunes femmes.</p>
1997-1998	<p>Conférence internationale sur les enfants témoins de violence</p> <p><i>Family Court Clinic</i> de London</p>	<p>La <i>Family Court Clinic</i> de London a demandé au MJ une aide financière ne devant pas excéder 3000 \$ afin de payer des frais de publication des délibérations à la conférence internationale sur les enfants témoins de violence. La conférence est à l'intention des intervenants et des spécialistes en sciences sociales, axée sur un aspect du problème de la violence familiale, les enfants exposés à la violence familiale en général et tout particulièrement à la violence conjugale.</p> <p>La nécessité du projet part du principe que l'on reconnaît de plus en plus que les enfants élevés dans des foyers violents risquent davantage de développer des problèmes de comportement. Les objectifs de la conférence sont : 1) mieux comprendre les facteurs déterminants des enfants exposés à la violence et examiner la façon dont ils s'ajustent aux facteurs tels que les effets de différents types de violence et différents niveaux de gravité, à quel point ils y sont exposés, les variables médiatrices chez l'enfant ainsi que la qualité du service d'éducation des enfants, 2) aider les professionnels sur le terrain et les bénévoles à établir des réseaux et découvrir les stratégies les plus récentes pour traiter des besoins des enfants et des adolescents dans les écoles, les refuges et les programmes communautaires, qui sont exposés à la violence, 3) améliorer les connaissances et mettre en valeur l'élaboration de stratégies efficaces juridiques, d'évaluation, d'intervention, de prévention et de recherche afin de traiter de la prédominance de différentes formes de violence. On publiera ensuite un livre intitulé « <i>Child Custody Disputes and Domestic Violence: Current Clinical and Legal Issues</i> ».</p>

Année	Activité	Description
1997-1998	<i>Stop the Violence Conference</i> Justice Manitoba	Justice Manitoba anime une conférence en vue d'aider les intervenants de la justice pénale à traiter des questions de la violence familiale. La conférence offre une formation et facilite l'échange de renseignements en ce qui a trait à la violence envers le conjoint ou la conjointe, les enfants et personnes âgées, que ce soit la violence physique ou sexuelle, les questions des victimes, les programmes et la gestion des délinquants et d'autres questions connexes. Les buts de la conférence sont : 1) améliorer la compréhension du cycle de la violence familiale tel qu'il s'applique aux victimes et aux agresseurs, 2) fournir une formation sur les aspects du modèle du Tribunal de la violence familiale du Manitoba, 3) fournir l'occasion d'améliorer ou d'acquérir des compétences indispensables pour traiter des victimes et des agresseurs de violence familiale de façon efficace, 4) mettre en valeur et approfondir les connaissances sur les questions de violence familiale, 5) fournir des occasions pour partager des idées et établir des réseaux parmi les professionnels dans la lutte contre la violence familiale. La clientèle cible de la conférence est principalement les procureurs du Manitoba, lesquels aident les victimes de violence lors de la poursuite d'un délinquant. On cible également les juges, les personnes travaillant pour la défense des droits, le personnel des tribunaux et correctionnel, les personnes travaillant pour les services d'aide aux victimes, les professionnels des services sociaux, les agents de police, les personnes travaillant dans un refuge etc.
1997-1998	Conférence sur la violence contre les femmes autochtones Institut pour l'avancement des femmes autochtones	L'Institut pour l'avancement des femmes autochtones a reçu du financement afin d'animer une conférence qui réunit des femmes autochtones pour traiter de questions qui ont eu un effet sur leur vie, regrouper des connaissances spécialisées de leurs expériences en tant que femmes autochtones, confirmer ces expériences et préciser des démarches positives qui pourraient susciter des changements et en discuter. La conférence s'est déroulée du 15 au 17 mai 1998. Les objectifs de cette conférence ont été de discuter de la fréquence des affaires de violence familiale contre les femmes autochtones, de confirmer les expériences de ces dernières avec la violence et de préciser des démarches positives pour susciter des changements et en discuter. On examine et élabore de nouvelles stratégies en vue de contrer les stéréotypes négatifs au sujet des femmes autochtones et des stratégies pour empêcher la violence et sortir de son cercle vicieux. La conférence doit mieux faire connaître, dans les collectivités autochtones, les questions de la violence faite aux femmes autochtones, offrir davantage d'encouragement à ces femmes pour qu'elles signalent les cas de violence, favoriser la mise sur pied d'un réseau de soutien de mentorat dans la province de l'Alberta et informer encore plus les femmes autochtones des différents recours en justice à leur disposition.
1997-1998	« <i>She's so Funny</i> » Représentation de bienfaisance pour les refuges pour femmes et enfants du Canada <i>Delta Media Inc.</i>	Au nom du <i>Women's Television Network</i> et de la Société de bienfaisance Canadien Pacifique, <i>Delta Media Inc.</i> a reçu du financement afin d'élaborer et mettre en œuvre une campagne de relations avec les médias pour mieux faire connaître l'émission de télévision spéciale intitulée <i>She's So Funny</i> en vue de générer du soutien financier pour les refuges pour femmes. L'objectif de cette campagne était de faire en sorte que la télévision, la radio et les journaux locaux fassent des reportages au sujet de cette activité de financement nationale. Le fait d'être présent dans les médias a aidé à faire en sorte que les téléspectateurs (et donateurs et donatrices) soient au courant de l'émission et de la façon de contribuer aux refuges pour les femmes.

Année	Activité	Description
		<p>Le but de la campagne est de sensibiliser au besoin d'avoir des refuges pour les femmes, approfondissant ainsi les connaissances sur la violence faite aux femmes et aux enfants.</p>
1997-1998	<p>La Violence sexuelle Théâtre Parminou</p>	<p>Le Théâtre Parminou a fait demande d'aide financière afin de payer des frais de la réalisation d'une pièce de théâtre traitant de la violence sexuelle (rédaction, spectacle etc.). Le théâtre est actif au sein de la collectivité et a traité avec succès diverses questions sociales, y compris le suicide, l'intégration sociale chez les jeunes, la violence familiale, les Premières nations, l'abandon des études, la pornographie.</p> <p>Grâce à l'initiative, le théâtre aborde le problème de la violence sexuelle, exposant ses multiples facettes pour qu'on puisse dissiper l'atmosphère de honte et de silence. En représentant une pièce de théâtre, on a voulu traiter la dynamique complexe entre l'agresseur et le contexte social. Ainsi, le théâtre espère mieux faire connaître cette question.</p> <p>La pièce de théâtre est créée à partir de déclarations d'agresseurs, de victimes, de travailleurs sociaux et d'autres personnes concernées. Elle fait mieux connaître les délinquants sexuels adolescents et la violence dans les familles et les relations dans le but final d'obtenir la participation des partenaires de la collectivité pour trouver des solutions.</p>
1997-1998	<p>Sortir de l'ombre - Sommet international de la jeunesse contre l'exploitation sexuelle des enfants Université de Victoria</p>	<p>Ce projet se compose d'une série de groupes de discussion et d'un sommet international au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants. Il réunit de jeunes victimes, leurs réseaux de soutien et des représentants d'administrations et d'ONG. Le projet traite de questions telles que la violence envers les enfants, la violence familiale et la prévention de la criminalité. De nombreux enfants victimes d'exploitation dans le commerce du sexe viennent de situations marginalisées et défavorisées, y compris de situations de violence familiale.</p>

ANNEXE E
Vulgarisation et information juridiques

ANNEXE E
Vulgarisation et information juridiques

Année	Activité	Description
2000-2001 à 2001-2002	Site web sur l'établissement de relations saines – « You Can ! »	<p>Objectif : Mieux sensibiliser les jeunes à la qualité de leurs relations, leur fournir des outils pour prendre des décisions à leur sujet et fournir des initiatives de résolution de conflit afin d'empêcher la violence.</p> <p>Description : Le projet, qui se déroule sur trois phases, appuie l'élaboration, la mise à l'essai et le lancement d'un site web bilingue interactif sur la violence dans les fréquentations à l'intention des jeunes au Canada. Le projet fournit des données pour appuyer la recherche et l'évaluation de l'efficacité des initiatives.</p>
2001-2002	<i>Educating on Family Violence</i> – Site web pour renseigner sur la violence familiale	<p>Objectif : Mieux faire connaître les facteurs qui peuvent mener à la violence familiale et à la violence dans les fréquentations et orienter vers des ressources et des renseignements additionnels à ces sujets.</p> <p>Description : Le projet permet la création d'un site web interactif qui renseigne sur la violence familiale et la violence dans les fréquentations et qui oriente vers des ressources pour obtenir de l'aide et des renseignements.</p>
2001-2002	Femmes métis – <i>Breaking the Cycle</i> , Phase I – Un projet de formation	<p>Objectif : Utiliser des séances de « formation des formateurs » afin de fournir des renseignements sur la violence, par souci de mettre fin au cycle intergénérationnel de violence contre les femmes métis et leurs enfants.</p> <p>Description : Le projet prévoit trois ateliers régionaux de formation des formateurs à l'intention des femmes métis pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants dans leurs collectivités. Les séances permettront aux participantes d'aider les collectivités à développer des techniques pour intégrer les programmes actuels de prévention de la violence familiale à un plan d'action communautaire.</p>
2001-2002	Campagne d'information et de sensibilisation sur la violence dans les fréquentations	<p>Objectif : Mieux faire connaître, par les jeunes, les signes de la violence, ses différentes formes et ses répercussions dans les fréquentations afin d'empêcher que ce type de violence se propage auprès d'eux.</p> <p>Description : Le projet comprend la production et l'expédition par la poste de documents pédagogiques sur la violence dans les fréquentations (guide de l'enseignement, exercices en classe, affiche) à des enseignants en formation personnelle et en formation sociale d'écoles secondaires dans les grands centres urbains du Québec. Ces outils font connaître des stratégies pour la résolution de conflits, des valeurs d'estime de soi et l'égalité des sexes dans le système scolaire.</p>
2001-2002	<i>Senior's Resource Guide</i> – Bulletin pour les personnes âgées	<p>Objectif : Mieux faire connaître, dans la population âgée, un certain nombre de questions importantes, y compris la violence qui leur est faite et les lois qui ont un effet sur leur vie.</p>

Année	Activité	Description
		Description : Le projet consacre un bulletin de la <i>People's Law School</i> à mieux faire connaître les ressources de vulgarisation juridique disponibles aux personnes âgées en Colombie-Britannique. La publication comprend une section sur la violence faite aux personnes âgées. On y trouve des renseignements sur les ressources disponibles aux personnes âgées et à ceux qui en prennent soin.
2001-2002	Projet de réimpression du <i>Public Legal Education Network of Alberta (PLENA)</i> (réseau de vulgarisation juridique de l'Alberta)	Objectif : Offrir à la population et aux fournisseurs de services en matière de lutte contre la violence familiale en Alberta des renseignements et des connaissances ainsi que la capacité de répondre aux besoins de la clientèle et d'offrir des services aux Albertains. Description : Le projet finance la réimpression d'un certain nombre de brochures sur la violence familiale pour assurer une vaste diffusion de l'information à ce sujet aux personnes qui en ont besoin dans la province de l'Alberta.
2001-2002	Projet de brochure d'information sur la violence familiale – Saskatchewan	Objectif : Fournir un accès sûr à l'information juridique pertinente sur la façon de sortir sans danger d'une relation violente. Description : Le projet fournit aux femmes victimes de violence conjugale (dans les régions rurales ou les petites collectivités) de l'information juridique pertinente sur la façon de sortir sans danger d'une relation violente. On emballe les renseignements de façon sûre et discrète pour permettre aux femmes de garder l'outil de référence et l'information avec elles sans alerter l'agresseur.
2001-2002	Projet de réimpression de la <i>Public Legal Education Association of Saskatchewan</i> (association de vulgarisation juridique de la Saskatchewan)	Objectif : Continuer à faire connaître les questions de violence familiale aux résidents de la Saskatchewan. Description : Le projet finance la réimpression de quatre brochures sur la violence familiale afin de répondre à la demande.
2001-2002	<i>Violence Against Women 20th Anniversary Symposium</i> (symposium sur la lutte contre la violence faite aux femmes) – Colombie-Britannique	Objectif : Examiner le grand nombre d'initiatives prises depuis 30 ans afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants et de présenter des démarches et des façons de s'attaquer au problème afin de réduire le risque de victimisation ultérieure. Description : Le projet parraine un forum (colloque) à l'intention des praticiens, des décideurs, du personnel du SJP et des survivants de la violence afin d'examiner les bienfaits et l'utilité des initiatives provinciales et locales qui ont eu lieu depuis 30 ans pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants.
2001-2002	<i>Stuart Lake Community Safety Strategy-Phase I-Projet de lutte contre la violence conjugale</i>	Objectif : Élaborer une stratégie communautaire pour aider les femmes et les enfants vivant des situations de crise familiale qui doivent quitter leur foyer pour la sécurité d'un court séjour dans un refuge local. Description : Le projet comprend l'élaboration d'un protocole local qui fournit des meilleurs services d'orientation et

Année	Activité	Description
		d'aide aux victimes de violence conjugale à Fort St. James. Le protocole fait connaître les lacunes dans les services disponibles et les intègre mieux à Fort St. James.
2001-2002	Diffusion et réimpression du brochure <i>La violence est inacceptable peu importe la culture</i> pour les femmes Inuit	<p>Objectif : Mieux faire connaître, dans les collectivités Inuit, les questions de violence familiale, de sécurité et de prévention.</p> <p>Description : Le projet conclut un contrat pour la diffusion et la réimpression de plus de 13 000 exemplaires d'une brochure sur la violence familiale en trois dialectes inuktitut (écriture syllabique, labradorimutit et uinaqtum) et en français.</p>
2000-2001 à 2001-2002	Conception et production d'un site web sur la lutte contre la violence familiale du MJ	<p>Objectif : Mieux faire connaître, dans la population, les questions de violence familiale et les mesures que prend le MJ pour en traiter.</p> <p>Description : Le projet à deux phases comprend la conclusion d'un contrat pour la conception (2000-2001) et la production (2001-2002) d'un site web sur la lutte contre la violence familiale du MJ. Le site permet d'avoir accès à des renseignements et des ressources disponibles liés aux activités d'orientations, de programmes, de recherche et de VIJ en ce qui a trait à la violence familiale, au MJ. Des fiches d'information sur la violence familiale, la violence conjugale et la violence faite aux enfants, ainsi que des liens vers d'autres ressources et renseignements connexes sont disponibles.</p>
2001-2002	Inventaire des actions exemplaires de diffusion de renseignements de VIJ portant sur la violence familiale dans les régions rurales	<p>Objectif : Rendre les ressources et les renseignements sur la violence familiale plus accessibles dans les régions rurales.</p> <p>Description : Le projet comprend la compilation d'un inventaire des méthodes de VIJ permettant de rejoindre les victimes de violence familiale dans les régions rurales à l'intention des fournisseurs de VIJ (par ex., formats de diffusion, méthodes et procédures utilisées pour favoriser l'accès aux renseignements juridiques sur la violence familiale dans les régions rurales et suggestions pour améliorer la pertinence et la diffusion des documents de VIJ aux victimes de violence dans les régions rurales).</p>
2001-2002	Examen d'une brochure sur le harcèlement criminel	<p>Objectif : Favoriser l'accès aux ressources et aux renseignements à l'intention des victimes ou des victimes possibles de harcèlement criminel.</p> <p>Description : Le projet met à jour et remanie la brochure afin de tenir compte d'une modification législative sur le harcèlement criminel (article 264 du <i>Code criminel</i>) et des modifications suggérées lors de l'examen du brochure effectué en 2000 (par ex., une langue claire et précise, l'inclusion d'un plan de sécurité pour les victimes du harcèlement criminel).</p>
2001-2002	Traduction de documents sur la lutte contre la violence	Objectif : Améliorer les renseignements sur la maltraitance des enfants et des jeunes dans les collectivités Inuit de façon qui tienne compte de leurs caractéristiques culturelles.

Année	Activité	Description
	familiale (<i>La tournée de la prévention – Nos enfants, notre avenir</i>) pour les collectivités Inuit	Description : Le projet comprend la traduction d'un chapitre (14 pages) d'une ressource de lutte contre la violence familiale à l'intention des participants à <i>La tournée de la prévention</i> en inuinnaqtun pour les ateliers aux Nunavut.
2001-2002	Examen et réimpression de la publication de <i>Community Legal Education Ontario (CLEO)</i> (vulgarisation juridique communautaire de l'Ontario) : <i>Maltraiter une personne âgée : le crime caché</i>	Objectif : Mieux faire connaître les questions de la violence à l'égard des personnes âgées. Description : Le projet comprend des révisions à la publication et la réimpression de 30 000 exemplaires en anglais. La brochure de 32 pages aborde une gamme de sujets, y compris les types de violence à l'égard des personnes âgées, ses signes et ses symptômes et les besoins des victimes. En outre, la brochure examine ce que la police peut faire et comprend une liste des services qui peuvent aider les personnes âgées ainsi que des ressources locales. On met à jour la liste des ressources et des numéros de téléphone, ainsi que les références aux lois dans la publication (surtout du <i>Code criminel</i>).
2001-2002	Vidéo sur la violence conjugale dans les couples de même sexe	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence conjugale dans les couples de même sexe. Description : Le projet comprend l'élaboration d'une vidéo et d'un guide sur la violence conjugale dans les couples de même sexe, ses effets sur les victimes et les façons de laisser la violence derrière soi. Ces deux médias sont conçus pour montrer que ce type de violence existe et mieux faire connaître ses effets et les besoins des victimes de telles situations.
2001-2002	Matériel didactique sur le Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)	Objectif : Mieux faire connaître, dans la population, le Protocole facultatif de la CEDEF. Description : Le projet élabore des documents didactiques en langue claire et simple sur le Protocole facultatif de la CEDEF disponibles en version imprimée et électronique. Il permettra à la population de mieux comprendre la nature du Protocole facultatif ainsi que les procédures qu'il établit et en général, fera mieux connaître cet outil.
1999-2000 à 2000-2001	Mitouni Kiywmashtayw – <i>Le silence est profond</i> – La violence faite aux femmes métis – Phases I et II	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale et élaborer un outil pour les femmes métis. Description : Le projet se déroule en deux phases. Un atelier de la phase I examine des questions liées à la violence envers les femmes métis. La deuxième phase traite des conclusions de la Phase I, ainsi que du traitement judiciaire de la violence faite aux femmes métis et à leurs enfants et les incidences sur la garde et le droit de visite, de la question de la prostitution des filles métis, du rôle des médias grand public et autochtones dans la mise en valeur de la réduction de la violence faite aux femmes métis et à leurs enfants, de l'élaboration d'un plan d'action pour traiter la violence faite aux femmes Métis, des occasions de former des partenariats avec d'autres organismes afin d'élaborer une vidéo traitant de la violence faite aux femmes métis et à leurs enfants et l'élaboration d'un plan d'action pour diffuser la vidéo, une fois terminée.

Année	Activité	Description
2000-2001	Besoins des collectivités rurales du Canada en matière de documents de VIJ sur la violence familiale (un examen de documents)	<p>Objectif : Mieux faire connaître les besoins en matière de VIJ sur la violence familiale dans les collectivités rurales.</p> <p>Description : Le MJ a commandé un examen de documents pour déterminer les besoins des collectivités rurales en matière de documents de VIJ sur la violence familiale en vue d'orienter son travail d'élaboration de ce type de documents.</p>
2000-2001	Besoins des collectivités autochtones en matière de documents de VIJ sur la violence familiale (un examen de documents)	<p>Objectif : Mieux faire connaître les besoins en matière de VIJ sur la violence familiale dans les collectivités autochtones.</p> <p>Description : Le MJ a commandé un examen de documents afin de déterminer les besoins des collectivités autochtones en matière de documents de VIJ sur la violence familiale en vue d'orienter son travail d'élaboration de ce type de documents.</p>
2000-2001	Brochure sur la lutte contre la violence familiale : <i>La violence est inacceptable peu importe la culture</i> à l'intention des collectivités Inuit	<p>Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale dans les collectivités Inuit et appuyer les fournisseurs de services pour qu'ils aident les victimes et les victimes possibles de la violence familiale.</p> <p>Description : On conclut un contrat pour la traduction et l'impression additionnelles du brochure <i>La violence est inacceptable</i> en trois dialectes inuktitut.</p>
2000-2001	Examen de la brochure <i>Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel</i>	<p>Objectif : Apporter des révisions au brochure et le réimprimer à la lumière de l'actualité législative et de l'évaluation de la brochure effectué par le ministère en 2000 qui recommande quelques améliorations.</p> <p>Description : Le projet comprend un examen des types de changement à apporter à la brochure sur le harcèlement criminel, en fonction des facteurs principaux dont il faut tenir compte à la planification et à l'élaboration de la nouvelle brochure. Ces facteurs ont trait à la pertinence au niveau local, à la qualité, à la clientèle cible et à l'accessibilité.</p>
2000-2001	Réimpression de brochures sur la violence familiale	<p>Objectif : Mieux faire connaître, dans la population de la Saskatchewan, les questions de la violence familiale, de ses facteurs de risque et du droit de la famille.</p> <p>Description : Le projet réimprime 16 brochures traitant de questions juridiques liées à la violence familiale.</p>
1998-1999 à 1999-2000	<i>Cahiers de la femme</i>	<p>Objectif : Accroître la compréhension de la population et inspirer ses discussions au sujet des questions d'égalité de la femme dans les domaines de la réforme juridique et de la justice réparatrice par souci de mieux faire connaître les questions de violence familiale.</p> <p>Description : Le projet a mené à la publication au printemps 1999 d'un numéro de <i>Cahiers de la femme</i> sur les femmes et la justice. La publication traite de questions telles que les femmes et les réformes juridiques, les</p>

Année	Activité	Description
		femmes et la violence et les femmes ayant des démêlés avec la justice. Le numéro cible également les immigrantes, les femmes autochtones et les femmes handicapées.
1998-1999 à 1999-2000	Obtenir l'égalité des droits dans le nouveau millénaire – Phase I	<p>Objectif : Accroître la compréhension de la population des préoccupations des femmes en ce qui a trait à la justice, y compris la violence familiale.</p> <p>Description : Le projet se déroule en trois phases : un vaste processus de recherche et de consultation pour évaluer les stratégies juridiques actuelles, la définition de nouvelles questions de l'égalité et l'examen des orientations futures en théories juridiques sur l'égalité ; un forum national en novembre 1999, enfin l'élaboration et la diffusion d'un guide d'action qui fournit un cadre et des outils pour collaborer et atteindre l'égalité pour toutes les Canadiennes. On préparera également un rapport de recherche sur chacun des sujets abordés au forum. Le projet fait valoir la participation de la population à la réponse à la violence familiale en précisant des réponses destinées aux femmes pour encourager celles-ci à être plus autonomes afin d'empêcher la violence au sein de leur famille.</p>
1999-2000	Brochure et affiche de VIJ sur la violence familiale – C.-B.	<p>Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale.</p> <p>Description : Le projet permet la réimpression de <i>Caring for Children</i> en anglais, en espagnol et en vietnamien.</p>
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – Ontario	<p>Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale.</p> <p>Description : Le projet comprend la révision, la traduction et la réimpression de <i>Maltraiter une personne âgée : le crime caché</i>. La brochure aide les francophones en Ontario à mieux comprendre la question de la maltraitance des personnes âgées en les aidant à déterminer ce qui constitue ce type de violence et fournit des renseignements sur la façon d'agir en cas de violence.</p>
1999-2000	Étude sur la maltraitance des personnes âgées et la violence familiale	<p>Objectif : Mener des recherches sur l'état actuel des ressources traitant de la maltraitance des personnes âgées à la disposition de ces personnes, des fournisseurs de services et de la population, sous forme électronique et imprimée.</p> <p>Description : L'étude comprend un examen des documents actuels et un inventaire des programmes offerts aux personnes âgées au Canada afin de déterminer les lacunes dans l'information et de recommander des stratégies pour améliorer l'accès aux renseignements actuels.</p>
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – T.-N.	<p>Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale.</p> <p>Description : Le projet permet la réimpression d'un guide sur le droit de la famille à l'intention des femmes en T.-N.</p>

Année	Activité	Description
1999-2000	Brochure « A Safer Place » (<i>L'enfant dans le mur</i>) VIJ – C.-B.	Objectif : Contribuer à la réduction du risque de violence familiale dans les collectivités autochtones et offrir un soutien aux victimes de ce type de violence. Description : Le projet comprend la mise à jour d'un brochure et la création d'une nouvelle affiche qui précise des ressources pour venir en aide aux femmes et aux enfants autochtones dans des situations de violence familiale.
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – Î.-P.-É.	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale dans la communauté francophone de l'Î.-P.-É. Description : Le projet comprend la traduction et l'impression de trois brochures sur la violence familiale en français (<i>Women, Assault and the Law</i> , <i>Sexual Assault, Islander's Guide to the Victims of Family Violence</i>).
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – Saskatchewan	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale, dans la population de la Saskatchewan et améliorer leur compréhension des causes et des effets de la violence familiale. Description : Le projet permet la réimpression de onze brochures de VIJ liés à la violence familiale.
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – Manitoba	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale et les droits. Description : Le projet révisé les documents <i>Women in Abusive Relationships</i> et <i>Peace Bonds and Restraining Orders</i> .
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – N.-B.	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale par les fournisseurs de services afin qu'ils puissent mieux servir leurs clients dans une situation de violence familiale. Description : Le projet révisé un guide à l'intention des fournisseurs de services au Nouveau-Brunswick qui traitent de femmes victimes de violence.
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – N.-É.	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale au sein de la province. Description : Le projet permet la réimpression de publications liées à la violence familiale : <i>Engagements de ne pas troubler l'ordre public</i> , <i>Maltraiter une personne âgée</i> , <i>Abuse in a Marriage or Common Law Relationship</i> et <i>Being a Witness in a Criminal Trial and Sexual Assault</i> .
1999-2000	Brochure de VIJ sur la violence familiale – Alberta	Objectif : Mieux faire connaître dans la province les questions de violence familiale. Description : Le projet permet la réimpression de neuf brochures sur la violence familiale.

Année	Activité	Description
1999-2000	Traduction en langue tsigane d'une brochure sur la lutte contre la violence familiale : <i>La violence est inacceptable peu importe la langue</i>	<p>Objectif : Mieux faire connaître, par les personnes nouvellement immigrées, les questions, les droits et les options liés à la violence familiale et donner aux fournisseurs de services un outil approprié pour traiter de ces questions avec la clientèle.</p> <p>Description : On conclut un contrat pour faire traduire et imprimer <i>La violence est inacceptable</i> en hongrois, en serbe, en tchèque et en roumain.</p>
1999-2000	La violence familiale et les personnes sourdes – Questions de vulgarisation et d'information juridiques : évaluation des besoins au niveau national	<p>Objectif : Déterminer les besoins en matière de VIJ des personnes sourdes dans des situations de violence familiale et donner aux fournisseurs de services un outil approprié pour traiter de ces questions avec les clients sourds.</p> <p>Description : On conclut un contrat pour fournir une orientation en matière de besoins en renseignements sur la violence familiale, du point de vue de la VIJ, à des personnes sourdes. La recherche aidera à élaborer des documents de VIJ appropriés à l'intention des victimes sourdes de la violence familiale.</p>
1998-1999 à 1999-2000	Évaluation des besoins du MJ (dans sept administrations) en ce qui a trait aux documents de VIJ sur l'ILVF	<p>Objectif : Évaluer les besoins de différentes collectivités dans chacune des sept administrations en ce qui a trait aux documents de VIJ sur la violence familiale.</p> <p>Description : Le MJ conclut des contrats avec sept administrations afin d'effectuer une évaluation des besoins en matière de documents de VIJ. Chaque projet se concentre sur des questions semblables, mais les démarches sont différentes dans chaque administration. Chacune d'entre elles établit un rapport sur les exigences régionales en matière de documents de VIJ et les recommandations pour des démarches futures. Ces renseignements fournissent une orientation au plan d'action de VIJ.</p>
1999-2000	Synthèse des rapports d'évaluation des besoins en matière de violence familiale	<p>Objectif : Préparer un rapport de synthèse donnant les grandes lignes des conclusions et des incidences des rapports d'évaluation des besoins en matière de VIJ de sept administrations.</p> <p>Description : Le MJ commande un examen approfondi de sept rapports ainsi que la préparation d'un rapport de synthèse donnant les grandes lignes des recommandations et des conclusions principales découlant des études. La synthèse a réuni les conclusions et les recommandations de chacun des rapports et les a regroupées afin de déterminer les besoins communs à toutes les régions ainsi que ceux spécifiques à chaque région. Le rapport a permis de préciser les domaines où l'on doit effectuer une étude ou passer à l'action et l'on tient compte de ces conclusions dans le plan de travail de VIJ ministériel.</p>
1999-2000	Préoccupations des retraités canadiens	<p>Objectif : Mieux faire connaître, par les personnes âgées, leurs droits en ce qui a trait au droit et aux processus juridiques.</p>

Année	Activité	Description
		Description : Le projet permet la révision d'une publication traitant du droit et des personnes âgées en Nouvelle-Écosse.
1997-1998 à 1998-1999	Groupes de discussion avec des jeunes – « You Can! »	<p>Objectif : Discuter avec les jeunes de la question de la violence familiale parallèlement avec la résolution des conflits.</p> <p>Description : Le projet a abouti à un rapport sur les groupes de discussion avec les jeunes au sujet de la violence familiale et de la résolution de conflits. Le rapport comprend des recommandations au sujet du contenu d'un module en atelier à l'intention des jeunes pour mieux faire connaître, dans la population, les questions de violence familiale dans leur collectivité.</p>
1998-1999	Module en atelier sur la violence familiale pour une conférence – « You Can! »	<p>Objectif : Élaborer un module en atelier pour que les participants à la conférence puissent apprendre comment présenter ce type d'atelier et pour qu'ils élaborent des plans d'action pour redonner à la collectivité les connaissances acquises.</p> <p>Description : Le projet comprend l'élaboration et la prestation d'un module en atelier à une conférence You Can!. On ajoute actuellement le module et le rapport au site web de You Can! pour qu'ils soient à la disposition des jeunes pour adaptation ou utilisation ailleurs.</p>
1998-1999	Fiche d'information sur les réformes du droit pénal à l'intention des autorités chargées de l'application des lois	<p>Objectif : Améliorer la compréhension des professionnels en ce qui a trait aux nouvelles réformes du droit pénal concernant l'exploitation sexuelle des enfants présentées par le projet de loi C-27 en 1997.</p> <p>Description : La fiche d'information a été élaborée en collaboration avec les autorités chargées de l'application des lois et le MAECI.</p>
1998-1999	Examen et mise à jour d'un document de VIJ sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public	<p>Objectif : Réviser et rendre disponible des renseignements sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public produits par le MJ en 1996-1997.</p> <p>Description : Le document fournit des renseignements aux victimes et aux victimes possibles de comportement violent ou menaçant ou de harcèlement au sujet de leurs droits et de certaines solutions éventuelles apportées par le SJP.</p>
1998-1999	Deuxième conférence nationale sur la maltraitance des personnes âgées	<p>Objectif : Financer une conférence sur la maltraitance des personnes âgées en 1999.</p> <p>Description : Le but de cette conférence nationale est d'élaborer un plan d'action de trois ans pour permettre aux personnes âgées et aux professionnels de continuer d'échanger des solutions pratiques et durables à la maltraitance des personnes âgées.</p>

Année	Activité	Description
1998-1999	Manuel et vidéo du Réseau national des jeunes pris en charge	<p>Objectif : Élaborer un manuel et une vidéo pour les jeunes pris en charge, par les jeunes pris en charge.</p> <p>Description : La vidéo montre des jeunes qui ont été pris en charge parler de leurs expériences avec le Réseau, y compris des expériences avec des questions de violence familiale. Elle est diffusée aux jeunes pris en charge et à d'autres personnes voulant améliorer leurs réseaux afin d'appuyer les jeunes exposés ou qui ont été exposés à la violence.</p>
1998-1999	Nouvelle identité – Projet de guide	<p>Objectif : Améliorer la compréhension parmi les représentants juridiques.</p> <p>Description : Le guide a été élaboré par la clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa. Il donne les grandes lignes des questions primordiales et des étapes pour les représentants juridiques travaillant avec des victimes dans des relations mettant leur vie en danger et recherchant un changement d'identité.</p>
1998-1999	Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale	<p>Objectif : Améliorer les documents de VIJ destinés à renseigner les femmes victimes ou à risque de violence conjugale de leurs droits légaux et de certains des recours juridiques à leur disposition.</p> <p>Description : L'examen comprend trois publications (<i>La violence est inacceptable peu importe la langue</i>, <i>Engagements de ne pas troubler l'ordre public</i> et <i>Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel</i>) et se concentre sur trois provinces (Saskatchewan, Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique). L'examen tient compte d'une variété de questions, y compris : la façon dont les documents pourraient aider les fournisseurs de services à appuyer les victimes de la violence familiale et leur donner des conseils, la vérification si les utilisateurs comprennent ces documents et les moyens les plus efficaces de diffusion.</p>
1998-1999	<i>Stolen Innocence Campaign</i> – projet pilote de la C.-B.	<p>Objectif : Le but de la campagne est de combiner une stratégie réussie de prévention avec des outils de VIJ pour traiter de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes au Canada et outre-mer.</p> <p>Description : La stratégie orientée sur les démarches a été élaborée par <i>The Kid Friendly! Society of British Columbia</i> (Société pour les enfants en Colombie-Britannique), appuyé d'une collaboration intersectorielle (administration, industrie du tourisme du secteur privé et ONG).</p>
1997-1998	Contrat avec l'Association Pauktuutit des femmes Inuit	<p>Objectif : Fournir des renseignements aux femmes Inuit sur les endroits où aller pour recevoir de l'aide si elles sont victimes de violence.</p> <p>Description : Le contrat avec l'Association des femmes Inuit Pauktuutit vise l'adaptation et la traduction du brochure <i>La violence est inacceptable peu importe la langue</i> en innuinaqtun.</p>
1997-1998	Grand répertoire des organismes de l'Î.-P.-É.	<p>Objectif : Accroître l'accessibilité aux services de soutien liés à la violence familiale et en fournir des renseignements aux personnes en ayant besoin.</p>

Année	Activité	Description
		Description : On conclut un contrat avec la <i>Community Legal Information Association of PEI</i> (Association d'information juridique communautaire de l'Î.-P.-É.) pour compiler un grand répertoire des organismes de l'Î.-P.-É. qui fournissent des services aux victimes de la violence familiale auquel on aurait accès au moyen des centres de ressources d'information sur la santé et de la ligne d'écoute de l'île.
1997-1998	Conférence du Réseau national des jeunes pris en charge	Objectif : Aider à la coordination d'un événement national pour mieux faire connaître les questions liées aux jeunes pris en charge, surtout en ce qui a trait à la violence familiale. Description : Le projet comprend un contrat pour la coordination et la planification de la Conférence du Réseau national des jeunes pris en charge.
1997-1998	Élaboration et production d'un guide de poche pour les victimes de la violence familiale	Objectif : Fournir des renseignements aux résidents de Terre-Neuve victimes de violence familiale. Description : La <i>Public Legal Information Association of Newfoundland</i> (Association de vulgarisation juridique de Terre-Neuve) a élaboré un guide de poche pour les victimes de violence familiale.
1997-1998	Affiche sur la violence à l'égard des adultes handicapés	Objectif : Fournir des renseignements au sujet de ce qui constitue la violence envers les personnes handicapées et au sujet de leurs droits et mieux faire connaître ce domaine. Description : On conclut un contrat avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick pour l'élaboration de documents que l'on peut également adapter à l'échelle nationale.
1997-1998	Traduction des fiches d'information	Objectif : Fournir des renseignements aux nouveaux Canadiens à risque. Description : La <i>Legal Services Society of British Columbia</i> (Services juridiques de la Colombie-Britannique) traduit des fiches d'information sur la violence familiale en punjabi, persan, espagnol et mandarin.
1997-1998	Élaboration de FAQ	Objectif : Fournir des renseignements à la population sur des questions de violence familiale. Description : On conclut un contrat avec l'Université d'Alberta (l'Université de l'Alberta) afin d'élaborer 107 questions fréquemment posées. On devait télécharger cette FAQ sur le site web de l'université, avec des liens vers d'autres sites.
1997-1998	Fiche d'information sur les questions juridiques en matière de violence familiale à l'intention des Manitobains	Objectif : Mieux faire connaître les questions de violence familiale et en fournir des renseignements à la population. Description : On conclut un contrat avec l'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba afin de produire une fiche d'information sur des questions juridiques.
1997-1998	Transfert au Bureau de la	Objectif : Permettre une meilleure compréhension de la part des procureurs de l'analyse visant l'égalité des sexes.

Année	Activité	Description
	conseillère principale sur l'égalité des sexes	Description : On se sert de ce transfert pour participer à une conférence et rencontrer des procureurs au sujet de l'analyse visant l'égalité des sexes lors des poursuites et élaborer un chapitre au sujet de l'égalité des sexes à l'intention des procureurs au criminel (avec une section particulière sur la poursuite dans les cas de violence familiale) en tant que partie du guide intégral sur l'analyse visant l'égalité des sexes.

ANNEXE F
Évaluation

ANNEXE F

Évaluation

Année	Activité	Description
2001-2002	Évaluation de la brochure <i>Le secret du petit cheval</i> par l'ILVF et pour le MJ	Ce rapport a été commandé afin d'évaluer de quelle façon on se sert de la brochure <i>Le secret du petit cheval</i> dans les milieux professionnels et si elle livre les messages escomptés aux enfants. L'évaluation conclut que les professionnels s'en servent toujours, mais les groupes de discussion avec les enfants révèlent que la brochure n'est pas efficace pour communiquer les messages principaux. On suggère trois plans d'action pour traiter de la nécessité d'une ressource conforme aux connaissances actuelles sur les éléments essentiels associés au plus haut niveau d'apprentissage des concepts de la prévention auprès des enfants.
2001-2002	Entrevues des PPI pour appuyer l'évaluation du volet du MJ de l'ILVF	En tant que partie de l'évaluation sommative du volet du MJ de l'ILVF, on effectue 37 entrevues de PPI avec le personnel du volet du MJ de l'ILVF et des bureaux régionaux, des représentants des domaines connexes au ministère (par ex., Justice pour les jeunes, Centre national de prévention du crime), le Groupe de travail interministériel de l'ILVF, des ONG et le comité spécial FTP sur la violence conjugale. On conclut que la raison d'être actuelle de la participation du MJ à ce domaine est solide. On précise un certain nombre de questions actuelles et nouvelles portant sur la réponse du SJP à la violence familiale.
2001-2002	Examen des publications concernant la prévention de l'exploitation sexuelle à l'égard des enfants	Cet examen vise à renseigner le MJ sur la disponibilité de documents et de programmes sur l'exploitation sexuelle à l'égard des enfants, à vérifier s'il existe des évaluations publiées à leur sujet, ainsi qu'à fournir un sommaire de ces résultats publiés. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas suffisamment de données pour justifier si les programmes de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants aident ces derniers dans des situations menaçantes et encore moins de données pour conclure que ces programmes réduisent en réalité le nombre de cas d'exploitation sexuelle des enfants. On précise des éléments essentiels associés au plus haut niveau d'apprentissage des concepts de la prévention chez les enfants.
2000-2001	Examen du <i>Guide sur le harcèlement criminel</i>	Le MJ a élaboré un sondage que l'on distribue à tous ceux ayant reçu un <i>Guide</i> afin d'obtenir leur point de vue sur l'efficacité et l'utilité du <i>Guide sur le harcèlement criminel</i> .
1999-2000	Examen des indicateurs de rendement des activités de l'ILVF du MJ	On examine les indicateurs de rendement afin de mieux tenir compte des activités entreprises et l'on élabore des stratégies afin d'améliorer la capacité du ministère à surveiller les résultats de ses activités de l'ILVF et établir des rapports à ce sujet.
1999-2000	Examen de l'efficacité de trois publications de VIJ du MJ touchant la violence familiale	On examine trois documents : <i>La violence est inacceptable peu importe la langue</i> , <i>Engagements de ne pas troubler l'ordre public</i> et <i>Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel</i> . Pour des raisons financières, on limite l'étude à la Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et à la Colombie-Britannique. Dans chaque province, on procède à des entrevues d'organismes de VIJ, à des études de cas dans la collectivité et à des groupes de discussion. Les études de cas évaluent l'accessibilité et l'utilisation de chaque publication et recueillent des renseignements sur leur diffusion, leur efficacité et leurs effets de la part des intermédiaires et des utilisateurs finaux. On conclut que les publications ne sont pas diffusées à grande échelle par les organismes de VIJ. On ne peut confirmer les conclusions sur l'efficacité des publications pour transmettre les concepts principaux aux utilisateurs.